



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Développer les transports propres

CRTE 2021/001

Orientation stratégique n°	001
Action n°	001
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant les communes de Valdurenque à Lagarrigue
Partenaires	Les communes de Lagarrigue et de Valdurenque
Coût prévisionnel	Inconnu
Plan de financement	NEANT
Calendrier	A l'étude
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Développer les transports propres

CRTE 2021/001

Orientation stratégique n°	001
Action n°	002
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant la commune de Valdurenque à la chaussée dite de la Pouzencarié Commune de Payrin-Augmontel
Partenaires	La commune de Valdurenque
Coût prévisionnel	Inconnu
Plan de financement	NEANT
Calendrier	A l'étude
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/002

Orientation stratégique n°	002
Action n°	001
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Mise en place d'un rucher au sein de la zone humide de Pélapoul situé à Aigueventade pour assurer la pollinisation des espèces florales spécifiques et lutter contre le déclin des abeilles.
Partenaires	La commune de Valdurenque
Coût prévisionnel	4000.00 HT
Plan de financement	En cours
Calendrier	A l'étude

Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/002

Orientation stratégique n°	002
Action n°	002
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Protéger et entretenir la zone humide de Pélapoul dans le but de participer au soutien de l'étiage de la Durenque et de protéger la biodiversité de la zone humide.
Partenaires	La commune de Valdurenque
Coût prévisionnel	5000.00 HT
Plan de financement	En cours
Calendrier	A l'étude
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/002

Orientation stratégique n°	002
Action n°	003
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Entretenir le canal d'irrigation communal classé cours d'eau qui permet :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'arrosage gratuit des jardins familiaux.2. L'arrosage des espaces verts de la commune sans utiliser d'eau potable.3. Assurer la biodiversité de ce parcours classé cours d'eau en maintenant sa fonction de ruisseau pépinière à salmonidé en partenariat avec l'APP locale.4. Assurer le bon fonctionnement de la station de lagunage par le maintient d'un niveau constant dans les lagunes

	permettant un rejet compatible dans le milieu aquatique sans effet négatif sur le cours d'eau de la Durenque classé en 1 ^{ère} catégorie piscicole.
Partenaires	La commune de Valdurenque
Coût prévisionnel	5000.00 HT
Plan de financement	En cours
Calendrier	A l'étude
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/003

Orientation stratégique n°	003
Action n°	001
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Couverture du parking de la salle des fêtes par un bâtiment photovoltaïques permettant la production d'électricité verte
Partenaires	La commune de Valdurenque et SDET81
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour en attente devis
Plan de financement	En cours
Calendrier	En cours
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/003

Orientation stratégique n°	003
Action n°	002
Maître d'ouvrage	Commune de Valdurenque Collectivité
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Couverture du parking des ateliers communaux par un bâtiment et des ombrières photovoltaïques permettant la production d'électricité verte.
Partenaires	La commune de Valdurenque et SDET81
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour en attente devis
Plan de financement	En cours
Calendrier	En cours
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE

Biodiversité et ressources en eau

CRTE 2021/003

Orientation stratégique n°	003
Action n°	003
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Création d'un parc photovoltaïques de 11 hectares au lieudit Pioch de Gaïx pour la production d'énergie verte.
Partenaires	La commune de Valdurenque et SDET81
Coût prévisionnel	Non déterminé à ce jour en attente devis
Plan de financement	En cours
Calendrier	En cours
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation de la couverture de la salle Omnisport Charles COSTIS

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics Economie d'énergie
Action n°	04
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>La salle COSTIS est située au cœur du complexe sportif CARAYOL, à mi-chemin entre le village et le cœur de la ville.</p> <p>Ce complexe est formé par le stade, le tennis club, la salle COSTIS et bientôt d'un espace de loisirs, sportif, intergénérationnel (fiche 02). Il est proche de l'école du Val, qui sera prochainement reconstruite, et de l'hôtel de ville.</p> <p>Le bâtiment est une salle omnisport qui est utilisé par les associations sportives locales, les scolaires et les sapeurs-pompiers.</p> <p>Cet ensemble compact offre aux habitants la possibilité d'avoir à disposition un ensemble de services et d'activités sans avoir à se déplacer systématiquement en voiture.</p> <p>La salle COSTIS construite dans les années 1970, dispose d'une surface couverte d'environ 1 000m2.</p> <p>La couverture est en amiante, son état commence à se dégrader mais reste stable ; en revanche les</p>

	<p>chéneaux à encaissement commencent à présenter des fuites.</p> <p>Par ailleurs, ce bâtiment bien exposé, serait susceptible d'accueillir des panneaux photovoltaïques sur la moitié de la surface couverte, ce qui, avec les travaux engagés sur les écoles, confirme l'engagement de la commune dans sa volonté d'évoluer vers une transition énergétique et écologique. Enfin, la rénovation de la couverture permettrait d'améliorer significativement l'isolation du bâtiment.</p>
Partenaires	Le SDET a déjà été sollicité pour la partie photovoltaïque.
Coût prévisionnel	<p>Le coût total estimé de l'opération est de 280 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et Maîtrise d'œuvre : 30 000 € - Travaux : 250 000€
Plan de financement	<p>Les partenaires financiers suivants seront sollicités sur ce projet en complément de la participation communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Le Département - La région - La communauté d'agglomération
Calendrier	Lancement des études en 2023 pour un début de travaux fin 2025 début 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des consommations d'énergie et plus particulièrement celles non renouvelables. Amélioration du bilan carbone (GES)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Aménagement d'un espace de loisirs, sportif, intergénérationnel

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Créer des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives Lutte contre l'artificialisation des sols
Action n°	02
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	Le bâtiment de la piscine est composé d'un bâtiment vieillissant et d'un bassin extérieur qui n'est plus utilisé depuis l'été 2008. Afin de favoriser le cadre de vie de ses habitants et de lutter contre l'artificialisation des sols à travers la requalification d'un bâtiment en friche, la commune a décidé de réaménager l'espace en créant une aire de loisirs, sportive, intergénérationnelle. Dès 2022, des travaux de déconstruction seront engagés avec par la suite, un aménagement paysager et l'implantation d'activités séniors, street workout, jeux de cordes et remplacement d'équipements sportifs existants sur site.
Partenaires	Un maître d'œuvre a été choisi pour accompagner notre commune dans la réalisation de ce projet. 1er semestre 2022, un marché de travaux va être publié et des entreprises privées seront sélectionnées pour la réalisation des travaux. L'aménagement d'espaces paysagers sera réalisé par les agents de la commune.
Coût prévisionnel	Il s'agit de dépenses d'investissement, pour un coût total estimé de 300 000 € HT se décomposant comme suit :

	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruction : 87 500 € - Etudes et Maîtrise d'œuvre : 22 000 € - Travaux d'aménagement : 56 500 € - Acquisition jeux : 134 000 €
Plan de financement	<p>Les partenaires financiers suivants sont sollicités sur ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les fonds européens du programme LEADER : 60 000 € - L'état (DETR) : 85 000 € - La région : 85 000 € - La communauté d'agglomération Castres-Mazamet : 10 000 € - La commune d'aussillon : 60 000 €
Calendrier	<p>1er semestre 2022, un marché de travaux va être publié. La réalisation des travaux se fera au cours du 2nd semestre 2022. Achèvement des travaux prévu fin 2022 – début 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un bâtiment en friche pour limiter l'artificialisation des sols - Amélioration du cadre de vie des habitants en leur offrant un espace de loisirs.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Construction d'un groupe scolaire

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Répondre aux besoins de la population Economie d'énergie
Action n°	01
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>La ville d'Aussillon, accompagnée d'un Cabinet d'étude, a mené une réflexion globale sur l'ensemble de ses écoles en 2019. L'établissement d'un schéma directeur a permis de définir les grandes orientations quant au devenir de chaque établissement.</p> <p>Ainsi, la ville a retenu la création d'un nouveau groupe scolaire au sein d'un quartier riche en équipements publics et sportifs (Mairie, stade, gymnase) et en infrastructures adaptées (parkings, accessibilité).</p> <p>La volonté de regrouper 2 écoles (Bonneousse et le Val) a été motivée par plusieurs raisons : offrir aux élèves et aux personnels des conditions d'accueil et de travail adaptées, maîtriser les coûts d'exploitation et de maintenance, créer un bâtiment respectueux de l'environnement (à la fois dans sa construction et dans son exploitation). La surface bâtie à construire est estimée à 1 350 m² sur une emprise foncière d'environ 3 600 m². Le projet intégrera une démarche respectueuse de l'environnement, notamment la recherche de l'efficacité énergétique maximale compte tenu des</p>

	<p>meilleures technologies disponibles et la recherche d'au moins une solution de recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Enfin une cantine scolaire sera créée sur site, ce qui n'était pas le cas auparavant dans les 2 anciennes écoles. Cela permettra un gain de déplacement des enfants vers l'actuelle, unique, cantine scolaire de la commune.</p>
Partenaires	Un maître d'œuvre sera choisi dès 2022 pour créer les plans de la nouvelle école.
Coût prévisionnel	<p>Il s'agit de dépenses d'investissement, pour un coût total estimé de 4 837 000 € HT se décomposant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et Maîtrise d'œuvre : 520 000 € - Travaux de construction + aménagement et mobiliers: 4 317 000 €
Plan de financement	<p>Les partenaires financiers suivants seront sollicités sur ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état (DETR) : 2 418 000 € - Le Département : 1 209 000 € - La commune d'aussillon : 1 210 000 €
Calendrier	1er semestre 2022 création des plans de construction et référencement des corps de métiers. Fin 2022 – début 2023 commencement des travaux. Livraison de l'équipement Avril 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un bâtiment basse consommation énergétique en remplacement de 2 bâtiments vieillissant - Favorise la qualité de vie des habitants en regroupant 2 écoles situés à moins de 500 mètres l'une de l'autre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Répondre aux besoins de la population Economie d'énergie
Action n°	05
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>La ville d'Aussillon, accompagnée d'un bureau d'étude, a mené une réflexion globale sur l'ensemble de ses écoles en 2019. L'établissement d'un schéma directeur a permis de définir les grandes orientations de chaque établissement.</p> <p>Ainsi, la ville a retenu la création d'un nouveau groupe scolaire (fiche N°01), mais également la restructuration du groupe scolaire Jules Ferry situé dans le quartier de la Falgalarié, classé en quartier politique de la ville, qui date des années 1970 et qui n'est plus aux normes techniques et thermiques actuelles.</p> <p>L'objectif de ces travaux consiste :</p> <ul style="list-style-type: none">- A mettre à niveau le bâtiment thermiquement en améliorant l'efficacité énergétique du bâtiment et en ayant recours aux énergies renouvelables- A mettre aux normes l'ensemble des installations techniques- A la mise à niveau fonctionnelle du bâtiment (restauration, ALAE, dortoir...)- Création d'une liaison douce depuis celles existantes afin de desservir l'école

	Cette rénovation prendra également en compte une éventuelle fusion avec le groupe scolaire des Auques qui voit ses effectifs diminuer chaque année. Enfin, le quartier étant en pleine mutation, cette opération sera l'occasion de moderniser les équipements à destination des habitants.
Partenaires	Le SDET et la CCI pour la partie pré-étude technique. Le SDET a déjà été sollicité pour la partie photovoltaïque. La CCI le sera pour la géothermie.
Coût prévisionnel	Le coût total estimé de l'opération est de 1 700 000€ Ht (investissement) <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et Maîtrise d'œuvre : 300 000 € - Locaux provisoires et travaux : 1 400 000€
Plan de financement	Les partenaires financiers suivants seront sollicités sur ce projet : <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat : 850 000 € - Le Département : 425 000 € - La commune d'Aussillon : 425 000 €
Calendrier	Lancement des études en 2023 (marché de maîtrise d'œuvre) pour un début de travaux fin 2025 début 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des consommations d'énergie et plus particulièrement celles non renouvelables ; baisse du flux de circulation automobile autour de l'école, amélioration du bilan GES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation urbaine du quartier de la Falgalarié

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Amplifier la politique locale volontariste de l'habitat et du logement Lutte contre l'artificialisation des sols / transports propres
Action n°	08
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, le bailleur social 3 F et la ville d'Aussillon travaillent de concert sur le projet de rénovation urbaine du quartier de la Falgalarié.</p> <p>3 F Occitanie, maître d'ouvrage, a déjà démolí 172 logements et les a remplacé par des petits collectifs ou de l'habitat individuel aux normes environnementales en vigueur.</p> <p>En parallèle, la commune d'Aussillon qui a la gestion du domaine public, a déjà investi avec les partenaires locaux (état, FEDER,CACM...) plus de deux millions d'euros pour rénover les espaces publics. Les travaux suivants ont été entrepris :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rénovation des réseaux- Sécurisation des voies de circulation (réduction de largeur, dispositif permettant d'abaisser la vitesse, passage en zone 30...)- Création de liaisons douces sur tout le périmètre concerné par les travaux (700ml).- Amélioration de la perméabilisation des sols avec la création de nombreux espaces verts afin de créer de la biodiversité et d'une aire de jeux- Sécurisation des traversées piétonnes- Modernisation de l'éclairage public

	<p>Dans la continuité de cette opération, le bailleur va démolir 183 logements et reconstruire 80 logements dont une résidence autonomie.</p> <p>Toutes les constructions seront réalisées sur des terrains déjà artificialisés.</p> <p>Là encore, la ville d'Aussillon va se mobiliser pour poursuivre, avec ses partenaires, la rénovation qualitative des espaces publics dans la continuité des travaux déjà réalisés.</p>
Partenaires	Le SDET, le PNRHL, l'agence de l'eau
Coût prévisionnel	Le coût total de l'opération n'est pas encore chiffré mais se situera aux alentours de 2 000 000 € HT.
Plan de financement	<p>Les partenaires financiers suivants seront sollicités sur ce projet en complément de la participation communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Le Département - La Région - La communauté d'agglomération
Calendrier	<p>Le bailleur procédera aux démolitions dès 2022 et les premières constructions débuteront en 2023.</p> <p>Le programme des travaux à réaliser par la commune sera défini fin 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des émissions de GES, développement des déplacements doux, amélioration quantitative et qualitative de la flore et de la faune présente dans ce quartier, augmentation de la surface végétalisée dans le quartier



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Création d'une liaison douce entre Aussillon et Aiguefonde

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement Préservation de la biodiversité Développer les liaisons douces
Action n°	07
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Maître d'ouvrage	Commune d'Aiguefonde
Description de l'action	Dans la continuité des actions déjà menées par la commune pour valoriser le patrimoine naturel (création d'une châtaigneraie à fruits, création d'une forêt nourricière en partenariat avec les écoles, aménagement de deux parcours à usage ludique faune et flore), la commune souhaite ré-ouvrir à un public plus large que celui des randonneurs, un chemin qui relie la commune d'Aussillon à la commune d'Aiguefonde. Outre la valorisation du patrimoine naturel, l'objectif est d'offrir aux habitants une activité « dans la ville » en leur proposant de parcourir à pied ou à vélo un sentier d'un kilomètre, facile d'accès et ludique (mise en place de maisons à insectes, d'observatoires, panneaux explicatifs). La commune doit procéder aussi tous les ans à l'abattage d'arbres mal implantés, ou qui sont des essences peu ou plus adaptées à notre climat.

	<p>Ce sentier sera utilisé pour replanter des arbres qui ne sont plus adaptés au climat local.</p> <p>Ils seront choisis en fonction de leur intérêt pour la biodiversité et la faune locale.</p> <p>Il s'agit également de relier, par cette liaison douce, les deux communes et notamment la zone pavillonnaire de Fontalba/Lafonblanque au centre urbain Aussillon/Mazamet (commerces, travail, gare...).</p>
Partenaires	Le PNRHL, le CPIE, l'ONF, arbres et paysages, LPO
Coût prévisionnel	Le coût total de l'opération n'est pas encore chiffré.
Plan de financement	<p>Les partenaires financiers suivants seront sollicités sur ce projet en complément de la participation communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Le Département - La Région - La communauté d'agglomération
Calendrier	<p>Prise de contact avec les partenaires en 2022</p> <p>Travaux réalisés sur 3 ou 4 ans à compter de 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des émissions de GES, développement des déplacements doux, amélioration des conditions d'accueil de la faune et de la flore



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet Centre Bradford / Quartier de la Gare

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation Lutte contre l'artificialisation des sols – attractivité du territoire
Action n°	03
Maître d'ouvrage N°1 (co-maîtrise)	Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet (CACM) Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)
Maître d'ouvrage N°2 (co-maîtrise)	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (CACM) et la ville d'Aussillon souhaitent réhabiliter et rénover un ancien bâtiment industriel de 6000 m², afin de renforcer son attractivité auprès d'entreprises et d'opérateurs des industries culturelles.</p> <p>Les locaux rénovés devront faire preuve de modularité, de praticité, afin que tout type d'exploitation y soit envisageable, et rapidement mise en œuvre.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans la dynamique du quartier, qui connaît depuis quelques temps un essor économique et industriel, visible au travers de l'implantation d'entreprises et de l'arrivée de nouveaux investisseurs dans un proche périmètre. La commune d'Aussillon est également sollicitée régulièrement par des professionnels, pour des présentations de projets qui auraient vocation à pouvoir être exploités au sein du quartier Bradford-Gare.</p> <p>En résumé, l'opération du Centre Bradford est au cœur d'une revitalisation du quartier et constitue une première étape dans une volonté de mutation urbaine plus importante.</p>

Partenaires	la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, le Parc Naturel Régional, le Département du Tarn, la Région, le Comité Régional du Tourisme, l'Etat (Sous-préfecture), la DRAC, la Conservation des Musées du Tarn, le CAUE.
Coût prévisionnel	Postes de dépenses : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes/Diagnostics : 80 000 € - Maîtrise d'œuvre : 200 000 € - Travaux : 1 720 000 €
Plan de financement	CACM : 550 000 € Conseil Régional : 350 000 € Etat : 800 000 € Département : 300 000 €
Calendrier	La Phase de réception des travaux et la « mise en service » des parties réhabilitées du bâtiment est prévue à la fin du dernier semestre 2023, l'objectif étant de rendre le bâtiment pleinement opérationnel en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de friche industrielle - Lutte contre l'artificialisation des sols - Dynamisation et reconversion d'un ancien quartier industriel

Végétalisation des sols

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Préserver l'environnement Lutte contre l'artificialisation des sols Développement de la biodiversité
Action n°	06
Maître d'ouvrage	Commune d'Aussillon
Description de l'action	<p>A la suite d'un engagement « zéro phyto » pris en 2018, la commune a décidé de mettre en œuvre des actions pour la végétalisation du cimetière et des nombreuses places et placettes, afin de trouver des alternatives durables à l'utilisation des produits phytosanitaires et dans le même temps, en rendant la place à la biodiversité par l'amélioration des conditions de vie des arbres en désartificialisant le sol à leurs pieds.</p> <p>Par ailleurs, ces actions permettent de lutter contre les effets du réchauffement climatique en permettant aux habitants de bénéficier d'îlots de fraîcheur au sein des quartiers tout en profitant d'un cadre de vie plus agréable.</p> <p>En parallèle, la commune mène une réflexion sur la tonte différenciée de ses espaces verts afin de limiter l'impact environnementale et favoriser la biodiversité.</p>
Partenaires	Le PNRHL, le CPIE
Coût prévisionnel	Végétalisation du cimetière : 50 K€ Végétalisation des placettes : en fonction des surfaces à traiter : 20 à 40 k€ par an
Plan de financement	A déterminer
Calendrier	Végétalisation du cimetière : Etude 2020, travaux 2022 / 2023 Végétalisation des places et placettes : 1 à 2 places par an

Indicateurs d'évaluation proposés	Retour de la biodiversité, abaissement du niveau de température ressentie
-----------------------------------	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Construction d'un bassin nordique de 50 mètres au sein du complexe aquatique de l'Archipel à Castres

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°1	Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - EPCI
Description de l'action	<p>Création d'un espace accueil, d'un pôle vestiaires collectifs, sanitaires et douches de locaux techniques (1061m²) et d'un bassin nordique de 50 mètres sur 8 couloirs (1076 m²), en inox, avec un mur mobile en 2 parties permettant d'utiliser le bassin en 25 mètres, avec une profondeur variant de 1,20 à 1,80 mètres, une couverture thermique.</p> <p>Bassin chauffé toute l'année avec un système de surveillance subaquatique. Plage minérale permettant d'accueillir des gradins lors des compétitions. Locaux annexes.</p> <p>A l'occasion de la création de cette extension, l'ensemble du nouveau complexe sportif de L'Archipel sera alimenté par un réseau de chaleur.</p>
Partenaires	Partenariat financier en investissement : Région Occitanie - ANS – DSIL – Département du Tarn
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 7 323 646 € HT
Plan de financement	Acquis : Région 1 100 000 € - ANS 500 000 € Attendu : DSIL 732 361.60 € - Département du Tarn 732 364,60 €
Calendrier	Appel d'offres travaux en cours Commencement des travaux 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du public (scolaire, associatif et grand public)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse à Mazamet

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°1	Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - EPCI
Description de l'action	Démolition et reconstruction d'un gymnase multisports, avec équipements et mobilier
Partenaires	Partenariat financier en investissement : Région Occitanie - ANS – DSIL – Département du Tarn
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 3 300 000 € HT
Plan de financement	Prévisionnel : Région 1 500 000 € État DSIL 200 000 € État ANS 200 000 € Département du Tarn 440 000 € Commune de Mazamet 300 000 € Communauté d'agglomération 660 000 €
Calendrier	Phase études en cours (PRO) Appel d'offres travaux mi 2022. Commencement des travaux 2 ^{ème} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du public (scolaire, associatif et grand public)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Aménagement de la médiathèque de Castres

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°1	Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants
Maître d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - EPCI
Description de l'action	Transfert de la médiathèque tête de réseau en centre-ville, dans le périmètre ORT
Partenaires	Partenariat financier en investissement : DRAC DGD - Région Occitanie - DSIL – Département du Tarn
Coût prévisionnel	Coût de l'opération : 2 936 000 € HT
Plan de financement	Prévisionnel : DRAC DGD 1 174 400 € Région 734 000 € Département 440 400 € Communauté d'agglomération 587 200 €
Calendrier	Phase études en cours (APS) Appel d'offres travaux fin 2022 Commencement des travaux 1 ^{er} semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'adhérents Fréquentation du public (scolaire et grand public)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Projet Réhabilitation et d'Aménagement de l'Ancien presbytère d'Aiguefonde

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs
Action n°1	Réhabilitation et Aménagement de l'Ancien presbytère d'Aiguefonde
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Cabinet CABROL Type : Architectes
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie Aiguefonde Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune d'Aiguefonde envisage de faire réaliser la réhabilitation et l'aménagement de l'ancien presbytère du village d'Aiguefonde en hébergement touristique afin d'apporter une dynamique au territoire.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	Estimation du coût prévisionnel : 200 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Subventions sollicitées : Etat au titre du DETR : 60 374€ Région Occitanie : 31 168€ Fonds Européens au titre de LEADER : 60 000€ CACM : 9 455 €
Calendrier prévisionnel	Appel d'offres pour le marché de travaux en cours de finalisation Commencement et fin des travaux prévu en 2022.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Projet Traversée de Saint-Alby

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement
Action n°3	Réaménagement de la traversée de St-Alby
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : non connu ce jour Type
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : en cours de consultation Type : Mission Maîtrise d'Ouvrage Déléguee
Description de l'action	Le projet a pour but de réaménager la traversée du village de Saint-Alby en particulier le secteur du carrefour entre l'Avenue du Languedoc-Roussillon et l'Avenue de Nauroze.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	Estimation du coût prévisionnel : 1 000 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Non défini à ce jour
Calendrier prévisionnel	1 ^{ère} étape : Consultation d'un Maître d'Ouvrage Délégue prévu fin 2021 2 ^e étape : Appel d'offres pour la Maîtrise d'œuvre prévu début 2022 3 ^e étape : Appel d'offres pour le marché de travaux prévu mi 2022 Début des travaux prévu 2023 Fin des travaux 2024



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Projet Aménagement de la traversée du Petit Causse Chemin des Vignes

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement
Action n°2	Aménagement de la traversée du Petit Causse Chemin des Vignes
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Type :
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie Aiguefonde Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune d'Aiguefonde envisage de sécuriser la traversée du Petit Causse au chemin des Vignes
Partenaires	La Direction Départementale du Territoire est partenaire de cette action. Elle propose la mise en sécurité du carrefour entre le chemin des Vignes et la RD53
Coût prévisionnel	Estimation du coût prévisionnel : 70 000€ HT
Plan de financement prévisionnel	Subventions sollicitées : non défini à ce jour
Calendrier prévisionnel	Consultation des entreprises Novembre 2021 Début des travaux prévus fin 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Projet d'Extension du Centre de Loisirs d'Aiguefonde

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Répondre aux besoins de la population
Action n°4	Extension du Centre de Loisirs d'Aiguefonde
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Non connu à ce jour Type :
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Mairie Aiguefonde Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	La commune d'Aiguefonde envisage de créer et d'aménager une extension du centre de loisirs « La Ruche » afin d'améliorer les conditions d'accueil et le bien-être des enfants dans le cadre du Plan Mercredi
Partenaires	La CAF est le principal partenaire de cette action. Elle s'engage à soutenir financièrement le projet. Notification d'aide reçue.
Coût prévisionnel	Estimation du coût prévisionnel : 350 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Subventions sollicitées : CAF : 210 000€ ETAT : 70 000€
Calendrier prévisionnel	1 ^{ère} étape : Appel d'offres pour la Maîtrise d'œuvre prévu début 2022 2e étape : Appel d'offres pour le marché de travaux prévu mi 2022 Début des travaux prévus fin 2022



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Pump-Track

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°2	Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	Afin d'apporter une offre sportive diversifiée, il est proposé d'insérer une piste de Pump track à côté du skate park. La piste de pump track ou pumptrack est un parcours en boucle fermé, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX. Les matériaux possibles pour construire un pumptrack sont la terre, le béton, l'asphalte, le bois ou la fibre de verre. Il prévu de la positionner sur l'aire de sports urbains de Borde-Basse, coulée verte de la Ville, où trouveront place un nouveau skate-park, complété par cette aire de Pump-track et d'une aire de remise en forme type Street Workout qui est en cours de construction.
Partenaires	Diverses associations se sont déjà manifestées pour être incluses dans le projet sports urbains afin de pouvoir animer cet équipement. Les jeunes des centres de loisirs de la commune CLSH), encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville, seront des utilisateurs réguliers de ces équipements.
Coût prévisionnel	L'estimation financière de construction de 1 terrain est en cours de finalisation. La fourchette des travaux est comprise entre 117 000€ HT et 184 000€ HT.

Plan de financement	Prévisionnel : État ANS - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	Prévision sur exercice 2022 Consultation des entreprises lancés en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation de la piste d'athlétisme du stade du Travet

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°1	Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	Rénovation de la piste d'athlétisme
Partenaires	Sud Tarn Athlétisme Fédération Française d'athlétisme
Coût prévisionnel	Estimation : 1 000 000 € HT
Plan de financement	Prévisionnel : État DSIL - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Aptitude pour le stade de recevoir plus de rencontres sportives



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Accès et espace public cinéma multiplex

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°4	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action n°3	Requalifier les espaces publics
Maître d'ouvrage	Ville de Castres Collectivité Territoriale
Description de l'action	Aménagement des accès et des espaces publics autour du futur cinéma multiplex
Partenaires	État dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville (périmètre ORT)
Coût prévisionnel	2 200 000 € TTC
Plan de financement	Prévisionnel : État DSIL – Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Amélioration des conditions d'accueil du Stade Pierre Fabre

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°1	Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	Aménagement d'une parcelle intégrée dans l'enceinte du stade Réalisation d'une pelouse hybride
Partenaires	Castres Olympique Ligue nationale de rugby Fédération française de rugby
Coût prévisionnel	À déterminer
Plan de financement	Prévisionnel : État DSIL - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	2022 - 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Capacité d'accueil du public Aptitude pour le stade de recevoir plus de rencontres sportives



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Démolition et requalification de l'ancienne filature

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°4	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action n°3	Requalifier les espaces publics
Maître d'ouvrage	Ville de Castres Collectivité Territoriale
Description de l'action	Aménagement de l'espace public sur l'emprise de l'immeuble HLM en cours de destruction situé en bord d'Agout
Partenaires	État dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville (périmètre ORT)
Coût prévisionnel	1 000 000 € TTC
Plan de financement	Prévisionnel : État DSIL – Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Restauration intérieure de la Cathédrale Saint Benoît

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°4	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action n°2	Mettre en valeur le patrimoine urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Castres Collectivité Territoriale
Description de l'action	La cathédrale Saint Benoît est un édifice baroque majeur inscrit aux MH qui nécessite une restauration intérieure complète.
Partenaires	Service des Monuments Historiques
Coût prévisionnel	Coordonnateur SPS : 3875€ H.T. Bureau de contrôle : 29 330 € HT Coordinateur SSI : 3180€ HT Maîtrise d'œuvre : 168 649€ HT Tranche 01 – Assainissement extérieur, démolition de la chaudière et mise en sécurité incendie : 197 875.23 € HT Tranche 02 – Restauration et mise en valeur des chapelles set des sacristies du bas – côté Sud : 823 461.83€ HT Tranche 03 : Restauration et mise en valeur de la nef et de la tribune, des stèles, du retable et du baldaquin du chœur : 1 605 251.54€HT Tranche 04 : Restauration et mise en valeur des chapelles et sacristie du bas – côté Nord : 823 282.52€HT
Plan de financement	Prévisionnel : DRAC MH
Calendrier	Démarrage des travaux 2022 Fin des travaux 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Rénovation du parking résidentiel sous la dalle de la place de Lameilhé

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°4	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action n°4	Poursuite de la rénovation urbaine
Maître d'ouvrage	Ville de Castres Collectivité Territoriale
Description de l'action	Rénovation du parking résidentiel sous la dalle de la place de Lameilhé
Partenaires	Bailleurs sociaux présents dans le périmètre du QPV
Coût prévisionnel	À déterminer
Plan de financement	À déterminer
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Programme Ville d'Art et d'Histoire

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°4	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action n°2	Mettre en valeur le patrimoine urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Castres Collectivité Territoriale
Description de l'action	Implantation d'une signalétique patrimoniale Création d'un Centre d'interprétation de l'art et du patrimoine (CIAP)
Partenaires	Direction Régionale des Affaires culturelles Centre d'étude et de recherche archéologiques castrais (CERAC)
Coût prévisionnel	À déterminer
Plan de financement	Prévisionnel : DRAC - DSIL - Département du Tarn
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Terrain de Basket 3x3

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°2	Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	Bénéficiant de l'attractivité des sports dits urbains, le basket-ball à trois, communément nommé basket 3x3 ou simplement 3×3, est une discipline olympique variante du basket-ball, opposant deux équipes de trois joueurs au lieu de cinq, sur un demi-terrain. Ce format est devenu discipline olympique à partir des Jeux de 2020. La Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) met en avant le développement de cette pratique conviviale et libre. Elle a vu le jour aux USA dans les années 80 dans le sillage du street-ball. Le 3X3 en France FFBB Le Basket 3x3 se joue sur un demi terrain soit 13m x 14m avec 2 équipes de 3 joueurs fibaf3x3 - règles et interprétations officielles - avril 2019.pdf (ffbb.com) Il est prévu de le positionner sur l'aire de sports urbains de Borde-Basse, coulée verte de la Ville, où trouveront place un nouveau skate-park, complété une aire de pump-track et d'une aire de remise en forme type Street Workout qui en cours de construction.
Partenaires	Le club de Basket-Ball local, le Castres-Basket-Club sera un partenaire privilégié pour développer cette pratique avec comme ambition de monter une section Basket 3x3 Les jeunes des centres de loisirs de la commune CLSH), encadrés par des éducateurs sportifs de la

	Ville, seront des utilisateurs réguliers de ces équipements
Coût prévisionnel	Estimation financière : 34 000€ HT par terrain.
Plan de financement	Prévisionnel : État ANS - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	Prévision sur exercice 2022 Consultation des entreprises lancés en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Skate-Park

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°2	Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	L'actuel skate-park est en bout de vie et plus adapté aux pratiques actuelles. Il sera proposé de déplacer l'actuel car il est situé en dessous d'une ligne Très-Haute-Tension pour le positionner sur l'aire de sports urbains de Borde-Basse, coulée verte de la Ville, où trouveront place une aire de Pump-track et d'une aire de remise en forme type Street Workout qui en cours de construction.
Partenaires	Diverses associations de skateurs, mais également des particuliers, se sont déjà manifestées pour être incluses dans le projet sports urbains afin de pouvoir animer cet équipement. Les jeunes des centres de loisirs de la commune CLSH), encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville, seront des utilisateurs réguliers de ces équipements.
Coût prévisionnel	L'estimation financière de construction de 1 terrain est en cours de finalisation. La fourchette des travaux est comprise entre 184 000€ HT et 300 000€ HT
Plan de financement	Prévisionnel : État ANS - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	Prévision sur exercice 2022 Consultation des entreprises lancés en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Tennis Padel

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°5	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
Action n°2	Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives
Maître d'ouvrage	Ville de CASTRES Commune
Description de l'action	<p>La Ville de Castres possède un complexe tennis padel qui a été créé dans les années 80.</p> <p>Il est équipé de 3 tennis type GreenSet couverts, de 4 terrains de tennis type GreenSet extérieurs et de 2 terrains de Padel extérieurs.</p> <p>Cet équipement a bénéficié de travaux de réfection des terrains couverts en 2015.</p> <p>L'ensemble des terrains extérieurs sont dégradés.</p> <p>Dans le cadre d'une réflexion, il est proposé aujourd'hui une réhabilitation du complexe par la rénovation des tennis extérieurs et des padel extérieurs.</p>
Partenaires	<p>Cet équipement est mis à disposition via convention d'un groupement intégrant l'ensemble des clubs locaux de tennis, regroupant ainsi près de 600 licenciés.</p> <p>Il est utilisé par l'ensemble des établissements scolaires, secondaires et universitaires de la commune.</p> <p>Les jeunes des centres de loisirs de la commune CLSH), encadrés par des éducateurs sportifs de la Ville, sont des utilisateurs réguliers de cet équipement.</p>
Coût prévisionnel	<p>Réfection complète de 3 terrains extérieurs : 160 000 € HT</p> <p>Création de 2 terrains de padel y compris éclairage : 200 000 € HT</p> <p>Aménagement périphérique :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - démolition des 2 padels, à aménager en espaces verts engazonnés 20 000 € H.T. - démolition de la voirie en pavés autobloquants et réfection en enrobé 120 000 € H.T. <p>MONTANT TOTAL 500 000 € H.T.</p>
Plan de financement	Prévisionnel : État ANS - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération
Calendrier	Prévision sur exercice 2022 Consultation des entreprises lancés en novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche action projet
CRTE CACM
COMMUNE DE LAGARRIGUE

<u>Orientation stratégique n°</u>	2
<u>Action n°</u>	3
<u>Maître d'ouvrage</u>	Commune de Lagarrigue
<u>Description de l'action</u>	City Stade
<u>Partenaires</u>	/
<u>Coût prévisionnel</u>	85 200 €
<u>Plan de financement</u>	/
<u>Calendrier</u>	2022
<u>Indicateurs d'évaluation proposés</u>	Fréquentation



Fiche action projet
CRTE CACM
COMMUNE DE LAGARRIGUE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Lagarrigue
Description de l'action	Photovoltaïque école
Partenaires	SDET
Coût prévisionnel	/
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation d'énergie



Fiche action projet
CRTE CACM
COMMUNE DE LAGARRIGUE

<u>Orientation stratégique n°</u>	3
<u>Action n°</u>	5
<u>Maître d'ouvrage</u>	Commune de Lagarrigue
<u>Description de l'action</u>	Voie douce : liaison entre Valdurenque et Lagarrigue, continuité chemin du Gouty : inscription dans le Schéma directeur des pistes cyclables de la CACM
<u>Partenaires</u>	CACM / Commune de Valdurenque
<u>Coût prévisionnel</u>	/
<u>Plan de financement</u>	/
<u>Calendrier</u>	2022
<u>Indicateurs d'évaluation proposés</u>	Fréquentation



Fiche action projet
CRTE CACM
COMMUNE DE LAGARRIGUE

<u>Orientation stratégique n°</u>	1
<u>Action n°</u>	2
<u>Maître d'ouvrage</u>	Commune de Lagarrigue
<u>Description de l'action</u>	Modernisation de l'éclairage public
<u>Partenaires</u>	SDET
<u>Coût prévisionnel</u>	82 032 €
<u>Plan de financement</u>	31 047 € Commune / 50 985 € SDET
<u>Calendrier</u>	2022
<u>Indicateurs d'évaluation proposés</u>	Consommation d'énergie



Fiche action projet
CRTE CACM
COMMUNE DE LAGARRIGUE

<u>Orientation stratégique n°</u>	2
<u>Action n°</u>	4
<u>Maître d'ouvrage</u>	Commune de Lagarrigue
<u>Description de l'action</u>	Jeux pour enfants
<u>Partenaires</u>	/
<u>Coût prévisionnel</u>	50 160 €
<u>Plan de financement</u>	/
<u>Calendrier</u>	2022
<u>Indicateurs d'évaluation proposés</u>	Fréquentation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE 2022

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie
Action	Réalisation des études et des travaux d'accessibilité
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Il s'agit d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public gérés par la ville de Mazamet, consécutifs à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. L'agenda d'accessibilité programmée a été institué par l'article 3 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.</p> <p>La commune de Mazamet a présenté son agenda d'accessibilité programmée le 28 septembre 2015, sur une durée de 9 ans trouvant son échéance en 2024.</p> <p>La présente fiche action présente les interventions prévues pour l'exercice budgétaire 2022.</p>
Partenaires	<p>Etat au titre des participations financières consécutives à la DETR</p> <p>Région Occitanie au titre de sa participation financière dans le cadre de la mise en accessibilité du patrimoine bâti public, intervenant notamment dans le cadre du contrat « bourg centre Occitanie ».</p>
Coût prévisionnel	<p>Les travaux envisagés vont concerter douze sites divers, répartis entre établissements recevant du public et installations ouvertes au public.</p> <p>Au titre des ERP figurent :</p> <ul style="list-style-type: none">- Vestiaires du stade de Labrespy ;- Musée de la Roque (boutique KEDUBO) ;- Taverne d'Hautpoul ;- Boutique de l'histoire (MYMY) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Eglise de Saint Pierre des Plots ; - Temple Neuf. <p>Au titre des IOP figurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le jardin public ; - Les aires de loisirs de Bonnecombe ; - Les cimetières urbains ; - Le sanitaire public Jalabert ; - Le sanitaire public place du 8 mai 1945 ; - Le cimetière rural des Lombards ; - Le cimetière rural d'Hautpoul. <p>Au titre des travaux envisagés, il y a lieu de retenir tous les dispositifs de signalement (contrastes visuels, bandes podotactiles, adaptation de mobilier, d'ouvrages bâties, d'aménagements et d'équipements). Certains sites feront l'objet de demandes de dérogations partielles.</p> <p>Les coûts peuvent être répartis, en fonction de la nature des interventions en fonctionnement ou en investissement.</p> <p>L'enveloppe globale allouée à ce poste pour 2022 s'élève à environ 100 000 €HT.</p>
Plan de financement	<p>Les dépenses seront assurées par des crédits inscrits au budget général de la commune, ainsi que de demande de participation financière des partenaires institutionnels de la ville. A ce titre, le plan prévisionnel de financement peut être le suivant :</p> <p>ETAT : 50 % (DETR) Région Occitanie : 20 % (contrat bourg centre) Ville de Mazamet : 30 %</p>
Calendrier	<p>Les études opérationnelles réalisées en régie par la ville de Mazamet débuteront au mois de février 2022.</p> <p>Les marchés de travaux seront ensuite conçus et mis en concurrence entre les mois de mars et juin 2022, en même temps que seront élaborées les demandes d'autorisation administratives.</p> <p>L'exécution des travaux sera engagée sur le second semestre de l'année 2022, pour une réception prévisionnelle maximum au mois de décembre.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Atteinte des objectifs affichés en terme de sites à traiter ; Respect de l'enveloppe prévisionnelle ; Proportion de sites mis en accessibilité et de dérogation demandées ; Respect des délais envisagés.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

REHABILITATION DU PARKING DE LA RESSE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Reconversion des friches industrielles
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	Aménager l'entrée de ville sud de la commune en qualifiant une aire de stationnement, support de la fréquentation de la passerelle et visant à valoriser un site patrimonial, paysager, naturel de tourisme et des loisirs. Cet espace a également vocation à coudre une continuité de mobilités, le long de l'Arnette avec le cœur de ville.
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Bureaux d'études spécialisés au titre de la maîtrise d'œuvre.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération est projeté comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Traitement paysager du secteur de la centrale hydro électrique et des berges aménageables : 81 500 €HT- Aménagement d'une aire de stationnement existante : 370 100 € HT ;- Aménagement du carrefour sortie nord du site : 147 900 €HT ;- Aménagement du carrefour entrée sud du site : 32 500 € HT ;- Traitement paysager d'un espace d'accueil contenant une esplanade et un espace sanitaire : 320 500 €HT ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un jardin suspendu : 128 300 € HT ; - Traitement paysager des espaces résiduels du site, des murets et parapets périphériques : 175 700 €HT <p>Une partie du financement de la première tranche prévisionnelle de travaux a été acquise par la ville au titre de la DSIL par arrêté préfectoral du 7 décembre 2020 dont la demande de prorogation a été réalisée. Cette participation s'élevait à 299 543 €.</p>
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT (DETR) : 40 %</p> <p>Région Occitanie (développement touristique) : 10 %</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 10 %</p> <p>Département du Tarn : 10 %</p> <p>Ville de Mazamet : 30 %</p>
Calendrier	<p>La consultation des entreprises interviendra au cours du premier trimestre 2022.</p> <p>L'exécution des travaux interviendra au cours du premier semestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Finalisation du projet dans les délais affichés ;</p> <p>Respect de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ;</p> <p>Satisfaction du besoin (limitation des reports de stationnement hors du site identifié).</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

DEVELOPPEMENT DE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville a fait réaliser, en 2021, une étude de faisabilité de déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux pouvant en accueillir (hors périmètre de protection des monuments historiques préférentiellement).</p> <p>Cette étude, qui constitue une première évaluation globale de la recevabilité de cette opération conclut que l'équipement du parc de bâtiment par des couvertures photovoltaïques pourrait conduire à la production d'environ 3,8 MW. Cette production énergétique couvrirait les besoins d'alimentation électrique de la commune et générera une surproduction estimée à 1,1 MW.</p> <p>L'objectif consisterait en engager la démarche d'autoconsommation collective progressivement à partir de 2022 en équipant deux bâtiments dont un des plus énergivore de la ville : le centre technique municipal et les terrains de tennis couverts.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Bureau d'études spécialisé au titre de la maîtrise d'œuvre (conception / réalisation).

	<p>ENEDIS et éventuellement SDET pour l'accompagnement.</p> <p>Banque des Territoire pour le financement.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel de l'opération peut être projeté comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOE (7%), soit 33 000 € HT - Exécution, soit 480 000 € HT
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT : 25 %</p> <p>Région Occitanie : 5 %</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 %</p> <p>Département du Tarn : 5 %</p> <p>Ville de Mazamet : 60 %</p> <p>Banque des territoires en prêts bonifiés.</p>
Calendrier	<p>La phase conception pourrait être engagée au cours du premier semestre 2022.</p> <p>L'engagement des travaux de réalisation pourrait être assuré avant la fin de l'année 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Finalisation du projet dans les délais affichés ;</p> <p>Respect de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ;</p> <p>Quantité de production énergétique.</p> <p>Déploiement de financement participatif ;</p> <p>Assurer l'alimentation en énergie localement ;</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE LA MANE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville va bénéficier de la reprise de gestion de l'ancien site d'enfouissement technique de la Mane. Ce secteur, situé à proximité de l'entrée de ville est de la commune fait partie des seuls sites artificialisés et dégradés qui pourraient servir de support de déploiement d'une centrale de production électrique photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune.</p> <p>La ville a été démarchée par plusieurs développeurs qui se proposaient de porter un projet de production avec injection réseau.</p> <p>La surface du projet pourrait s'implanter sur une emprise d'environ 8 hectares et contribuer à produire 5 MW.</p> <p>A ce jour, la collectivité réfléchit au développement de cette opération, peut-être même sous la forme d'autoconsommation collective au bénéfice direct des habitants. Quelle que soit la sortie de cette opération : injection réseau de la totalité de la production ou autoconsommation collective avec injection du surplus, la ville pourrait rester maître d'ouvrage de l'aménagement.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements.

	Bureaux d'études spécialisés au titre de la maîtrise d'œuvre (conception / réalisation). ENEDIS et éventuellement SDET pour l'accompagnement. Banque des Territoire pour le financement.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération peut être projeté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et création du parc environ 5 millions d'euros. - MOE (7%) en 2022 - Exécution : 2023
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant : ETAT : 25 % Région Occitanie : 5 % Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 % Département du Tarn : 5 % Ville de Mazamet : 60 % Banque des territoires en prêts bonifiés.
Calendrier	La phase conception pourrait être engagée au cours du premier semestre 2022. L'engagement des travaux de réalisation pourrait être assuré dès 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Finalisation du projet dans les délais affichés ; Respect de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ; Quantité de production énergétique. Déploiement de financement participatif ; Assurer l'alimentation en énergie localement ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

REHABILITATION DES FRESQUES ORNEMENTALES DE L'EGLISE SAINT SAUVEUR

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action	Mettre en valeur le patrimoine urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'église Saint Sauveur, sise place Olombel, propriété de la commune dispose de peintures ornementales intérieures sérieusement dégradées pour certaines et vieillissantes pour d'autres (travée Saint Marc / Saint Luc, partie avant du chœur, abside du chœur). La ville a pu traiter les problématiques d'infiltrations à l'origine des désordres au cours de l'année 2020 en procédant à la réparation de la charpente et réfection totale de la toiture pour un chantier supérieur à 500 000 €.</p> <p>Les travaux de restauration des peintures ornementales peuvent donc être entreprises.</p> <p>Il convient de préciser, en complément, au fait que l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Mazamet a sollicité l'inscription du bâtiment à l'inventaire des monuments historiques, démarche instruite par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. A terme, le bâtiment pourra bénéficier de ce régime de protection.</p> <p>A ce titre, toute intervention devra faire l'objet d'un permis de construire et la ville aura obligation d'avoir recours à un architecte qualifié.</p> <p>A cet effet, il convient de considérer que les travaux de restauration des peintures ornementales devront également bénéficier d'une mission de maîtrise d'œuvre. Au regard de l'ampleur du chantier, la ville envisage de séquencer ses interventions sur plusieurs exercices budgétaires.</p>

Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Architecte du Patrimoine au titre de la maîtrise d'œuvre (conception / encadrement de la mission). Restaurateur d'art pour la réalisation de la mission. Fondation du patrimoine et AVPM au titre des financements issus du mécénat.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 132 000 €HT pour le total, réparti : - 12 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre - 120 000 €HT pour les travaux.
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant : ETAT (DRAC + DETR) : 40 % Région Occitanie : 20 % Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 % Département du Tarn : 10 % Ville de Mazamet : 25 % Des financements privés pourraient également être recherchés au titre du mécénat.
Calendrier	Le préalable à l'engagement des prestations reste l'inscription du bâtiment à l'inventaire. Dès lors, la maîtrise d'œuvre pourrait être sélectionnée (1 ^{er} semestre 2022) afin d'engager la mission de permis de construire et consulter les entreprises afin de sélectionner le restaurateur. L'exécution des travaux pourrait être séquencée en 5 tranches successives réparties comme suit : - Travée saint-Luc / Saint Martin : 2022 ; - Avant Chœur murs et voûte : 2023 ; - Abside Chœur murs et voûte : 2024 ; - Avant Chœur toiles (x2) : 2025 ; - Abside Chœur toiles (x3) : 2026.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

REHABILITATION PLACE GAMBETTA

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action	Requalifier les espaces publics
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre du contrat « Action Cœur de Ville », transformé en « Opération de Revitalisation Territoriale », « Bourg Centre Occitanie », la ville travaille à la requalification des espaces publics du cœur de ville afin d'accompagner l'ensemble des dispositifs de redynamisation engagés. A ce titre il s'agit d'engager la réfection de cet espace public en le requalifiant. Cet aménagement a pour objectif de sécuriser les circulations en « pacifiant » l'espace. La requalification des revêtements de surface a pour objectif d'affirmer une montée en gamme de l'espace public, qui recevra, par ailleurs, un traitement paysager soigné. L'aménagement intégrera la volonté de la ville d'améliorer la sécurité publique sur ce site.
Partenaires	Gestionnaires de réseaux (enfouissement, réfection des conduites enterrées AEP, EU, EP) Maîtrise d'œuvre spécialisée.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération projetée est de 800 000 € HT. Cette opération induira probablement des travaux d'infrastructure enterrés, notamment

	afin d'assurer la séparation des eaux usées et des eaux pluviales.
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT (DETR) : 30 %</p> <p>Région Occitanie (développement touristique) : 10 %</p> <p>Département du Tarn : 5 %</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 %</p> <p>Ville de Mazamet : 50 %</p>
Calendrier	<p>La maîtrise d'œuvre sera sélectionnée début 2022.</p> <p>Le démarrage du chantier pourrait être programmée fin du premier semestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Aboutissement du programme</p> <p>Respect des délais de réalisation</p> <p>Limitation du préjudice du chantier aux commerces et riverains.</p> <p>Respect de l'enveloppe prévisionnelle.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

MISE EN LUMIERE DE LA PASSERELLE HIMALAYENNE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs
Action	Développer le tourisme urbain et d'itinéraires
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	Il s'agit de créer un dispositif de mise en valeur lumineuse de la passerelle, notamment lors d'évènements marquants. Cette mise en lumière se veut adaptable et modulable. Des organes de programmation et de commande seront installés afin de permettre d'assurer la régulation du dispositif. Il s'agit de marquer, en début de nuit et début de matinée, sur certaines saisons ou certaines saisons particulières, la silhouette de l'équipement. Le projet est conçu pour limiter la pollution lumineuse nocturne et ne pas générer de problématiques particulières sur l'avifaune, notamment nocturne présente sur le site.
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Bureaux d'études spécialisés au titre de la maîtrise d'œuvre et association de la LPO au cours des phases de conception du projet.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération projetée est de 120 000 € HT.
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant : ETAT (DETR) : 40 %

	Région Occitanie (développement touristique) : 10 % Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 10 % Département du Tarn : 10 % Ville de Mazamet : 30 %
Calendrier	L'attribution du marché de travaux interviendra mi-décembre 2021. L'exécution des travaux sera réalisée au premier semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Aboutissement du programme Respect des délais de réalisation Respect de l'enveloppe prévisionnelle.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

CREATION D'UNE VIA FERRATA

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs
Action n°	Développer le tourisme urbain e d'itinéraire
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	Afin de dynamiser l'attractivité touristique générée autour de la passerelle himalayenne, le projet de création d'une via ferrata s'inscrit dans le projet de développement touristique et économique de l'ensemble des institutions publiques : Région Occitanie, Département du Tarn, Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et ville de Mazamet. Le projet s'inscrit dans le développement du tourisme de sport et de plein air s'appuyant sur les qualités naturelles de la vallée de l'Arnette. En développant et en renouvelant l'offre de contenu autour de l'équipement existant, la ville souhaite s'affirmer comme destination touristique incontournable dans le sud du département du Tarn et de l'Occitanie. Cet équipement a également vocation à compléter l'offre touristique proposée par la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, notamment sur le volet tourisme de nature, de sports et de loisirs. Les travaux se séquentent en deux tranches opérationnelles : - Sécurisation de la paroi rocheuse - Réalisation de la via ferrata
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Bureau d'étude spécialisés au titre de la maîtrise d'œuvre et association de la LPO au cours des phases de conception du projet.

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération projetée est de 202 150 € HT, répartis comme suit : - Sécurisation : 17 750 €HT ; - Via ferrata : 184 400 €HT.
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant : ETAT (DETR) : 20 % Région Occitanie (développement touristique) : 15 % Département du Tarn : 15 % Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 10 % Ville de Mazamet : 40 %
Calendrier	L'attribution du marché de travaux interviendra au début du premier trimestre 2022. L'exécution des travaux sera réalisée au premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Aboutissement du programme Respect des délais de réalisation Respect de l'enveloppe prévisionnelle Fréquentation en phase exploitation.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI : REPONSE AU DECRET TERTIAIRE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Une étude de faisabilité de réalisation de travaux sur son patrimoine bâti répondant aux exigences fixées par le décret dit tertiaire. Pour ce faire, 20 bâtiments communaux ont été audités auxquels ont été intégrées les écoles primaires de la commune.</p> <p>Un cahier des charges en vue de retenir une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un contrat de performance énergétique est en cours de rédaction. Ce dernier pourrait aboutir au cours du premier trimestre 2022, année au cours de laquelle des premiers travaux pourraient être engagés.</p> <p>L'objectif affiché par la ville est d'atteindre une réduction de la consommation du parc de bâtiment de 40 % à échéance 2030.</p> <p>Le premier bâtiment concerné serait un des plus consommateurs dès 2022 : l'Hôtel de Ville.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements. Bureau d'études spécialisé au titre de la maîtrise d'œuvre (conception / réalisation). Banque des Territoires pour le cofinancement.

Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 450 000 €HT
Plan de financement	Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant : ETAT : 50 % Région Occitanie : 5 % Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 % Département du Tarn : 0% Ville de Mazamet : 40 % Banque des territoires en prêts bonifiés.
Calendrier	La signature du Contrat de performance Energétique pourrait intervenir au cours du premier semestre 2022. L'exécution des travaux pourrait être achevée fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Finalisation du projet dans les délais affichés ; Respect de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ; Satisfaction des objectifs d'économies d'énergie ; Amélioration du confort thermique du bâtiment ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

REHABILITATION DU TEMPLE NEUF PREMIERE TRANCHE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Action	Mettre en valeur le patrimoine urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le Temple Neuf est un édifice communal inscrit au titre des monuments historiques.</p> <p>Il présente un mauvais état d'entretien, ce qui interdit actuellement sa réaffectation à un autre usage de type culturel par exemple.</p> <p>Afin de garantir non seulement la préservation de ce monument, mais aussi d'en assurer la remise en valeur permettant de l'affecter à un nouvel usage, des travaux doivent être envisagés.</p> <p>Pour répondre à cet enjeu, la ville a fait réaliser une étude de faisabilité par un architecte du patrimoine livrée en septembre 2018.</p> <p>La ville envisage de lancer une mission permis de construire dans la perspective de réaliser les travaux de clos-couvert de l'édifice étalés sur 3 années d'investissement. Ces derniers ne concerneraient donc qu'une première tranche des travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment.</p> <p>La mission complète sera également attribuée en application des dispositions de la loi MOP.</p>
Partenaires	Etat, Région, Département et Communauté d'Agglomération au titre des financements.

	<p>Architecte du Patrimoine et Bureau d'études spécialisé au titre de la maîtrise d'œuvre (conception / réalisation / économie de la construction).</p> <p>Fondation du patrimoine au titre des financements</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 2 400 000 €HT pour le total, réparti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 210 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre - 2 200 000 €HT pour les travaux.
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT (DRAC + DETR) : 50 %</p> <p>Région Occitanie : 10 %</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 %</p> <p>Département du Tarn : 10 %</p> <p>Ville de Mazamet : 25 %</p> <p>Des financements privés pourraient également être recherchés au titre du mécénat.</p>
Calendrier	<p>L'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, de conception du permis de construire, de la préparation de la phase de consultation des entreprises pourrait intervenir en 2022 (engagement de la totalité de la somme relative à la mission de maîtrise d'œuvre).</p> <p>L'exécution des travaux pourrait être lissée sur trois exercices comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : massif occidental et clocher en 2023 - Phase 2 : nef en 2024 - Phase 3 : rotonde en 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Finalisation du projet dans les délais affichés ;</p> <p>Respect de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle ;</p> <p>Remise en valeur de l'édifice dans la perspective d'une réaffectation ;</p> <p>Amélioration du confort thermique du bâtiment ;</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FRICHE PONT DE CAVILLE

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Reconversion des friches industrielles
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville a acquis, en 2019, une friche industrielle sise Pont de Caville, en cœur de ville. Cette friche longe la route départementale n° 53 et surplombe la rivière Arnette. Elle fait face au site d'une ancienne friche industrielle déjà résorbée par la ville.</p> <p>L'objectif est de soustraire cette friche à l'espace urbain au profit de la création d'un espace public végétalisé en promontoire sur l'Arnette. Il permettrait d'aérer le tissu urbain le long du cours d'eau, véritable trame bleue en cœur de ville.</p> <p>La création d'un nouvel espace public, sans nouveau stationnement permettra de revaloriser un secteur pâtissant de l'image de la friche existante en cours de délabrement.</p> <p>Cette opération pourrait être réalisée sur deux exercices : 2022 et 2023.</p> <p>Considérant la proximité du cours d'eau, les interventions opérationnelles devront être prévues en période d'étiage.</p>
Partenaires	Etat (DDT81, DREAL Occitanie, OFB), bureaux d'étude spécialisés.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération projetée est de 500 000 € HT. Ce coût prévisionnel reste à affiner et à scinder en deux parties :

	<ul style="list-style-type: none"> - La première dédiée aux opérations de démolition de l'édifice et de confortement du site en surplomb sur l'Arnette ; - La seconde phase consistera à traiter l'esthétique du site : aménagement paysager, revêtements de surface qualitatifs, etc.)
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT (DETR) : 40 %</p> <p>Région Occitanie (développement touristique) : 10 %</p> <p>Département du Tarn : 5 %</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 %</p> <p>Ville de Mazamet : 40 %</p>
Calendrier	<p>La maîtrise d'œuvre sera sélectionnée début 2022.</p> <p>Le démarrage du chantier pourrait être programmée fin du premier semestre 2022 pour la première phase de l'opération et seulement durant la période autorisant les interventions en rivière.</p> <p>La seconde phase d'intervention pourrait être réalisée en 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Aboutissement du programme</p> <p>Respect des délais de réalisation</p> <p>Limitation du préjudice du chantier aux commerces et riverains.</p> <p>Respect de l'enveloppe prévisionnelle.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

FRICHE DE L'USINE DE LA MOLE A LABRESPY

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement
Action	Reconversion des friches industrielles
Maître d'ouvrage	Ville de Mazamet Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La ville a acquis, fin 2021, le friche industrielle « La Môle industrie » à Labrespy. Cette friche industrielle est constituée d'un bâtiment édifié sur 3 niveaux et sur une emprise au sol d'environ 5 000 m².</p> <p>L'opération vise à démolir la friche industrielle et de s'orienter vers deux options restant à définir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renaturation du site ;- Réaffectation du site au bénéfice de l'installation d'une nouvelle activité économique. <p>Une partie des terrains a déjà été acquise par la ville, au moyen d'une expropriation pour cause d'utilité publique afin d'accueillir la future station de traitement des eaux usées du hameau de Labrespy.</p> <p>La ville est en cours de négociation avec le liquidateur judiciaire pour se porter acquéreur des reliquats fonciers de cette ancienne exploitation industrielle, comportant plusieurs hangars en cours de délabrement avancés.</p> <p>L'objectif sera le même pour l'ensemble de ces friches, traitées en deux temps : renaturation ou réaffectation destinée à accueillir de nouvelles activités économiques.</p>
Partenaires	Etat, ADEME, Région Occitanie, Banque des Territoires, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, Département du Tarn.

Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel de l'opération projetée est de 1 000 000 € HT.</p> <p>Les entreprises devraient être retenues début 2022, pour une opération scindée en quatre lots d'exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déconstruction, - Démolition, - Maçonnerie, - Désamiantage et dépollution.
Plan de financement	<p>Le plan de financement prévisionnel pouvant être affiché pour cette opération est le suivant :</p> <p>ETAT (DETR) : 40 %</p> <p>Région Occitanie (développement touristique) : 20 %</p> <p>Département du Tarn : 10%</p> <p>Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet : 5 %</p> <p>Ville de Mazamet : 25 %</p> <p>Banque des territoires par le biais de prêts bonifiés.</p>
Calendrier	<p>Les entreprises seront sélectionnées début 2022, pour un démarrage des travaux envisagé au cours du premier trimestre.</p> <p>Le délai d'exécution est estimé entre 6 et 8 mois.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Aboutissement du programme</p> <p>Respect des délais de réalisation</p> <p>Respect de l'enveloppe prévisionnelle.</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Création et aménagement de liaisons douces - pistes cyclables - Vocation Economique - Tronçon 3 - Avenue François Mitterrand et secteur Centre-Ville au cœur des commerces et des services

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement
Action n°	DEVELOPPER LES TRANSPORTS PROPRES
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LABRUGUIÈRE COLLECTIVITE TERRITORIALE
Description de l'action	<p><u>Contexte</u></p> <p>Afin d'améliorer son cadre de vie et d'accompagner la transition écologique, la Ville de LABRUGUIÈRE a souhaité aménager des pistes cyclables sécurisées sur l'ensemble de son territoire. Suite à l'étude préalable de novembre 2020 réalisée par le cabinet GAXIEU (complémentaire au Schéma Directeur des Pistes Cyclables de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet), portant sur la création et l'aménagement de liaisons douces / pistes cyclables, la municipalité a pris un engagement politique fort en mettant en place un programme pluriannuel intitulé « Labruguière trace ses voies douces ... en cheminant de l'économique au sportif via les services et la culture » - Projet de Ville 2022 - 2026.</p> <p>Les 2 premiers tronçons de ce plan ont été réalisés en 2021.</p> <p>Action 2022 : Création et aménagement de liaisons douces – pistes cyclables – Vocation Economique – Tronçon 3 – Avenue François Mitterrand et secteur Centre-Ville au cœur des commerces et des services</p> <p>Ce tronçon est une voie verte de 3 m de large en béton désactivé, d'une longueur de 820 ml bidirectionnelle. Il est estimé à 590 000 € HT. Il fait partie d'une future opération de requalification des avenues du centre-ville.</p>

	<p>En venant du cœur historique de la commune où se concentrent les commerces et les services, c'est la voie de liaison privilégiée vers le complexe éducatif et sportif. Plus de 12 000 véhicules / jour transitent sur la place de l'Europe, véritable nœud routier à l'intersection de plusieurs départementales qui irriguent le territoire communal.</p> <p>L'aménagement de ce tronçon nécessite une modification du sens circulation.</p> <p>Le maître d'œuvre a été sélectionné en octobre 2021 et le levé topographique a été effectué pour affiner les éléments de l'étude préalable.</p>
Partenaires	Commune de Labruguière : maîtrise d'ouvrage, coordination financière, technique ; Cabinet Gaxieu : maître d'œuvre ; Commission d'usagers constituée : concertation les 31 mars et 2 décembre 2021
Coût prévisionnel	<p><u>Investissement – Montant total = 1 022 210 € HT</u></p> <p>Travaux : 950 000 € HT (revêtement, réseau éclairage public, abris vélos,...)</p> <p>Maîtrise d'œuvre : 55 670 € HT</p> <p>Levé topographique : 6 540 € HT</p> <p>Géo détection + étude de sol + passage caméras + imprévus : 10 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Financements mobilisés :</p> <p>La Commune a sollicité des financements pour la réalisation de cette opération dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Mobilités Actives » lancé par le Ministère de la Transition Ecologique.</p> <p>D'autres demandes de financements seront déposés au titre de la DSIL 2022, de la Région Occitanie, de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et du Conseil Départemental du Tarn.</p> <p>Le plan de financement définitif n'est pas encore établi.</p> <p>Démarrage des travaux : fin du 1^{er} semestre 2022</p> <p>Date prévisionnelle de mise en service : fin du 2^{ème} semestre 2022 / 1^{er} trimestre 2023.</p>
Calendrier	<p>Le maître d'œuvre ayant été désigné, les éléments contenus dans l'étude préalable sont en cours de finalisation.</p> <p>Validation de l'opération et du plan de financement par le Conseil Municipal (début 2022).</p> <p>Lancement de l'appel d'offres : mars 2022.</p> <p>Démarrage des travaux : fin du 1^{er} semestre 2022</p> <p>Date prévisionnelle de mise en service : fin du 2^{ème} semestre 2022 / 1^{er} trimestre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MI de pistes effectivement mis en service, - Fréquentation des itinéraires réalisés nombre piétons, nombre de cyclistes, fréquence (quotidienne, hebdomadaire,...) - Respect ou dépassement de l'enveloppe budgétaire <p>Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des itinéraires réalisés

	Nature de fréquentation (loisirs, travail, courses ,établissements scolaires, équipements sportifs,...)
--	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Schéma d'accueil en forêt communale

CRTE Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Orientation stratégique n°	PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LA RESSOURCE EN EAU
Action n°	
Maître d'ouvrage	COMMUNE DE LABRUGUIERE COLLECTIVITE TERRITORIALE
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>La Commune de Labruguière s'est prononcée favorablement sur la mise en œuvre du plan de circulation en forêt communale de Montaud et sur la réalisation du schéma d'accueil du public avec un projet sur 5 à 10 ans.</p> <p>Cette démarche, présentée en 2019 par l'ONF, gestionnaire de la forêt de Montaud, a été à nouveau réactivée en 2021.</p> <p>La Municipalité ayant ciblé le développement des loisirs nature, souhaite donc organiser l'accueil du public en forêt.</p> <p>Le schéma d'accueil a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">✗ Aménager et entretenir les sites✗ Renforcer la qualité paysagère des espaces✗ Développer des espaces d'accueil accessibles à tous✗ Animer les espaces naturels <p>L'accueil du public en forêt fait partie intégrante de la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, au même titre que la production de bois et les fonctions écologiques</p> <p>L'élaboration, en cours, du schéma d'accueil du public en forêt vise à définir, à partir d'un diagnostic partagé entre les différents acteurs et usagers, une stratégie et des objectifs d'accueil. Cette stratégie se traduit par un schéma spatial d'accueil du public et un programme d'actions de mise en œuvre sur 5 ans.</p>

	<p>Le périmètre d'intervention est celui de la forêt communale de Labruguière dans sa globalité à savoir 1 728 ha.</p> <p>Pour une cohérence « massif », prise en compte d'une partie de la Forêt domaniale de la Montagne noire</p> <p>Aménagement forestier 2011-2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fonction de production : moyen à fort, avec un besoin de régénération à mener dans le hêtre et le sapin en privilégiant la régénération naturelle sur les bonnes stations. <input type="checkbox"/> Fonction écologique ; nombreux ruisseaux, présence de zones humides (ZNIEFF I sur la moitié de la surface), présence de gros bois. <input type="checkbox"/> Fonction sociale (paysage et accueil du public) : une forêt fréquentée de part sa proximité avec l'agglomération de Castres et Toulouse, nombreux parcours de randonnée et VTT, un besoin de structuration de l'accueil conciliant les différents usages. <p>Gestion sylvicole privilégiant le mélange d'essences.</p>
Partenaires	<p>Commune de Labruguière : maîtrise d'ouvrage, coordination financière, technique</p> <p>ONF : maître d'œuvre</p> <p>PNR Haut-Languedoc</p> <p>1^{er} Comité de pilotage : 8 octobre 2021</p> <p>En cours : phase de diagnostic avec concertation avec les usagers</p> <p>Prochaine étape : définition de la stratégie, du programme d'actions (1^{er} trimestre 2022)</p>
Coût prévisionnel	<p>Etude préalable en cours : 15 400,00 € HT (Maitrise d'œuvre : ONF).</p> <p>Les coûts liés au financement des actions identifiées dans le programme ne sont définis.</p>
Plan de financement	A déterminer en fonction du programme d'actions.
Calendrier	<p>L'étude portant sur l'élaboration du schéma d'accueil a démarré en octobre 2021.</p> <p>La stratégie et le programme d'actions, d'une durée de 5 ans, seront finalisés au 1^{er} trimestre 2022.</p> <p>Les 1ères actions de ce programme seront lancées dès 2022.</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	L'étude, en cours, du schéma d'accueil du public en forêt doit également définir les indicateurs de suivis.
-----------------------------------	---

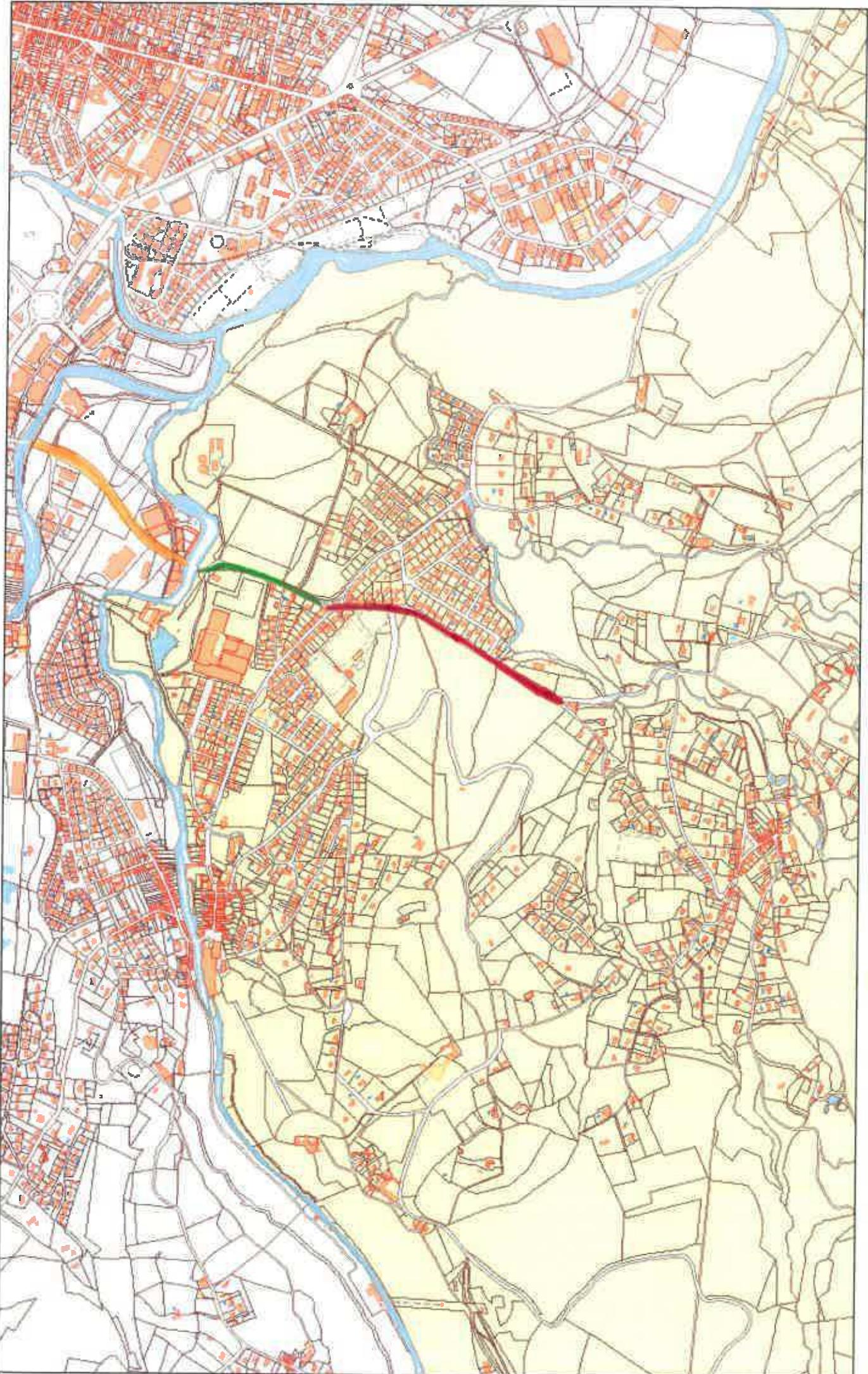
→ 1^e Tranche
→ 2^e Tranche

Tranche n°1 et portante
Intercommunal



0
175
350
525
700 m

19/11/2021





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



FICHE ACTION 1

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Orientation stratégique n°	1
Action n°	1
Maître d'ouvrage	Commune de Pont de LArn Collectivité Territoriale Adresse : 2 avenue Philippe CORMOULS 81660 PONT DE LARN Tél : 05 63 61 14 05
Description de l'action	Afin de favoriser le développement des déplacements à vélo et sécuriser la mobilité des piétons la création de liaisons douces depuis le cœur de village vers Mazamet est envisagé. Ce projet s'inscrit dans une ambition de transition écologique visant à développer les transports propres. Les aides sollicitées pour l'achat de vélos électriques auprès de la Région et de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet montrent qu'un grand nombre de personnes sont

	<p>prêtes à utiliser un nouveau mode de transport. L'accueil de la Mairie enregistre également une demande exponentielle relative à la création et sécurisation de voies pour les vélos ou les piétons. Quotidiennement des piétons empruntent la RD 109 entre Pont de LArn et Mazamet obligeant ceux-ci à marcher sur la partie herbeuse afin de s'éloigner de la partie roulante. La RD 109 qui relie Mazamet à Pont de Larn est très fréquentée par les véhicules sur les heures de pointes puisqu'il s'agit de l'accès principal entre le pole économique (Mazamet) et notre commune de type plutôt résidentiel.</p> <p>Public visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les piétons ou cyclistes souhaitant se rendre à vélo ou à pied sur Mazamet (Piscine, stade, Zone commerciale de la Molière) - Les piétons et cyclistes qui qui souhaitent rejoindre la piste verte Passa Païs depuis le centre de Pont de Larn. - Les jeunes qui se rendent au lycée et au collège à vélo. - Les jeunes qui reviennent du collège ou du lycée à pied en cas d'absence de professeurs. <p>Longueur totale de la liaison douce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La liaison entre le Chemin du Cabirol bas et Mazamet est estimé à 1.5 kms. - La partie à aménager à l'intérieur des limites de la communes représente une distance de 1 100 mètre environ.
Partenaires, étapes	<p>La commune s'engage à développer en deux tranches des portions de liaisons douces afin de faciliter les déplacements entre la commune de Pont de Larn et la commune de Mazamet (et notamment la voie verte Passa Païs) .</p> <p>La création de ces liaisons douces nécessiteront un partenariat étroit avec la commune de Bout du Pont de Larn et Mazamet puisque la jonction avec Mazamet ne pourra se faire qu'en passant sur la commune de Bout du Pont de Larn (Voir Plan).</p> <p>Aujourd'hui, si le schéma global a permis de définir les 2 axes à aménager sur notre commune, ce projet est à l'étape de la réflexion collective avec la nécessité d'engager une étude de faisabilité.</p>

	<p>Les deux axes à créer :</p> <p>1 - Depuis le bas du chemin du Cabirol Bas en Direction du centre village de Pont de LArn en longeant l'avenue de la Jonquièrre (RD 109) sur environ 700 m</p> <p>2- Depuis Le Rond Point de la Croix Rouge en longeant l'avenue de Mazamet (RD 109) en direction de Mazamet jusqu'au Pont en limite de commune avec Bout du Pont de Larn sur environ 400 mètres</p> <p>Axes à réaliser en partenariat avec la commune de Bout du Pont de Larn et Mazamet :</p> <p>3- Une portion entre notre commune et la voie verte de Mazamet (en passant par la commune de Bout du Pont de Larn) serait d'environ 600 mètres et permettrait de relier ainsi le cœur du village de Pont de Larn à la voie verte.</p>
Coût prévisionnel	<p>Les coûts seront définis après l'étude de faisabilité. La réalisation de ces voies douces seront inscrites dans les dépenses d'investissement sur deux ans (2 tranches).</p> <p>A prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Revêtement - Sécurisation des liaisons douce - Busage <p>Un financement en deux tranches est envisagé pour la réalisation des 2 axes dans notre commune. Le financement de l'axe « Intercommunal » reste encore à définir en fonction des discussions qui seront menées.</p>
Partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Département

	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Etat - Communauté d'Agglomération Castres Mazamet - Autofinancement
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2022 : demande de subvention pour la mise en œuvre de l'étude de faisabilité - De Mars à Juin 2022 : Début de l'étude de faisabilité (définition du tracé, évaluation des coûts, pointage des contraintes techniques...) - De Janvier à Juin 2022 : Discussion avec la commune de Bout du Pont de Larn et Mazamet pour présentation du projet et d'un éventuel partenariat - Septembre 2022 : montage des dossiers de demandes de subvention pour la 1^{er} tranche entre le chemin du Cabirol Bas et la Croix Rouge (voir plan 1^{er} tranche) - Janvier 2023 – Juin 2023 : Travaux 1^{er} tranche entre le Cabirol et la Croix Rouge soit 700 mètres de liaison douce le long de la RD 109 - Septembre 2023 : Dépôt de dossier de demande de subvention pour la seconde tranche . Liaison douce entre la Croix Rouge jusqu'en limite de commune soit 400 m (voir plan 2^e tranche) - Janvier 2024 : Début travaux 2d tranche.
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet création pistes cyclables (2^{ème} tranche)

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre nous voulons poursuivre les aménagements des pistes cyclables sur notre commune. Il s'agit de relier le dernier rond point Est de l'avenue de Caucalières RD65 à la piste existante sur 150 m.
Partenaires	Devis réalisé par une entreprise locale : Eiffage.
Coût prévisionnel	Couts investissements : 15 626 € Coûts fonctionnement : 0 €
Plan de financement	Nous souhaitons solliciter les dispositifs financiers de la DETR, du plan de relance et également les aides de l'Europe, de la Région et du Département.
Calendrier	Pas de publicité à prévoir. Début des travaux au 1 ^{er} trimestre 2022. Achèvement des travaux mi 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	/



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet rénovation énergétique école communale

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	Afin de réduire notre impact carbone nous souhaitons changer le mode de chauffage de l'école de la Naure afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment. L'objectif de la rénovation est d'atteindre l'étiquette C voire B et 30% de gain énergétique afin de pouvoir accéder aux aides visées. L'installation d'un chauffage par DRV permettra de basculer sur une production moins énergivore et ainsi d'atteindre plus de 50% de gain énergétique.
Partenaires	Nélolia Ingénierie, Nègre architecture, Sdet
Coût prévisionnel	Couts investissements : A revoir (150 000 €) Coûts fonctionnement : 0 €
Plan de financement	Nous souhaitons solliciter les dispositifs financiers de la DETR, du plan de relance et également les aides de l'Europe, de la Région et du Département.
Calendrier	Début des travaux mi 2022. Achèvement des travaux fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	/



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet création pistes cyclables (3^{ème} tranche)
+ création accès centre multi associatif + amélioration du stationnement +
sécurisation circulation VL et piétons

CRTE 2024

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre nous voulons poursuivre les aménagements des pistes cyclables sur notre commune. Il s'agit de relier le rond-point central de Payrin à l'ancien emplacement de la poste sur le RD65 sur une longueur d'environ 650 m.
Partenaires	Pré-études réalisées par le bureau d'études Papyrus.
Coût prévisionnel	Couts investissements : à définir Couts fonctionnement : 0 €
Plan de financement	Nous souhaitons solliciter les dispositifs financiers de la DETR, du plan de relance et également les aides de l'Europe, de la Région et du Département.
Calendrier	Appels d'offres à réaliser. Travaux prévus pour 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	/



Construction d'une cantine pour les écoles et le portage de repas

CRTE 2024

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	<p>Cette action de construction d'une nouvelle cantine mutualisée pour les 2 écoles de la commune poursuit 3 objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le premier est de répondre à la demande croissante des parents concernant la fréquentation de la cantine scolaire.- Le deuxième est de pouvoir proposer aux enfants des 2 écoles de la commune des plats préparés sur place avec des aliments en majorité produits en local.- Le troisième est également de proposer aux personnes en perte d'autonomie (handicap, âge...) un portage de repas complets et équilibrés.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Couts investissements : à définir (~900 000 €) Coûts fonctionnement : 0 €
Plan de financement	Nous souhaitons solliciter les dispositifs financiers de la DETR, du plan de relance et également les aides de l'Europe, de la Région et du Département.
Calendrier	2024
Indicateurs d'évaluation proposés	/



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Projet création jardins partagés

CRTE 2023

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	Afin de développer d'un côté des solutions pour se nourrir en circuit court et améliorer le pouvoir d'achat pour les populations les plus démunies et d'un autre côté de renforcer les relations sociales entre nos concitoyens nous voulons créer des jardins partagés collectifs. Une trentaine de jardins seront ainsi créés en périphérie du centre urbain de Payrin, au bord de la rivière du Thoré.
Partenaires	DDT + A définir
Coût prévisionnel	Couts investissements : A définir Coûts fonctionnement : 0 €
Plan de financement	Nous souhaitons répondre aux prochains appels à projet départementaux et solliciter les dispositifs financiers de la DETR, du plan de relance et également les aides de l'Europe, de la Région et du Département.
Calendrier	Début des travaux au 1 ^{er} trimestre 2023. Achèvement des travaux mi 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	/



Projet Photovoltaïque Salle des fêtes – Rénovation toitures

CRTE 2022

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Payrin-Augmontel
Description de l'action	<p>Les objectifs sont de produire une énergie propre et renouvelable. Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de notre salle des fêtes, c'est donc participer à notre échelle, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leur installation nous permettra également de réaliser d'importantes économies sur notre facture d'énergie.</p> <p>La surface équipée sera de 428 m² pour une production estimée de 128 000 kWh/an. Le bâtiment consomme en moyenne 28 422 kWh/an. Le gain financier nous permettra aussi de rénover la toiture de ce bâtiment.</p>
Partenaires	Pré études réalisées par Territoire d'énergie. Devis réalisé par une entreprise locale : Waroude.
Coût prévisionnel	Couts investissements : 135 000 € Coûts fonctionnement : 1 212 €
Plan de financement	Nous souhaitons solliciter les dispositifs financiers de la DETR et du plan de relance.
Calendrier	Publicité du marché dans un journal habilité à recevoir des annonces légales au 1 ^{er} trimestre 2022. Début des travaux au 2 ^{ème} trimestre 2022. Achèvement des travaux mi 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Suivi annuel de la production



Contrat de relance et de Transition écologique

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

ENTRE

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Représentée par Monsieur Pascal BUCIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par le territoire signataire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan France Relance avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en facilitant la réalisation d'un projet de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations du territoire. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet d'identifier des problématiques communes entre les territoires en matière d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme, etc...

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est née en 2000. Elle se compose de 14 communes représentant plus de 80 000 habitants - cf. Annexe 1 « Diagnostics, études, schémas, processus contractuels réalisés ou en cours et relations du territoire avec les territoires environnants ».

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – L'ambition de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Le projet de territoire - cf. Annexe 2 « Agglomération de Castres-Mazamet - Projet de territoire 2030 - Concilier nos ambitions pour demain et transition écologique » - a été construit :

- A partir de l'identification des enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, des forces et des faiblesses, de l'articulation entre les différentes dimensions stratégiques qu'elles soient d'ordres écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc., en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires,
- A travers la prise en compte des documents-cadres élaborés par la Communauté d'agglomération qui déterminent les grandes orientations stratégiques du territoire en matière de développement économique, d'habitat, de mobilités et de transition énergétique et environnementale, notamment :
 - Le programme local de l'habitat,
 - Le schéma de cohérence territoriale,
 - Le schéma directeur des itinéraires cyclables,
 - Le plan climat air énergie territorial (en cours d'élaboration),
- Autour d'un travail participatif associant les conseillers communautaires, les maires et les agents de la Communauté d'agglomération à travers la constitution de groupes de travail dédiés et un appel à contributions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

- Résumé du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Le Projet de territoire 2030 de l'Agglomération de Castres-Mazamet consiste à concilier développement et transition écologique. Les acteurs et les décideurs locaux affirment à travers le projet de territoire comment le territoire deviendra plus compétitif et plus solidaire afin d'offrir une bonne qualité de vie et des emplois stables. Le projet de territoire de l'Agglomération de Castres-Mazamet constitue donc un pacte au service de quatre ambitions :

- AMBITION 1 : POUR UN NOUVEL ESSOR ÉCONOMIQUE

Accompagner la dynamique entrepreneuriale et d'innovation à l'aune des nouveaux enjeux,

- AMBITION 2 : POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Agir pour l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie et la préservation de l'environnement,

- AMBITION 3 : POUR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Améliorer l'accessibilité du territoire, condition indispensable à son attractivité,

- AMBITION 4 : POUR UNE ATTRACTIVITÉ AMPLIFIÉE

Accueillir bien et durablement.

Article 3 – Les objectifs stratégiques

Le présent contrat décline les objectifs stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 13 décembre 2021 :

- Objectif stratégique 1 : Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation
- Objectif stratégique 2 : Assurer la croissance du pôle enseignement supérieur-recherche-innovation
- Objectif stratégique 2 : Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs
- Objectif stratégique 4 : Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
- Objectif stratégique 5 : Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes
- Objectif stratégique 6: Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement
- Objectif stratégique 7: Répondre aux besoins de la population
- Objectif stratégique 8 : Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement

Les objectifs stratégiques font l'objet de fiches descriptives jointes en Annexe 3. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

AMBITIONS	ENJEUX	OBJECTIFS STRATEGIQUES	MESURES OPÉRATIONNELLES
Pour un nouvel essor économique	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION	Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation	<p>Aménagement de sites d'activité au service de l'implantation des entreprises à travers une politique foncière et immobilière dynamique</p> <p>Accompagnement renforcé et aides à l'immobilier, à la création d'entreprises et à l'innovation</p> <p>Exploitation du positionnement « Chimie fine, numérique et santé »</p> <p>Favoriser et soutenir l'innovation par la prospection, l'accompagnement et l'animation</p>
Pour un cadre de vie de qualité	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	Assurer la croissance du pôle enseignement supérieur-recherche-innovation	<p>Développer un site attractif et dynamique pour les étudiants et l'ensemble des acteurs</p> <p>Disposer d'une offre de formation diversifiée et attractive</p>
Pour un territoire accessible	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE	Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs	<p>Constituer un pôle des technologies pour la santé reconnu à l'échelle régionale et nationale</p> <p>Améliorer l'accueil et l'information touristique</p> <p>Favoriser et/ou réaliser la connexion des deux itinéraires touristiques</p> <p>Mieux accueillir les camping-caristes</p> <p>Développer le tourisme urbain et d'itinéraires</p>
Pour une attractivité amplifiée	VALORISATION BOURGS-CENTRES, AMÉNAGEMENT ESPACES PUBLICS, REQUALIFICATION URBAINE / PATRIMONIALE ET CADRE DE VIE	Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité	<p>Requalifier les espaces publics</p> <p>Poursuite de la rénovation urbaine</p>
	VITALITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE	Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes	<p>Agrandir, moderniser, rénover et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants</p> <p>Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives</p>
	MOBILITÉS ET INTERMODALITÉ	Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement	<p>Réalisation d'infrastructures routières assurant le lien Ouest-Est</p> <p>Soutien financier au déficit d'exploitation de la ligne aérienne d'aménagement du territoire Castres-Paris et de la plateforme aéroportuaire de l'aéroport de Castres-Mazamet</p> <p>Amélioration qualitative du service ferroviaire par renforcement du cadencement</p>
	OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION	Répondre aux besoins de la population	<p>Soutien de la desserte des bus de lignes régionales</p> <p>Assurer une cohérence du programme de liaisons douces en lien avec les PEM de Castres et de Mazamet</p>
	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ACCESSIBILITÉ	Améliorer la qualité du cadre de vie et préserver l'environnement	<p>Maintenir une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire</p> <p>Développement de l'offre de services enfance et petite enfance</p> <p>Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics</p>
			<p>Extension du réseau urbain de chaleur</p> <p>Reconversion des friches industrielles</p> <p>Transition écologique : PCAET de Castres-Mazamet en 45 actions pour le climat</p> <p>Réalisation des études et travaux d'accèsibilité</p>

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contrats et programmes en cours s'inscrivent dans le CRTE tout en conservant leurs instances de pilotage.

Sont notamment recensés :

En matière de transition écologique

- La convention territoire à énergie positive pour la croissance verte (arrivée à son terme).

En matière de renouvellement urbain et redynamisation des coeurs de ville

- Le contrat de ville de Castres-Mazamet et son avenir de prorogation 2015-2022,
- La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Laden Petit Train à Castres 2020-2026,
- La convention Action Cœur de Ville de Castres-Mazamet 2018-2024,
- L'opération de revitalisation de territoire (ORT) de Castres-Mazamet 2021-2024,
- La convention tripartite dite « Action Logement » Action Cœur de Ville - volet immobilier de Mazamet.

En matière de développement économique

- Le programme « Territoire d'industrie Castres - Revel - Castelnau-d'Avignon » 2019-2022.

En matière d'amélioration de l'habitat privé

- Les conventions d'opération programmée de l'amélioration de l'habitat volet renouvellement urbain (Opah-RU) 2022-2024.

En matière d'action culturelle

- Le Contrat Territoire Lecture (CTL) d'une durée de 3 ans (2018-2020), un accord de principe ayant été donné par la DRAC pour l'établissement d'un nouveau CTL,
- La DGD (Dotations Générales de Décentralisation Bibliothèques) au titre de l'extension des horaires d'ouverture au public depuis 2018.

En matière de solidarités familiales et sociales

- La convention territoriale globale – CAF.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projet. En Annexe 4, la maquette mentionne :

- L'axe stratégique,
- L'objectif concerné,
- L'intitulé du projet,
- Le maître d'ouvrage,
- La localisation,
- Le coût prévisionnel lorsqu'il est connu,
- Le calendrier prévisionnel de réalisation.

La maquette prévisionnelle est annexée à titre indicatif. Elle est évolutive et ne vaut pas engagement des maîtres d'ouvrages et des financeurs. Les projets non mentionnés dans la maquette prévisionnelle au moment de la signature du contrat pourront toutefois être rattachés au CRTE, sans nécessiter d'avenant. A l'issue de chaque programmation annuelle, les actions sont inscrites dans une convention de financement annualisée qui détaille la participation des différents partenaires. Les opérations inscrites dans la maquette prévisionnelle font l'objet d'une « fiche-action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme. Le modèle de fiche-action figure en annexe 5 du présent contrat et constitue le support privilégié à renseigner par chaque maître d'ouvrage, en accompagnement du dossier de demande de subvention. Chaque fiche-action précise : La maîtrise d'ouvrage du projet et le chef de projet en charge de son pilotage, la description de l'opération, les objectifs poursuivis et les résultats attendus, les acteurs mobilisés et leur rôle (appui financier, administratif, technique), le plan de financement prévisionnel : les financements sollicités et les financements déjà acquis. Ils s'inscrivent selon les règles d'application en vigueur dans la limite des enveloppes disponibles, les indicateurs de suivi et de résultats, le calendrier prévisionnel de réalisation, les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » ou les « fiches projets en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les projets de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les projets de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des projets inscrits à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté d'agglomération s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon

déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. L'articulation avec les dispositifs contractuels régionaux et départementaux

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est engagée contractuellement avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au travers du :

- Contrat territorial Occitanie,
- Contrat régional de développement et de valorisation des bourgs-centres.

Ces contrats arrivant à leur terme en décembre 2021, l'année 2022 verra le lancement de nouvelles contractualisations territoriales avec la Région et l'Europe. Elles accompagneront la mise en œuvre du projet de territoire à travers la poursuite des contrats. Dans le cadre de sa politique de soutien des territoires, la Région prévoit de faire évoluer et d'améliorer son cadre contractuel pour une meilleure « justice territoriale » telle que définie dans son pacte vert voté en novembre 2020. Les deux axes principaux de la stratégie régionale sont le changement de modèle de développement pour faire face aux défis de l'urgence climatique et le rééquilibrage territorial. 2022 et 2023 verront la mise en place des fonds européens structurels, notamment la

territorialisation du FEADER et du FEDER au travers du programme LEADER ou de l'objectif stratégique n°5 (OS5) du FEDER.

La Région Occitanie et le Département du Tarn, partenaire des politiques contractuelles territoriales régionales et nationales, pourront accompagner la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet dans le cadre du CRTE selon leurs propres modalités d'intervention et de participation.

6.5. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE.

La maquette est validée par un comité des financeurs.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

La préfète du Tarn, déléguée territoriale de l'ANCT, et le président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, en partenariat avec la présidente de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et le président du Conseil départemental du Tarn mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le pilotage

Un comité de pilotage est mis en place. Il est coprésidé par la préfète du Tarn, ou son représentant, et par le président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ou son représentant. Il est composé des représentants de l'exécutif et des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, de la préfète du Tarn, déléguée territoriale de l'ANCT, ou son représentant et de ses services, des représentants de l'exécutif et des services de la Région et du Département.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Les services de la Communauté d'agglomération et de l'Etat ont en charge la préparation technique du comité de pilotage.

Il se réunit au moins une fois par an pour :

- Approuver la convention financière annuelle qui fait état des financements alloués aux projets inscrits dans le CRTE,
- Faire un point sur l'avancement des politiques de l'Etat sur le territoire au regard des orientations inscrites au sein du CRTE et examiner l'avancement des programmations,
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique,
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient à la préfète, déléguée territoriale de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

La préfète organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués à partir d'indicateurs qui seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs

CRTE de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche « objectif stratégique ».

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

La liste des actions prévisionnelles arrêtée à la date de signature du présent contrat sera complétée au cours de son exécution par de nouvelles actions qui seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Castres, le 20 DEC. 2021

La Préfète du Tarn

Catherine FERRIER

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Castres-Mazamet



Pascal BUGIS

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostics, études, schémas, processus contractuels réalisés ou en cours et relations du territoire avec les territoires environnants

Annexe 2 - Agglomération de Castres-Mazamet - Projet de territoire 2030 - Concilier nos ambitions pour demain et transition écologique

Annexe 3 – Objectifs stratégiques

Annexe 4 – Maquette du CRTE

Annexe 5 – Fiches actions

ANNEXE 1

DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET SCHÉMAS RÉALISÉS :

	Nom de l'étude ou diagnostic finalisé	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1	Schéma de Cohérence Territoriale	AMENIS SIAM URBA	SCoT D'AUDE ET DE DORDOGNE	SCoT D'AUDE ET DE DORDOGNE	Ce Schéma de Cohérence Territoriale fixe à l'horizon 2030 un ensemble de règles communes pour un aménagement équilibré du territoire qui s'imposent aux PLU avec deux axes forts : la maîtrise de la consommation d'espace, la proximité de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services. Il est en cours de révision compte-tenu de l'élargissement de son périmètre.



	3ème Programme local de l'habitat 2012-2018 (prorogé jusqu'en 2020)	CODRA	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
--	---	-------	---	---	---

3	Plan de déplacements urbains Diagnostic	EREA CONSEIL ITER	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il a été établi en s'appuyant sur une facilitation des déplacements collectifs grâce à la gratuité des transports urbains, la réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux à Mazamet puis à Castres, l'acquisition de véhicules électriques pour les services de la CACM et de bus multi-énergie pour les transports urbains.
4	Schéma directeur des itinéraires cyclables	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Adopté en 2014, il vise la réalisation progressive de pistes cyclables en complément des voies vertes. Mis à jour par délibération du 28 septembre 2020.
5		EXPLICIT	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Adopté en 2013 pour 5 ans, il fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le programme d'actions à mettre en place, en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie (maîtrise de la consommation d'énergie, développement des énergies renouvelables, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre la pollution de l'air...).
6	Schéma local de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	DMS CONSEIL		Département du Tarn Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Région Occitanie 2017-2021.
7	Contrat de ville 2015-2022	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il succède au contrat urbain de cohésion sociale achevé en 2014 et s'appuie sur une nouvelle géographie ciblée, définissant des champs d'actions prioritaires 5 quartiers identifiés à Castres et Aussillon et 5 quartiers classés en veille active à Labruguière et Mazamet.
8	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Depuis 2015, elle couvre l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en partenariat avec l'ANAH et la Région Occitanie en attribuant des aides financières aux propriétaires privés qui souhaitent effectuer des travaux de réhabilitation dans les logements qu'ils occupent ou destinent à la location.

9	Centre-ville de demain	ASP URBICUS AID CONSEIL	Ville de Castres	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet BDT	Depuis 2018, le cabinet ASP Urbicus et le bureau d'étude AID ont réalisé les études urbaines synthétisant l'ensembles des documents existants en les croisant avec des études de terrains, sur la base des 5 axes du dispositif Action Cœur de Ville, afin de dégager les pistes d'action et un guide opérationnel pour permettre l'engagement de la commune dans l'opération de revitalisation du territoire.
---	-----------------------------------	----------------------------------	------------------	--	--

DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET SCHÉMAS EN COURS

	Nom de l'étude ou diagnostic en cours	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
1	4ème Programme local de l'habitat 2021-2026	EOHS (Etude Observation Habitat Statistique - groupe Habitat et Territoires Conseil) ADÉQUATION	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
2	Plan Climat Air Energie Territorial	CACM EVEN CONSEIL	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
3	Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Laden-Petit Train à Castres	CREHAM AID OBSERVATOIRE	OPH de Castres- Mazamet Ville de Castres Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	ANRU ACSE BDT Communauté d'agglomération Région Occitanie Département du Tarn
4	Plan Local d'Urbanisme	ADELE SFI Chambre d'agriculture du Tarn	Ville de Castres	Ville de Castres
5		Programme « Territoire d'industrie Castres - Revel - Castelnau-d'Oléron » 2019-2022	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS OU FINALISÉS :

	<p>Convention cadre pluriannuelle qui définit les opérations de revitalisation de territoire (ORT) des villes de Castres et de Mazamet de 2018 à 2024 approuvée par les deux communes t la Communauté d'agglomération en septembre 2018.</p>
	<p>Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées – Méditerranée 2018-2021</p>
<p>Contrat Cadre « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »</p> 	<p>Contrats Bourgs-Centres pour les communes de Labruguière, Aussillon et Mazamet.</p>
<p>Contrat Atouts-Tarn</p> 	<p>Le contrat Atouts Tarn prend en compte à la fois des solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route...) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion et autonomie...). Il a été créé afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale. En préambule de ce nouveau dispositif, le Département a d'ores et déjà signé la charte départementale de solidarité avec les territoires le 14 février 2018.</p>
	<p>Appel à projets dont la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été lauréate, décliné en diverses actions : développer les transports urbains "propres", travaux de raccordement pour la recharge des bus électriques, acquisition de véhicules et de vélos électriques, rénovation basse consommation de l'éclairage public sur les zones d'intérêt communautaire et dans les communes, transition écologique et maintien de la biodiversité locale, rénovation thermique de logements de particuliers avec mise en place du dispositif d'abondement de l'écochèque régional).</p>

RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Le projet de territoire et le programme stratégique qui en découle, ont été conçus en cohérence avec les territoires environnants :

 <p>Parc naturel régional du Haut-Languedoc</p>	107 communes classées + 10 associées membres de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : périmètre d'intervention sur 117 communes
 <p>Communauté de Communes SOR 7 AGOUT</p> <p>THORÉ MONTAGNE NOIRE</p>	Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan
 <p>Hautes Terres d'Oc</p>	Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR), support du Groupe d'Action Local (GAL) Leader 2014-2020
 <p>Dialogue métropolitain de Toulouse</p>	Association dont la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est membre

Convocation Affichage	07/12/21 16/12/21	Délégués en exercice Votants	57 55	Présents Procurations	42 13
--------------------------	----------------------	---------------------------------	----------	--------------------------	----------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 18h00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2021/379

Politiques contractuelles - Agglomération de Castres-Mazamet - Projet de territoire 2030

Étaient présents :

AIGUEFONDE : Marie-Françoise BLANC, Vincent GAREL,

AUSSILLON : Bernard ESCUDIER, Fabrice CABRAL, Cécile LAHARIE, Marylis RAYNAUD,

BOISSEZON : Jacqueline CABROL,

CASTRES : Jean-François FALGAYRETTES, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, Baya ALGAY, Caroline VIALA, André MARTINEZ, Catherine FARRENQ, Aline GUÉRIN, Geneviève AMEN, Xavier BORIES, Pascal BUGIS, Nathalie de VILLENEUVE, Michel SABLAYROLLES, Alain WHITE, Isabelle JURY, Catherine DURAND, Geneviève VICENTE,

CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER,

LABRUGUIÈRE : David CUCULLIÈRES, Jean-François GARCIA, Corinne VALLES,

LAGARRIGUE : Martine PIOVESAN, Vincent COLOM,

MAZAMET : Olivier FABRE, Michel MARTIN, Josiane ESTRABAUD, Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, Benoît PUECH,

NAVES : Pierre CALMELS,

NOAILHAC : Francis MATHIEU,

PAYRIN-AUGMONTEL : Odile CABROL,

PONT DE L'ARN : Bernard CABANES,

SAINT-AMANS-SOULT : Alexis MOURET,

VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT,

Étaient représentés :

CASTRES : Nathalie DE SAN NICOLAS donne procuration à Geneviève AMEN,

MAZAMET : Séverine ARMERO donne procuration à Michel MARTIN,

PONT DE L'ARN : Florence ESTRABAUD donne procuration à Bernard CABANES,

CASTRES : Patrice BUFFET donne procuration à Jean-François FALGAYRETTES, Eric VIEL donne procuration à Alain WHITE, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Baya ALGAY, Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Catherine DURAND, Jean-Philippe AUDOUY donne procuration à Jean-François CLAMOUR, Christel AIZES donne procuration à Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET donne procuration à Michel SABLAYROLLES, Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS donne procuration à Xavier AZAÏS,

MAZAMET : Laurent MONNIER donne procuration à Benoît PUECH,

PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE donne procuration à Odile CABROL,

Étaient absents , excusés:

CASTRES : Guillaume ARCESE, LABRUGUIÈRE : Didier PHILIPPOU.

Secrétaire de séance : Vincent GAREL

Délibération n° 2021/379

Politiques contractuelles - Agglomération de Castres-Mazamet - Projet de territoire 2030

Rapporteur : David CUCULLIÈRES

Considérant que la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire dans la perspective d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui en constituera le cadre stratégique,

Considérant les principales ressources mobilisées dans le cadre de la démarche méthodologique suivante :

- une base documentaire composée des documents de programmation, d'aménagement, de planification et d'orientations stratégiques approuvés par la Communauté d'agglomération, et notamment les dispositifs contractuels en cours avec l'État, la Région Occitanie et le Département du Tarn, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, le PCAET en cours d'élaboration, la Charte 2012-2027 du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, le syndicat mixte du bassin de l'Agout,
- la consultation des services de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'un groupe technique,
- la création d'un groupe de travail d'élus émanant de la commission « politiques contractuelles » et le recueil des avis et propositions de ses membres,

Considérant que le projet de territoire soumis à l'approbation du conseil est écrit selon quatre ambitions constituant le cadre du CRTE, à savoir le développement économique et touristique, la qualité du cadre de vie, l'accessibilité du territoire et l'attractivité du territoire,

Il est proposé au Conseil d'approuver le Projet de territoire 2030 de l'Agglomération de Castres-Mazamet ci-annexé.

La Commission Politiques contractuelles, dans sa séance du 6 décembre 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le Projet de territoire 2030 de l'Agglomération de Castres-Mazamet ci-annexé.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 16 décembre 2021
Sous le n°81-248100430-20211213-lmc113382-DE-1-
1
Certifié exécutoire Le 16 décembre 2021

Fait et délibéré à Castres, le 13 décembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,

Pascal BUGIS



Pascal BUGIS

Agglomération de Castres-Mazamet

Projet de territoire 2030

**Concilier nos ambitions pour
demain et transition
écologique**

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
PRÉAMBULE.....	4
I- LE TERRITOIRE	5
A- Dimensions géographique, économique et sociale	5
B- Dimension écologique et environnementale	7
C- Dimension humaine	11
II- LE BILAN DU PROJET PRÉCÉDENT « PROJET 2015 ».....	13
La création d'un réseau numérique local.....	13
Les aménagements fonciers et immobiliers pour les entreprises	13
Le développement d'un site d'enseignement supérieur recherche innovation	14
La création du centre hospitalier de Castres-Mazamet - Pays d'Autan	15
L'amélioration des équipements culturels et sportifs.....	15
L'aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux	16
L'amélioration de la liaison aérienne	16
La desserte autoroutière du territoire	17
III- LE PROJET 2030 : CONCILIER NOS AMBITIONS POUR DEMAIN ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	18
AMBITION 1 : POUR UN NOUVEL ESSOR ÉCONOMIQUE	19
Accompagner la dynamique entrepreneuriale et d'innovation à l'aune des nouveaux enjeux ...	19
Conforter le site d'enseignement supérieur et de recherche sur sa spécificité scientifique et technologique.....	23
Faire du tourisme un atout de diversification économique et de rayonnement du territoire	24
AMBITION 2 : POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ	28
Préserver l'environnement naturel.....	28
Assurer la qualification des espaces publics dans un objectif de développement durable.....	29
Doter le territoire d'équipements sportifs et culturels de qualité.....	29
Améliorer l'habitat	30
AMBITION 3 : POUR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE	35
Améliorer les grands axes routiers.....	35
Promouvoir la desserte par le train et l'intermodalité des transports	36
AMBITION 4 : POUR UNE ATTRACTIVITÉ AMPLIFIÉE.....	37
Attirer de nouveaux actifs	38
Accueillir de nouveaux résidents.....	39
ANNEXES.....	43

AVANT-PROPOS

Une nouvelle génération de contrats territoriaux voit le jour en 2021 : les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), dont le périmètre pour notre territoire est celui de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Le CRTE constituera l'outil privilégié d'une contractualisation transversale, intégrée et pluriannuelle avec l'État en partant de notre projet de territoire.

Il regroupera les démarches contractuelles et programmes existants (Action cœur de ville, Territoire d'industrie, opérations de revitalisation des territoires (ORT), etc...), reprendra les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial et aura vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, de développement économique, de mobilités, de revitalisation urbaine et de tourisme.

Il nous appartient à cet effet d'engager, dès à présent, la formalisation de ce contrat par la rédaction d'un projet de territoire, incluant la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire dans le cadre d'un nouveau contrat évolutif qui s'échelonnera sur six années. Ce projet permettra d'orienter sur cette période les politiques publiques menées sur le territoire de Castres-Mazamet.

PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie depuis 2002 sur un projet de développement durable et qui a guidé les programmes stratégiques précédemment présentés dans le cadre des politiques contractuelles ; c'est sur la base de ce projet actualisé qu'ont été proposées des contributions à l'élaboration du Contrat de plan État-Région 2015-2020, et que des opérations et actions seront proposées à la programmation du futur Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Il s'agit pour le territoire de se doter d'une stratégie permettant de définir les priorités d'actions.

L'ambition est à la fois de donner un nouvel élan à l'économie locale en capitalisant sur les acquis et en poursuivant la diversification et de valoriser le potentiel résidentiel et touristique par la préservation de la qualité du cadre de vie et de l'environnement, pour conforter Castres-Mazamet comme pôle d'équilibre entre Toulouse et Montpellier.

Plusieurs contrats sont en cours d'exécution pour le financement des programmes pluriannuels d'investissements communautaires et communaux en matière de développement économique, de développement durable, d'équipements structurants, de développement et de valorisation des bourgs-centres, d'accessibilité et de rénovation énergétiques des bâtiments recevant du public et d'aménagement des espaces publics :

- le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021 signé le 31 juillet 2019 par le conseil régional d'Occitanie et le conseil départemental du Tarn,
- les contrats Bourgs-Centres entre la Région et les communes d'Aussillon et Labruguière signés en 2019 et Mazamet en 2020 pour agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes vis-à-vis de leur bassin de vie,
- le Contrat Atouts-Tarn pour la période 2018-2021 approuvé le 14 décembre 2018 par le conseil départemental du Tarn,
- le Contrat de Plan État-Région pour la période 2014-2021, qui se décline en plusieurs volets dont le volet universitaire,
- le Contrat de Ville sur les communes de Castres et d'Aussillon,
- la convention pluriannuelle « Action Cœur de ville » signée en septembre 2018 jusqu'en 2024 avec l'État pour les villes de Castres et de Mazamet dont la transformation en convention d'ORT permet de bénéficier des outils juridiques de l'Opération de revitalisation de territoire visant prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

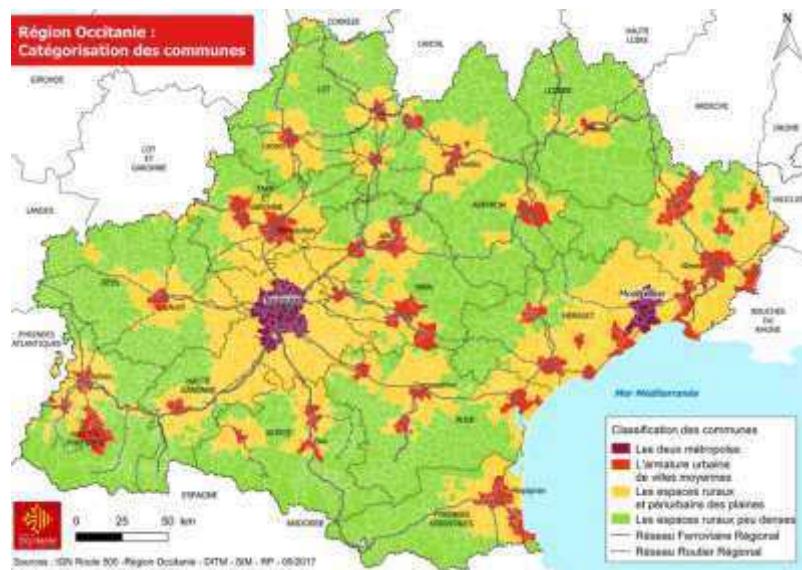
NB : le contrat de plan État - Région Occitanie pour la période 2021 - 2027 est en cours de préparation.

I- LE TERRITOIRE

Tout d'abord, il convient d'appréhender le territoire dans ses différentes dimensions.

A- Dimensions géographique, économique et sociale

Au cœur de l'Occitanie



Territoire à la fois sous influence de la région toulousaine et historiquement lié au littoral méditerranéen, déjà à la croisée d'un système de flux Nord-Sud (Aveyron - Aude) et Est-Ouest (Hérault - Haute-Garonne), l'Agglomération Castres-Mazamet est désormais placée dans une position centrale au sein de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. À ce titre, ce territoire a vocation à être un pôle d'équilibre entre l'agglomération toulousaine et l'arc méditerranéen. Cette fonction de pivot, qui passe par l'intensification des échanges entre ces deux aires au bénéfice d'un développement endogène comme d'un développement harmonieux des territoires au niveau régional, doit se faire grâce à l'amélioration des infrastructures de communication, routières et autoroutières notamment.



Ce territoire est structuré autour des aires d'attraction de Castres et de Mazamet dont le périmètre déborde sur l'espace de montagne (Monts de Lacaune et Montagne Noire et sur la plaine castraise).

Aires d'attraction de Castres et de Mazamet 2020



La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, qui comprend 14 communes de 300 à 43 000 habitants (Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque) occupe le centre de deux aires d'attraction distinctes dont les villes de Castres et de Mazamet concentrent les grandes fonctions culturelles, économiques, sociales et administratives. Ces villes moyennes rencontrent des difficultés similaires pour leur centre-ville (dévitalisation du centre ancien avec une déprise commerciale, précarité de ses habitants à défaut d'installation dans cet espace de ménages des classes moyennes et aisées) qui ont été prises en compte dans le cadre de la convention « Action cœur de ville » à travers une approche cohérente sous l'égide de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Cf. annexe 2 : Chiffres clés_CACM_maj_31_05_2021

Depuis longtemps, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite accroître sa visibilité, son ouverture et améliorer son image en s'appuyant sur ses atouts :

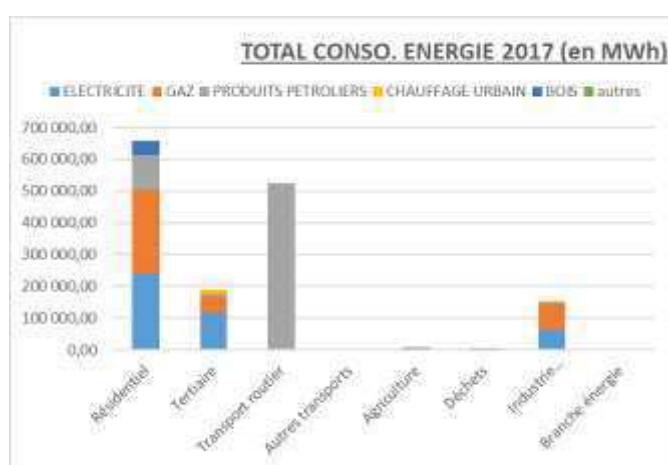
- la présence d'acteurs économiques d'envergure nationale et internationale sur son territoire (Laboratoires Pierre Fabre, ...),
- la promotion d'un territoire d'entrepreneurs menée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et CASTRES-MAZAMET TECHNOPOLE CEEI en direction des entreprises innovantes et de porteurs de projets innovants (industriels, chercheurs, universitaires, étudiants, personnes privées...),
- la valorisation de son patrimoine culturel et naturel (à titre d'exemple : renforcement de l'attractivité du chemin de Saint-Jacques de Compostelle et de la liaison Passa-Païs...),
- l'engagement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en faveur du Castres Olympique qui, en tant que club majeur de rugby, véhicule une image dynamique de la collectivité tant au niveau national qu'europeen.

B- Dimension écologique et environnementale

La communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) a adopté son 1^{er} Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2013 pour une durée de 5 ans dont la mise en œuvre s'est poursuivie jusqu'à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Focus PCAET : Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire dont les objectifs stratégiques et opérationnels sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, d'agir en faveur de la sobriété énergétique et de développer les énergies renouvelables. Le PCAET exige la réalisation d'un diagnostic du territoire, une stratégie définissant les objectifs et les priorités pour établir un plan d'actions. A terme, le PCAET fait l'objet d'une d'évaluation et d'un suivi de l'avancée du projet.

Consommation énergétique



En 2017, les consommations énergétiques sur le territoire de la CACM sont estimées à **1 540 GWh**. On compte donc **19,7 MWh** consommés en moyenne par an et par habitant. Cette moyenne est inférieure à la moyenne régionale et nationale qui étaient respectivement de 20,5 et 26,5 MWh/an/hab. Le **résidentiel** et le **transport routier** sont les secteurs les plus énergivores ; ils représentent respectivement **657 GWh (43%)** et **524 GWh (34%)** de la consommation énergétique totale. Le secteur résidentiel dépend fortement du **gaz et de l'électricité** qui

représentent 40% et 37% de la consommation totale. Les produits pétroliers sont moins utilisés mais représentent tout de même près de 17% de la consommation totale.

FOCUS : en 2015, labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) ; reconnaissance, marquée par l'attribution de financements de l'Etat afin de réaliser des actions concrètes jusqu'en 2019.

BILAN DU PROGRAMME TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

Labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2015, la Communauté d'agglomération a obtenu des financements de l'Etat pour permettre la mise en place d'actions concrètes d'ici 2019 en matière de transition énergétique à la Communauté d'agglomération et ses communes partenaires.

Les actions inscrites dans le programme TEPCV ont permis notamment de financer certaines actions de sensibilisation du précédent Plan Climat (*tels que des formations à l'éco-conduite des agents, l'animation de soirées d'information sur la thermographie dans les communes*) mais également, de mener des actions d'économies d'énergie et de faire émerger de nouveaux projets en matière de mobilités durables pour le territoire (achat de vélos, voitures et bus électriques).

Durée de l'opération : 2015 à 2019

Nombre d'actions réalisées : 31 actions dont 18 menées par la CACM

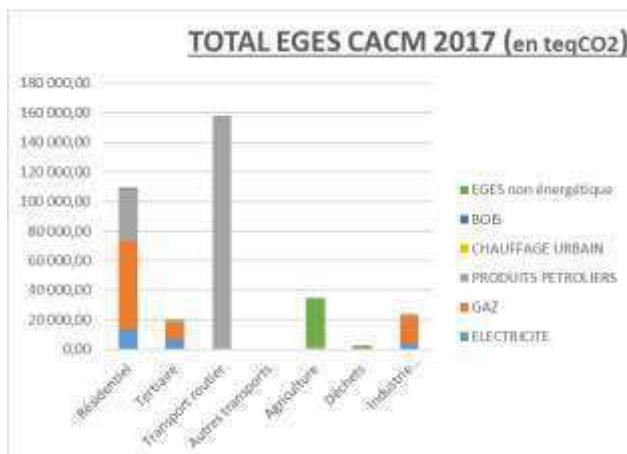
Total des dépenses : près de 4 millions d'euros HT

Total des subventions mobilisées : près de 1 773 140 € (1 773 142,14 € exactement)

Nombre de communes bénéficiaires : 10 communes dont 8 bénéficiaires d'aides directes du TEPCV (*Aiguefonde, Aussillon, Castres, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Payrin-Augmontel et Saint Amans Soult*) et 2 bénéficiaires de prestations de sensibilisation sur l'énergie dans leur commune (*Noailhac et Navès*)



Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



En 2017, les émissions de GES sur le territoire sont estimées à **350 000 tCO2eq**. Les émissions de GES par habitant sont donc bien inférieures à la moyenne nationale, avec 4,5 tCO2eq par habitant, contre 6,9 en France. Le secteur du **transport** est le principal secteur émetteur du territoire et a émis près de **160 kteqCO2**, soit environ **45%** du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Qualité de l'air

Les secteurs résidentiel, industriel et du transport sont les plus émetteurs de polluants sur le territoire et représentent près de 85 % des émissions totales émises sur le territoire soit une quantité de **2 000 tonnes de polluants émis en 2017**. Les secteurs agricole et tertiaire émettent respectivement 14% et 1,6 % de polluants sur le territoire soit 311 tonnes. **Le graphique ci-contre présente la répartition des principaux polluants pour chacun des secteurs.** Les composés volatils (COVNM), les oxydes d'azote (NOX) et les particules fines (PM10) représentent respectivement 632 tonnes (32%), 624 tonnes (31%) et 266 tonnes (13%) des émissions de polluants totales sur le territoire.

Production d'énergies renouvelables (ENR)

Sur le territoire de la CACM, la **production globale d'énergies renouvelables** est estimée à **310 GWh** sur 5 filières identifiées qui représente **16%** de la consommation énergétique totale du territoire :

- **Bois-énergie :** **217 GWh** : une ressource renouvelable et locale à fort potentiel économique et environnemental répartis entre la consommation bois énergie des ménages et les chaufferies existantes sur le territoire,
- **Hydroélectricité :** **20 GWh** : un potentiel fort pour 11 communes qui exploitent la ressource hydrique,

- **Photovoltaïque : 13 GWh** : un potentiel présent et à développer sur l'ensemble du territoire (644 installations photovoltaïque en toiture recensées en 2017)
- **Eolien : 49 GWh** : 8 éoliennes sont en fonctionnement en 2019 sur la commune de Labruguière,
- **Biométhane : 8 GWh** : une unité de méthanisation agricole est en fonctionnement depuis 2018, premier site d'injection de bio méthane agricole en Occitanie.

Vulnérabilité au changement climatique

Le territoire de la CACM peut être affecté par rapport aux effets défavorables des changements climatiques. En effet, les évolutions climatiques pressenties sont l'augmentation de la **température**, des jours de **fortes chaleurs**, des **phénomènes extrêmes** mais également, une modification des **régimes de précipitations** :

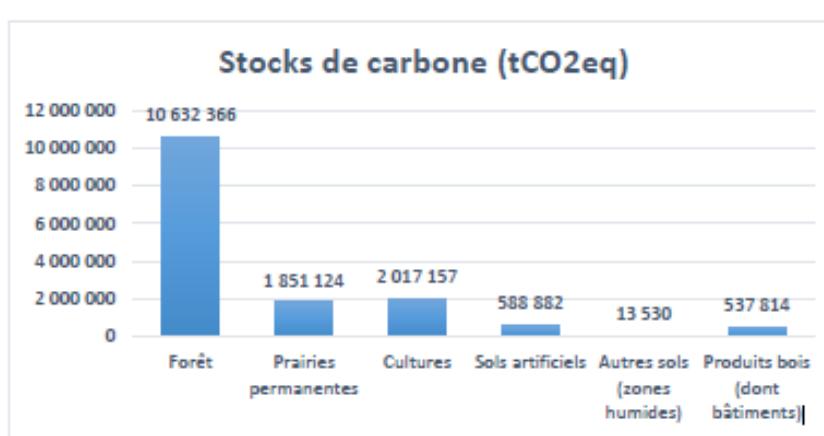
- Il y a de plus en plus de jours de fortes chaleurs ($T \geq 30^{\circ}\text{C}$) sur le territoire avec une tendance à durer plus longtemps. Pour exemple, entre 2017 à 2019, les derniers jours de forte chaleur ont été recensés sur le territoire le 5/09/2017, 23/09/2018 et le 28/09/2019. Les conséquences de ces fortes chaleurs sont également la sécheresse, qui impactent la santé publique et l'économie locale.
- Les conséquences sur les cours d'eau sont aussi à prendre en compte d'ici 2050.
NB : à prévoir une baisse moyenne annuelle des débits naturels des cours d'eau et tendance à la baisse de la recharge des nappes phréatiques.

Stockage carbone

Le territoire de la CACM est un territoire composé à 45% de forêts et milieux semi-naturels représentant près de 18 400 ha et à **44,5% de territoires agricoles avec près de 18 160 ha**.

NB : la forêt, composée de forêts de conifères, de feuillus et mixtes représente près de 16 400 ha soit 40% de l'occupation des sols du territoire. Ceci représente donc un stock de matière organique important.

Le stock de carbone sur le territoire de la CACM est estimé à 4 265 692 tC soit **15 640 872 teqCO₂**. Ce stock est réparti sur les différents types de sols de la façon suivante :



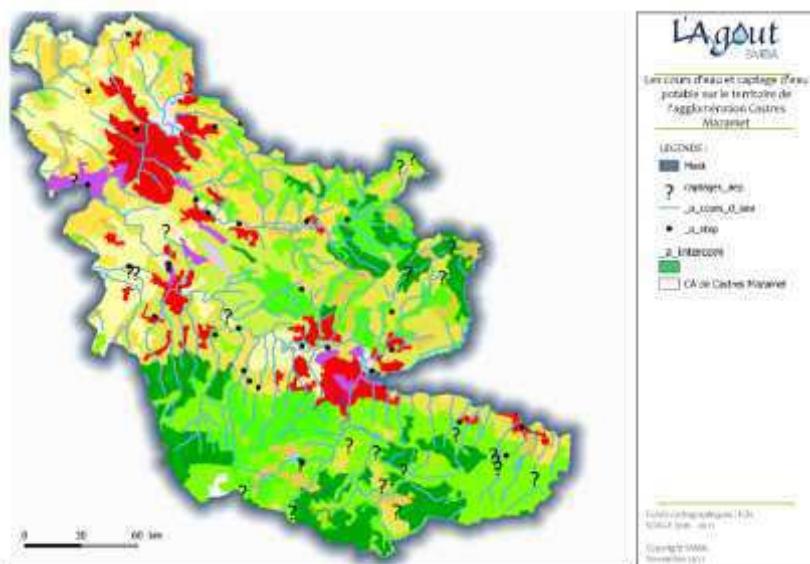
Les espaces forestiers, les produits bois et les espaces végétalisés ont un pouvoir de séquestration important (-58 444 teqCO₂/an) contrairement aux sols artificiels imperméabilisés. Ces derniers sont responsables à près de 1 500 teqCO₂/an d'émissions de CO₂ vers l'atmosphère.



Poursuivre les économies d'énergie et la réduction de la pollution de l'air et favoriser les énergies renouvelables.

Environnement

Le territoire est **riche en milieux naturels et aquatiques**. Les cours d'eau principaux, l'Agout et le Thoré, font parti intégrante du paysage et de la vie économique passée, présente et future du territoire. Par exemple, les maisons sur l'Agout de Castres sont un témoignage prégnant de ce lien étroit.



Les ressources en eau majeure en lien direct avec les rivières (captage de la SPL des eaux Castres-Burlats) ou par le biais de barrages sur cours d'eau (Pas des Bêtes, barrage de la Capelle, Les Montagnès) sont partagées au sein des communes de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet mais également sont les ressources en eau potable pour d'autres communes périphériques.

NB : La demande en eau potable sera d'autant plus stratégique et la mutualisation des ressources en eau potables fortes dans le contexte du changement climatique. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Agout a identifié ces ressources comme stratégiques pour le futur.

Ces ressources sont possibles par la présence de barrages hydroélectriques en amont du territoire qui maintiennent un débit minimum en période de sécheresse et/ou à un bassin d'alimentation des barrages préservés avec la présence de zones humides et d'un couvert forestier en bon état sanitaire. Ce territoire L'agglomération comprend, au-delà de cette **trame bleue, une trame verte** particulièrement développée en lien direct avec les pratiques sylvicoles et agricoles.

C- Dimension humaine

A la croisée du Massif central, de l'Atlantique et de la Méditerranée, différents courants culturels ont imprégné la vie des communautés qui s'y sont succédées. Les **voies de communication** structurent le territoire, les Hommes ont traversé la montagne, l'Agout, le Tarn aux mêmes endroits, façonnant leur environnement. Les paysages variés, entre piémonts, coteaux molassiques, plateaux calcaires et couloirs alluviaux, jouent un rôle dans les modes de vie et le développement urbain à travers toutes les périodes. Cela est tangible dès l'Antiquité où le peuple gaulois des Ruthènes va se positionner comme intermédiaire avec la civilisation romaine et jouer un rôle essentiel dans la sécurisation et le développement des échanges commerciaux. Ce peuple va s'appuyer sur les ressources minérales du sous-sol pour en tirer le meilleur bénéfice.

Très tôt, les rivières et affluents (Agout, Durenque, Thoré) ont joué un rôle dans l'installation et la fixation des populations qui ont su exploiter cette ressource naturelle et inépuisable. Les rives sont le berceau des activités artisanales dès le Moyen Âge au profit des ateliers de teinturerie et d'artisanat du cuir en permettant le traitement des peaux, des laines et le fonctionnement de moulins. Ces derniers sont les ancêtres des usines de la période industrielle. Les ateliers de tisserands se trouvent partout dans les villes et dans les campagnes. En profitant des terres propices au pâturage des montagnes, les artisans des plaines récupèrent et filent la laine pour en faire des tissus de qualité qui connaîtront une large renommée. Dès le XIIIe siècle, le **textile de Castres, de Labruguière et de Mazamet** s'exporte loin (Marseille, Lyon...) grâce à une étroite collaboration entre les artisans et les commerçants, notamment les marchands drapiers de Castres.

Au XIIIe siècle, comme dans le reste de l'Occitanie, les esprits vont s'échauffer avec le développement **d'idées nouvelles** dont le catharisme, qui marque une certaine prise d'indépendance vis-à-vis de l'Eglise. Après la période des conflits et rivalités entre seigneurs, les **communautés citadines** gagnent en autonomie et les élites urbaines vont développer leur esprit d'indépendance, de liberté. Cela aura également pour conséquence une réorganisation spatiale des lieux d'habitat avec la fondation de bastides et de nouvelles villes, au pied des habitats de hauteur auparavant privilégié ; c'est le cas du village d'Hautpoul, incendié pendant la croisade albigeoise, qui va donner naissance à la ville de Mazamet.

A partir du XVIe siècle, les guerres de Religion vont durablement et profondément impacter le sud du Tarn. L'alternance des périodes de conflits et de tolérances, va entraîner de multiples mutations sociales, économiques et politiques. Castres, devenue place de sûreté sous Henri IV, accueille la Chambre de l'Edit, un tribunal mi-parti. C'est le début de l'une des périodes les plus fastes de son histoire, à l'origine d'un dynamisme économique lié, entre autres, à l'installation de nouvelles catégories sociales. Associées à la bourgeoisie et à la noblesse locale, ils construisent des hôtels particuliers, embellissent la ville et participent à la renaissance de la cité. Dans ce contexte de paix et de prospérité économique, Castres reprend son essor économique, architectural et aussi intellectuel : une Académie littéraire et scientifique est fondée en 1648. Par ailleurs, les protestants ne pouvant accéder aux fonctions publiques, vont pleinement s'investir dans le domaine économique. C'est le début du développement industriel du sud du Tarn et plus particulièrement du textile.

Alors que l'Edit d'Alès signe la fin de la puissance militaire protestante, la révocation de l'Edit en 1685 annonce le retour de l'intolérance. De nombreux membres de l'élite industrielle et marchande vont choisir l'exil, ce qui aura des répercussions économiques et sociales. Le sud du Tarn va perdre une partie de sa « force vive ». D'autres réformés continuent dans le plus grand secret à se réunir : c'est la période du Désert, dans la montagne castraise notamment. Les clivages religieux ont

imprégné le territoire et sont encore présents dans l'imaginaire collectif, comme marqueurs identitaires. La minorité protestante a modifié l'espace physique, économique social et les mentalités.

Si la révolution industrielle touche peu le midi, le sud du Tarn fait exception. Cela tient surtout à **l'esprit d'entreprise**, très présent chez les protestants et hérité de leurs difficultés sous l'Ancien Régime. De multiples initiatives servent l'œuvre collective de renforcer la place industrielle. Le XVIIIe et le XIXe siècle voient **l'épanouissement industriel** et la multiplication des usines qui parsèment encore aujourd'hui le paysage. La variété des établissements industriels, témoins de l'évolution de la production, constitue un patrimoine remarquable. L'enrichissement économique et l'influence sociale des industriels se diffusent dans les politiques urbaines avec les travaux d'embellissement et de modernisation de Castres et de Mazamet, la création d'axes de communication et l'arrivée du chemin de fer.

Les successions des crises textiles et industrielles à la fin du XXe siècle obligent les Castrais et les Mazamétains à s'adapter. Il faut savoir rester à la pointe du **progrès et innover**. Cette nouvelle dynamique est symbolisée par la fondation des Laboratoires Fabre en 1961 dans le domaine médical et de la dermo-cosmétologie, conjugué à la croissance de nouveaux secteurs industriel sur le castral et le mazamétain. Le désenclavement est amorcé en 1990 grâce à l'aéroport Castres-Mazamet puis l'espace du Causse devenu un centre d'affaires attractif et vecteur de développement économique.

L'histoire des Hommes de ce territoire est empreinte d'un **esprit de progrès et d'une forte résilience** ; ces caractères lui permettent aborder les défis des prochaines années avec l'assurance de disposer des capacités de s'adapter pour pouvoir continuer à se développer.

II- LE BILAN DU PROJET PRÉCÉDENT « PROJET 2015 »

Dans la cadre de la préparation des contrats d'agglomération, un projet de territoire 2015 de l'Agglomération Castres-Mazamet a été élaboré sous l'égide du Conseil de Développement. L'analyse de ce document permet de mesurer l'avancée des projets et par là même la pertinence des choix opérés alors plus particulièrement par la communauté d'agglomération.

La création d'un réseau numérique local

Quand le bassin industriel de Castres-Mazamet a dû faire face aux mutations de ses activités manufacturières à la fin des années 1980, les acteurs locaux ont impulsé un projet territorial de redynamisation économique et sociale. Le territoire s'est alors équipé d'un réseau en fibre optique et a été pionnier de l'économie numérique pour soutenir la compétitivité de ses activités existantes et la création d'activités nouvelles.

Sous l'effet d'une politique volontariste de soutien à la diversification et à l'innovation, il reste un pôle industriel et de recherche privée de premier plan entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

Les acteurs publics du territoire ont été pionniers en matière de technologies de l'information et de la communication et de l'innovation numérique grâce à son réseau métropolitain en fibre optique, son Téléport et ses services associés.

Les aménagements fonciers et immobiliers pour les entreprises

Si l'arrondissement de Castres a longtemps été le 1^{er} bassin d'emploi industriel de Midi-Pyrénées après Toulouse, le déclin historique des industries textiles a engendré une perte significative du nombre d'emplois industriels. Toutefois, confronté à des enjeux de reconversion industrielle, cette **terre d'entrepreneurs** a continué à se développer dans les secteurs de la chimie, de la mécanique, de la pharmacie mais aussi dans le secteur des services.

Extension hôtels d'entreprises AROBASE : plateforme Gala ZAC du Causse, ZAC du Thoré... et requalification des zones existantes.

La ZAC du Causse est définie comme un site stratégique, support de filières d'excellence économique avec un rayonnement aux échelles régionale, nationale ou européenne. La cible d'entreprise dépasse le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce site se caractérise par l'importance des investissements réalisés, la taille ou dimension importantes de l'opération, la qualité de l'accessibilité et desserte, la qualité du projet d'aménagement. Ce site est destiné à accueillir des projets emblématiques susceptibles de renforcer l'attractivité territoriale tels que des entreprises leaders ou fortement créatrices d'emplois hautement qualifiés. Les parcelles peuvent avoir une surface comprise entre 1 500 m² à plus de 10 ha. L'emprise foncière s'adapte au cahier des charges de l'entreprise avec la possibilité de très grandes superficies pour des installations ICPE, unités de production et de recherche, plateformes de stockage. La viabilisation sera en adéquation avec le cahier des charges de l'entreprise et le niveau d'équipement demandé. Un autre atout, c'est la disponibilité immédiate de grand foncier pour de l'industrie, petite industrie, et services à l'industrie (plus de 10ha).

Parallèlement aux investissements réalisés sur la ZAC du Causse, il faut souligner l'engagement de la Communauté d'agglomération pour **valoriser, réhabiliter et densifier ses zones d'activités** traditionnelles. Sont concernées la zone de Mélou à Castres, la zone de la Rougarié à Aussillon, la zone de Bonnecombe à Mazamet. Ainsi la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet intervient pour **maintenir un niveau d'équipements, et valoriser les espaces publics** : restructuration des voiries et des réseaux dans les zones d'activités, modernisation des réseaux de collecte des eaux usées et pluviales, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, déploiement de la fibre optique, remplacement des éclairages par des LED, création de cheminements piétonniers...

FOCUS :

Création Castres-Mazamet Technopole : Castres-Mazamet Technopole, outil spécifique de soutien à l'innovation, a été créé par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, les Laboratoires Pierre Fabre, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn afin d'apporter son expertise autour de trois missions : l'animation et la mise en réseau des compétences scientifiques et industrielles, l'ingénierie de l'Innovation et l'Incubation et le marketing territorial et l'accueil d'entreprises innovantes.

Le développement d'un site d'enseignement supérieur recherche innovation

Le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet compte 2200 étudiants répartis dans 19 établissements ; près de la moitié de cet effectif se trouve rassemblé sur le campus de La Borde Basse, entre le lycée et 3 des 4 établissements universitaires : l'IUT de l'Université Paul Sabatier, l'école d'ingénieurs ISIS de l'INU Jean-François Champollion, l'école supérieure d'audiovisuel de l'Université Jean-Jaurès (l'École d'infirmiers-ères de l'Université Paul Sabatier est le 4^e établissement universitaire). En tant que site de Ville Universitaire d'Equilibre et du fait de son large rayonnement, il apporte pleinement sa contribution à la démocratisation de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, à la réussite des étudiants et à leur insertion sur le marché du travail. Comptant une proportion d'étudiants boursiers supérieure à la moyenne nationale, il affiche en effet un taux de réussite élevé aux examens grâce à sa dimension à taille humaine et une bonne insertion des diplômés, grâce l'alternance qui représente 1/3 des formations. L'agglomération de Castres-Mazamet contribue ainsi à faire du Tarn, par ses effectifs étudiants, un territoire universitaire d'équilibre de premier plan parmi les 13 départements de la Région Occitanie. Les liens entre le monde académique et celui de l'entreprise sont un point fort du site depuis sa création ; ils bénéficient aux formations, ouvrent la voie à des projets collaboratifs de recherche, rassemblent université et entreprises autour d'actions qui favorisent l'innovation et la créativité, en lien avec les dynamiques régionales et nationales de la compétitivité.

+ Photo de l'école d'ingénieurs

Cinq spécificités bien établies différencient l'offre du site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet de celle présente sur les grandes agglomérations et les autres sites de la Région Occitanie :

- Un site de formation et de recherche scientifique et technologique tourné vers la production et la diffusion des connaissances, et l'innovation, en partenariat étroit et croisé avec le monde de l'entreprise (GALA, Connected Health Lab, ILIPACK, et celle du fablab en réseau INNOFAB...) ;
- Une offre complémentaire à celle des métropoles du quart sud-ouest de la France, et à celle des autres sites environnants, cohérente avec les dynamiques de l'innovation et de la compétitivité (en lien avec *Castres-Mazamet Technopole CEEI*) ;
- Trois axes s'appuyant sur des savoirs académiques et industriels : chimie, numérique et santé, avec une spécialisation transdisciplinaire fortement ancrée sur le tissu économique : la « e-santé » (en lien avec le centre hospitalier de Castres-Mazamet) ;

- Un vaste campus avec des espaces disponibles, un environnement organisé propice à l'accueil des étudiants, des enseignants et des chercheurs, et aux relations entre les acteurs académiques, économiques et sociaux ;
- Des établissements secondaires et universitaires fortement impliqués dans une stratégie de complémentarité, voire de coopération, pour le développement de filières, et la mutualisation de fonctions et ressources (Learning centre « La Maison de Campus »).

La création du centre hospitalier de Castres-Mazamet - Pays d'Autan

La création de l'hôpital du pays d'Autan réunissant en un site sur la zone du Causse à Castres les services des hôpitaux de Castres et de Mazamet constitue la clef de voûte de la préservation du réseau de santé du sud du Tarn.

D'abord, cet équipement dispose d'infrastructures performantes et de services médicaux qualifiés lui permettant l'accueil de patients dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

Photo + chiffres

Sa présence constitue aussi un atout déterminant pour l'accueil des nouveaux praticiens, pour ses besoins propres comme pour la médecine de ville. De plus, son existence permet d'assurer la création de nouvelles structures médicales ou sociales (EPAHD, maisons de santé pluridisciplinaires ...).

L'amélioration des équipements culturels et sportifs

La Culture constitue un vecteur d'éducation et d'épanouissement des personnes. C'est pour ces dimensions humaines que la CACM s'est engagée, à savoir :

- La création du réseau des médiathèques communautaires et le soutien du conservatoire de musique et de danse,
- La gestion des salles de spectacles (Apollo) et de musiques (Lo Bolegason).

Photo du Bolegason

La CACM s'est engagée dans le Sport pour deux raisons :

- Une dimension éducative à travers la gestion des piscines (construction du centre aquatique de Mazamet),
- Un axe fédérateur pour la population du territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet : le Rugby (Castres Olympique et Sporting Club Mazamétain).



L'aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux

Dans un objectif de développement durable, le transport par le rail constitue pour le territoire une offre de déplacement vers la métropole régionale, alternative aux déplacements routiers. La desserte ferroviaire est actuellement assurée par un TER desservant en particulier les gares de Castres, de Labruguière et de Mazamet. C'est autour de ces gares ferroviaires que les villes de Castres et de Mazamet ont chacune créé un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) en regroupant gare routière interurbaine et urbaine, stationnements pour covoiturage et emplacements de taxis.

Ces PEM constituent les pivots du réseau de pistes cyclables en cours de développement (schéma directeur des itinéraires cyclables).



FOCUS Crédit transports LIBELLUS Réseau LIBELLUS : extension du réseau depuis le projet de territoire de 2002 : gratuité des transports. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit l'adaptation de ses moyens aux contraintes environnementales tout en préservant la qualité des services grâce à l'acquisition de voitures électriques et de bus hybrides.

L'amélioration de la liaison aérienne

Là encore, la mobilisation des élus locaux et les représentants de la société civile ont permis de défendre une meilleure accessibilité du territoire grâce à une ligne aérienne d'aménagement du territoire.

L'aéroport de Castres-Mazamet permet d'aujourd'hui assurer la ligne aérienne régulière vers Paris. Cette liaison aérienne, assurée actuellement par voie de concession, permettant de rallier la capitale par un vol d'une heure, constitue un avantage concurrentiel en permettant le maintien et le développement des entreprises du territoire à défaut d'un réseau routier adapté à leurs besoins (cf. § liaisons autoroutières et routières).



L'ensemble des acteurs publics, notamment la Région Occitanie, le Département du Tarn aux côtés de l'Etat, se sont engagés à préserver l'aéroport de Castres-Mazamet et la ligne aérienne régulière Castres-Paris.

La desserte autoroutière du territoire

Depuis vingt ans, les élus locaux et les représentants de la société civile ont œuvré pour une meilleure accessibilité du territoire, condition indispensable à son attractivité. Ainsi, l'engagement financier des collectivités locales, notamment la Région Occitanie, le Département du Tarn a été déterminant.

Le projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse (LACT) porté par l'État, reliant la sortie de l'autoroute A68 à l'entrée de la rocade de Castres offrira une accessibilité routière de meilleur niveau répondant aux besoins de l'économie locale et de la population en permettant un gain de temps sur la totalité du trajet tout en améliorant la sécurité routière. A terme, c'est l'attractivité du sud tarnais, y compris le Revelois et le Lauragais, qui s'en trouvera renforcée avec des effets positifs pour l'économie locale. Cet équipement constituera un levier de croissance, un accélérateur du développement économique et une « colonne vertébrale » autour de laquelle doit s'appuyer le pôle d'équilibre régional castral-mazamétain.



Au-delà du territoire de Castres-Mazamet, la future autoroute A69 doit constituer le premier maillon d'un désenclavement de l'est du département du Tarn et de l'ouest de l'Hérault dans le cadre du développement d'une liaison routière reliant l'arc méditerranéen au bassin toulousain.

La prochaine signature du contrat de concession avec le délégataire désigné par l'Etat, la société NGE, place désormais la réalisation dans un avenir proche puisque sa mise en service est prévue en 2025.

III- LE PROJET 2030 : CONCILIER NOS AMBITIONS POUR DEMAIN ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet a par le passé démontré son aptitude à s'adapter aux modifications du contexte économique et social en particulier lors de la crise industrielle du textile. Sur le plan institutionnel, son organisation a changé en s'articulant d'abord autour d'un District puis autour d'une Communauté d'agglomération.

C'est fort de cette expérience que ce territoire veut faire le choix d'un futur à sa dimension en étant :

- Au plan euro régional : un territoire d'Occitanie pouvant prétendre jouer un rôle d'articulation entre la métropole toulousaine et l'arc méditerranéen,
- Au plan régional : un territoire de rééquilibrage urbain au cœur de la Région.

Pour relever ce défi, le territoire doit inscrire son action dans le cadre de partenariats géographiquement élargis et institutionnellement diversifiés.

Riches de leur diversité et de leur complémentarité, les collectivités qui composent le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet doivent conjuguer leurs différences afin que leur communauté de destin devienne une communauté de projet. Pour y parvenir, un projet de territoire a été établi dans le respect de deux principes :

1. L'affirmation d'une identité commune vis-à-vis de l'extérieur,
2. La reconnaissance de la diversité à l'intérieur.

Les acteurs et les décideurs locaux affirment à travers le projet de territoire comment le territoire deviendra plus compétitif et plus solidaire, afin d'offrir une bonne qualité de vie et des emplois stables.

Le projet de territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet constitue donc un pacte au service de quatre ambitions :

- Pour un nouvel essor économique,
- Pour un cadre de vie de qualité,
- Rendre le territoire accessible,
- Pour une attractivité amplifiée.

AMBITION 1 : POUR UN NOUVEL ESSOR ÉCONOMIQUE

Accompagner la dynamique entrepreneuriale et d'innovation à l'aune des nouveaux enjeux

L'arrivée prochaine de l'autoroute constitue un facteur de nouvel essor économique pour le territoire en s'appuyant sur sa vocation industrielle.

Le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet se caractérise par un tissu industriel dense et diversifié qui a permis de favoriser le développement d'activités de services aux entreprises, notamment dans le domaine des activités comptables, juridiques, financières et de l'assurance. Par ailleurs, la fabrication et l'adaptation de machines-outils et d'automatismes constituent une spécialité du tissu local de PME qui repose sur un réseau d'entreprises de mécanique, d'électronique et d'informatique industrielle.

La stratégie de développement économique de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet consiste à conserver sur le territoire les compétences de très haut niveau qui s'y trouvent, soutenir les filières structurantes et d'avenir, favoriser la diversification des activités et accompagner leur transformation dans la réduction de leur empreinte carbone, renforcer enfin les synergies favorables à la recherche et à l'innovation et se décline sur 6 axes :

1) Développer durablement les atouts industriels et les dynamiques technologiques » destiné aux entreprises de la métallurgie/mécanique/mécatronique, chimie, matériaux, santé, agro-alimentaire :

- Structurer des filières de pointe (énergies renouvelables, assainissement de l'eau, gestion et recyclage des déchets, réemploi des matériaux),
- Saisir les opportunités de relocalisations industrielles,
- Soutenir les innovations technologiques portées par les efforts de recherche en matière de réduction des émissions de CO2 et de la pollution.

2) Anticiper l'évolution des activités économiques et des métiers :

- Appuyer les moteurs de croissance avec le développement de services à plus haute valeur ajoutée, l'économie verte, l'innovation, les services à la personne,
- Transformer le tissu économique et préparer la reconversion des emplois,
- Faciliter la transition vers une économie qui favorise la proximité,
- Définir les besoins d'emplois et identifier les besoins de formation initiale et professionnelle.

3) Adapter l'offre d'accueil d'entreprises :

- Développer la qualité de l'offre foncière en appliquant des critères environnementaux et des mesures compensatoires pour préserver la biodiversité et favoriser la maintien d'activités agricoles,
- Valorisation des friches, des disponibilités, veille sur le marché local,
- Maîtriser les projets d'implantation,
- Rechercher d'efficacité énergétique des Data-Centers.

4) Faire évoluer l'offre d'accompagnement :

- Encourager les entreprises à prendre en compte les objectifs du développement durable, à développer de nouvelles activités et réaliser un bilan carbone / RSE,

- Développer de nouveaux programmes d'accompagnement, en particulier dans la transition écologique et environnementale,
- Organisation d'ateliers,
- Lancement d'appel à projets,
- Sensibilisation des entreprises à la sélection de fournisseurs sur de critères environnementaux,
- Introduction de clauses spécifiques dans les marchés pour favoriser le respect de critères environnementaux, l'obtention de labels (critères d'attribution),
- Création d'un club local / un « cluster » des dirigeants durables.

5) Evolution des dispositifs d'aides directes et indirectes en prenant en compte l'éco-conditionnalités des aides :

- bonus « sobriété énergétique »,
- modulation de la fiscalité.

6) Affirmer la marque du dispositif d'accueil d'entreprises HELLOPROJETS et la décliner sur d'autres offres.

Affirmer la vocation entrepreneuriale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet confirme l'ambition que son bassin d'emploi demeure un pôle d'équilibre économique entre Toulouse et Montpellier au cœur de la Région Occitanie. En effet, Castres-Mazamet est un territoire :

- riche d'une culture entrepreneuriale, doté d'entreprises structurantes et innovantes ;
- porteur d'innovation dans les domaines de la santé, du numérique et de la chimie ;
- disposant d'une offre de qualité différenciante pour l'accueil d'entreprises ;
- reconnu par plusieurs fleurons de l'industrie française.

C'est bien à ce titre que l'Agglomération de Castres-Mazamet a été retenue parmi 124 territoires en France : « Castres-Mazamet-Revel-Castelnau-d'Orbieu » dans le cadre de la politique nationale « Territoires d'industrie ».

FOCUS Programme « Territoire d'industrie Castres - Revel - Castelnau-d'Orbieu » 2019-2022 :

Cette initiative gouvernementale vise à accompagner, avec les collectivités, le développement de territoires à forte identité industrielle prioritairement en zones rurales et périurbaines : ces territoires ont 15 % d'emplois industriels (12 % au niveau national) et sont souvent situés loin des métropoles. L'objectif est de mettre en place localement un projet territorial et industriel sur la durée de contractualisation avec des actions pouvant être financées prioritairement autour des axes suivants : Attirer, Recruter, Innover, Simplifier.

Décliner localement le Programme Territoire d'industrie : La démarche co-construite entre l'Etat et les Régions, animée à travers le programme Territoires d'Industrie et désormais intégrée dans le Plan de Relance, représente une opportunité pour impulser une dynamique de projets d'investissements, corrélée à la création d'emplois dans des secteurs industriels stratégiques et variés, sur le territoire. L'objectif de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est de trouver dans ce cadre des solutions de soutien aux entreprises en faveur des projets industriels les plus structurants, permettre l'accélération des investissements des entreprises et une action rapide au plus près des acteurs du territoire.

Accueillir les entreprises nouvelles dans des zones d'activités de qualité : répondre aux demandes des entreprises avec un souci de gestion économe :

- **De l'espace** en favorisant le renouvellement urbain dans les zones traditionnelles et en ouvrant des terrains à l'urbanisation au fur et à mesure que les besoins apparaissent dans des secteurs qui conjuguent densité et qualité environnementale et paysagère, Les zones d'activités existantes (tous types), seront densifiées lorsque cela est possible, qualifiées d'un point de vue urbain et paysager lorsque cela est nécessaire, afin d'optimiser leur fonctionnement et les rendre plus attractives.
La modernisation des zones d'activités au regard des besoins des entrepreneurs (adapter la taille des parcelles, faciliter les accès et les circulation internes des zones, adapter les itinéraires PL au regard de l'environnement proche des zones d'activité, préemption des locaux d'habitat dans les zones d'activité pour une meilleure utilisation des surfaces...).
Le développement de services aux entreprises mutualisées (conciergerie, restauration collective, espace de stationnement mutualisé, ...).
- **En énergie** grâce à l'équipement en LED de tous les points d'éclairage public.

Cette stratégie s'affiche au travers d'un site vitrine, la ZAC du Causse, labellisée OZE « Occitanie Zones Economiques » qui répond à des exigences de qualité et de respect de l'environnement et qui propose des services adaptés aux besoins des entreprises et de leurs salariés. Localisée entre les pôles urbains de Castres et de Mazamet, elle est desservie par une voie rapide et par l'aéroport régional.

Photo de la ZAC du Causse ici

FOCUS OZE Sa labellisation OZE « Occitanie Zones Economiques » est une zone majeure du SCoT Autan Cocagne et est reconnue à l'échelle régionale.

Le périmètre de la **ZAC du Causse** s'est agrandi et son projet a évolué au fil des ans ce qui a donné lieu à des modifications sur les documents, qui ont été ensuite intégrées au niveau des PLU des communes Castres et de Labruguière. Ces modifications respectent les 2 objectifs principaux qui président à l'aménagement de la ZAC :

- **densification par ajustement des zonages** et des dispositifs plus ambitieux en matière de densification des îlots constructibles de la zone ;
- **préservation des espaces naturels existants sur le site**, maintenus dans les mêmes proportions et de la trame verte et bleue (TVB) qui le traverse. Celle-ci est même renforcée par des plantations nouvelles reliant les espaces de biodiversité existants dans la ZAC et dans son environnement (Causse, rivière, anciens chemins ruraux...).

Ce secteur est desservi par les réseaux d'infrastructures proches : réseau de chaleur bois dont la chaufferie est implantée à Lameilhé, rocade et échangeurs existants, par des pistes cyclables, chemins piétonniers et transports en commun.... L'extension du réseau de chaleur existant de la première chaufferie bois reste un objectif pour cette dans le cadre d'un objectif de **développement des énergies renouvelables (Biomasse)**.

L'extension de la ZAC du Causse sous forme de de **Zone d'Aménagement Différé (ZAD)** est envisagée à l'ouest, grâce à l'extension déjà amorcée par la réalisation de l'hôpital du Pays d'Autan.

Projet d'extension de Z.A.E. : plan de la ZAD ici

En effet, l'état des lieux des superficies cessibles disponibles ne permet pas de répondre à l'ensemble et à la diversité des besoins et à l'attractivité que va susciter l'arrivée de l'autoroute. À cet effet, des réserves foncières pourraient être constituées destinées à l'accueil d'entreprises (exemple : la Trille à Mazamet) pour des activités industrielles.

Graphique Taux d'occupation des zones d'activité

Résorber et requalifier les friches industrielles :

Le projet économique du territoire doit désormais plus et mieux s'appuyer sur la requalification de friches. La requalification de bâtiments vacants ou la résorption des friches, quand leur reconquête est rationnelle en termes urbain, financier, écologique et environnemental, doit être recherchée afin de rationaliser l'occupation des espaces déjà urbanisés et ainsi contribuer à la réduction de l'étalement urbain. Cela suppose l'implantation de nouvelles entreprises dans les dents creuses et sur les friches industrielles présentes sur le territoire. Le rôle des collectivités est de réinvestir ces friches industrielles afin de les reconvertis et accueillir de nouvelles entreprises sur ces terrains.



En outre, la Communauté d'agglomération doit recenser les friches sur ces secteurs de manière à favoriser leur résorption considérant qu'une partie de la demande des entreprises peut être satisfaite dans ce cadre. La Communauté d'agglomération s'est d'ailleurs **dotée d'un établissement public foncier local (EPFL)** en juillet 2008, dont l'une des missions principales réside dans la résorption des friches industrielles. D'autre part, celui-ci peut intervenir pour pérenniser et constituer des réserves foncières afin d'éviter des spéculations foncières et d'accueillir de nouveaux projets économiques plus particulièrement dans le domaine industriel.

Mettre à disposition des entreprises des locaux d'accueil adaptés :

Poursuivre la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'accueil d'entreprises nouvelles (Hôtels d'entreprises).

Favoriser la création d'espaces partagés pour **le coworking**, de tiers-lieux pour s'adapter au télétravail et en faciliter l'émergence.

Soutenir l'innovation et favoriser la croissance des pépites économiques :

Pour cela, la Communauté d'agglomération s'appuie sur l'association Castres-Mazamet Technopole qui propose un programme de formations et d'animations économiques et scientifiques s'adressant aux créateurs, aux entrepreneurs, aux enseignants-chercheurs, aux étudiants, aux professionnels et aux partenaires du développement économique, notamment :

- Les ateliers thématiques et rendez-vous Technopole : ces rendez-vous technopolitains, qui sont un lieu d'échanges pour les entrepreneurs, chercheurs et autres acteurs économiques du territoire, donnent l'occasion de répondre à des problématiques, d'accéder à des experts et à une information de qualité et prospective,
- Les déjeuners Synergie et les Afterworks : rencontres qui se déroulent autour d'un déjeuner ou d'un apéritif convivial pour échanger et développer son réseau. Les conférences scientifiques pour valoriser l'activité de nos laboratoires et de nos chercheurs, apporter une

information experte sur des problématiques clés pour les industriels et promouvoir la Science auprès du grand public,

- L'université de la e-santé : l'un des rendez-vous incontournable de la e-santé en France. Industriels, chercheurs, professionnels et décideurs en santé, étudiants, jeunes entrepreneurs, philosophes, économistes, patients se retrouvent durant trois jours pour échanger, réfléchir, proposer et engager les synergies permettant de passer des besoins aux résolutions, des concepts aux solutions. Tables rondes, plateaux télés, ateliers, démonstrations, hackaton, networking, trophées réservés aux start up permettent à chacun de trouver un réel intérêt à participer activement à cette manifestation.

Conforter le site d'enseignement supérieur et de recherche sur sa spécificité scientifique et technologique

Pour répondre aux enjeux du développement de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes, le projet de site a été actualisé en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, et en cohérence avec les politiques de l'État, de la Région et de l'Université de Toulouse.

Par ailleurs, un nouveau Schéma régional devrait être élaboré pour la période 2022-2027, et le site d'Enseignement Supérieur Recherche Innovation de Castres-Mazamet, site de Ville Universitaire d'Equilibre, se prépare à y contribuer, en réactualisant son projet de site à partir d'un diagnostic partagé, et d'ambitions redéfinies en fonction du contexte actuel :

- **Disposer d'une offre de formation significative quantitativement, cohérente en termes de continuité des parcours, attractive** et partiellement différenciée de celle des autres sites : pour continuer à attirer des jeunes dans les formations et à enregistrer une progression des effectifs, plusieurs pistes sont envisageables en lien avec les stratégies nationales et régionales. Il s'agit à la fois continuer d'assurer une poursuite d'études au plus grand nombre de jeunes du territoire dans le cadre du parcours bac-3/bac+3, et de disposer d'une offre de formation ayant un rayonnement régional et au-delà. La finalité est ici de « Réduire les inégalités, favoriser la réussite et l'accès à l'emploi », objectif affirmé du SRESRI ;
- **Adapter et développer l'offre de formation pour contribuer pleinement à la transition numérique.** L'offre de formation présente sur le site, de par son profil essentiellement scientifique et technologique, répond aux besoins des entreprises, besoins qui évoluent de plus en plus vite et requièrent toujours davantage de connaissances. Elle doit donc s'adapter en permanence. Parmi les enjeux actuels figure la transition numérique qui, de fait, est une véritable révolution et s'impose à tous les niveaux dans tous les secteurs d'activité. Une priorité pour les années à venir est d'assurer l'intégration du numérique dans les cursus, et de développer une offre de formation professionnalisaante à la hauteur des enjeux, depuis le niveau bac jusqu'au niveau bac+5, pour pourvoir en compétences tous les métiers émergents suscités par la révolution numérique. Toute initiative allant dans le sens du renforcement de l'offre, en privilégiant le lien avec les entreprises et l'alternance, est donc à encourager.
- **Constituer un pôle reconnu au niveau régional et national sur une spécialité en e-santé et technologies de la santé s'appuyant sur le triptyque Recherche-Formation-Innovation.** Le site a été pionnier quand il s'est positionné il y a plus de 10 ans sur la thématique « numérique et santé ». Il dispose de l'Ecole d'ingénieurs ISIS sur la niche « Systèmes d'Informations de Santé », et de sa plateforme scientifique et technologique, le « Connected Health Lab », ouvert à des partenariats industriels d'envergure. D'autres établissements forment aussi aux métiers de la santé et apportent leur contribution pour répondre aux enjeux de la transition numérique dans ces métiers. Ce sont des acquis pour conforter l'identité de Castres-Mazamet en e-santé et technologies de la santé. Les actions d'ores et déjà existantes peuvent être valorisées sous une marque d'ensemble : colloques

et séminaires réalisés par l'École ISIS ou la plateforme GALA, Université de la e-santé organisée par Castres-Mazamet Technopole CEEI. Cette marque permettrait également de promouvoir de nouvelles actions à l'appui, de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, du Centre d'orthopédie-orthèse de Mazamet, en lien avec le Centre Hospitalier du Pays d'Autan. Elle contribuerait au rayonnement du site la santé, dans le cadre d'un véritable partenariat rassemblant tous les acteurs scientifiques et technologiques...

- **Apporter aux étudiants des conditions favorisant la réussite des études, l'innovation et l'entrepreneuriat.** Un dénominateur commun à l'ensemble de cette ambition est la Maison de Campus. Ce tiers-lieu, reposant sur le concept de Learning Centre, propose des services multiples : documentation, fablab, espaces projets... et peut jouer un rôle central dans l'accueil de projets étudiants et de projets inter-établissements, dans l'entrepreneuriat, les expérimentations. L'entrepreneuriat étudiant et la créativité sont particulièrement soutenus sur le site de Castres-Mazamet, à l'appui du Syndicat mixte, de la Communauté d'agglomération, de la Technopole et du Fablab INNOFAB ; le concours « Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet » témoigne de ce soutien. La volonté est de diffuser l'esprit d'entreprendre et d'innover du territoire en s'appuyant sur La Maison de Campus et de faire de Castres-Mazamet « Le Campus des créateurs ».

Photo Maison de Campus ici

Faire du tourisme un atout de diversification économique et de rayonnement du territoire

Le territoire de Castres-Mazamet, marqué économiquement par l'industrie, a longtemps négligé son développement touristique. Une prise de conscience des acteurs locaux des potentiels économiques du tourisme pour le territoire paraît d'autant plus pertinente que le contexte national est favorable aux destinations de proximité, crise sanitaire oblige.

Pour ses atouts propres : l'environnement naturel préservé : huit communes de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont situées au sein du Parc Naturel régional du Haut Languedoc. La présence du Causse, de nombreux sites Natura 2000, la proximité de la Montagne Noire et du Sidobre sont autant d'atouts pour un tourisme vert prisé des citadins à la recherche d'espaces et de détente. **Le facteur patrimonial** devrait se renforcer avec l'attribution prochaine à la ville de Castres, déjà fort réputée grâce en partie à son musée Goya, du label « Ville d'art et d'histoire », au cœur du triangle Unesco « Albi – Carcassonne – Canal du Midi » et au centre de la Région Occitanie. La vocation d'accueil des touristes grâce à la capacité d'hébergement de 16 hôtels pour une capacité d'accueil allant pour certains jusqu'à 200 personnes ; 36 chambres d'hôtes ; 178 meublés de tourisme ; 3 campings ; 4 aires de camping-cars...

Grâce à une stratégie affirmée : Le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet dispose désormais d'un office de tourisme doté des moyens (9 salariés répartis sur 2 bureaux d'accueil à Castres et à Mazamet) propre à :

- développer une communication autour de la « Destination Castres-Mazamet » à travers les brochures, un site internet et par les réseaux sociaux (Facebook, Instagram),

- être un véritable lieu de concertation et d'échanges entre les différents acteurs du territoire,

- être un référent pour tous les dossiers de développement d'équipements touristiques.

Focus communication de l'OT « naturel et urbain » : l'important environnement naturel allant du Causse de Labruguière (site Natura 2000) en son centre, de la proximité de la Montagne Noire, au Sidobre et aux monts de Lacaune (Parc Naturel régional du Haut Languedoc) est propice au développement du tourisme vert prisé des « citadins », en particulier toulousains à la recherche d'espaces et de détente à proximité.

Voir site OT pour récupérer des photos



Devenir un territoire touristique passe par **l'expérience digitale de la Destination** : branding (politique de marque) et du contenu de marque pour la Destination. L'image perçue du territoire enfermant la destination dans des représentations parfois trop schématiques, face à la concurrence, l'objectif est à la fois affirmer les attraits de la destination et des offres proposées. Castres-Mazamet a toutes les compétences pour marquer son empreinte sur le web (réseaux sociaux) par un site internet fédérateur et puissant susceptible d'impacter les opérateurs du tourisme.

Fort de tous les atouts et projets cités en amont, l'Office de tourisme souhaite davantage mettre l'accent sur le **service groupes « Réceptif » ainsi que sur le développement du tourisme d'affaires** grâce à un hébergement de grand standing sur le territoire et des structures permettant l'accueil de séminaires. En effet, le tourisme d'affaires, de par l'organisation d'événements territorialisés, génère un chiffre d'affaires qui bénéficie aux professionnels de l'organisation et aux professionnels du tourisme. A ces retombées directes, il faut également ajouter les retombées indirectes et induites, comme pour toute autre activité. L'Office de tourisme de Castres-Mazamet a fait le choix de se structurer et de s'organiser pour mieux performer en matière de tourisme d'affaires avec l'embauche d'un alternant qui va s'occuper de le développer. Le but est de développer une industrie aux « larges » retombées qui, au contraire du tourisme de loisirs qui est très saisonnier sur le territoire, permette d'envisager une activité sur toute l'année.

Cette **ambition partagée par les acteurs publics locaux**, Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et communes, se traduit par une mise en valeur des atouts locaux désormais relayés par l'office de tourisme communautaire :

L'accroissement de l'offre de loisirs sportifs :

- Le développement des voies vertes pistes Passa Païs et Droits de l'Homme dont la jonction à travers Le Causse doit permettre la réalisation d'un itinéraire cyclable entre Bédarieux et Albi, dont la promotion **doit permettre** la création de produit de séjours « cycles »,
De même participer au projet de randonnées cyclistes (projet V84 entre le département de l'Hérault et la Haute-Garonne en passant par l'Aude et le Tarn et 11 EPCI (9 Communautés de communes et 2 Communautés d'agglomération)



- La valorisation de la randonnée, en particulier grâce à l'aménagement de la traversée du territoire, notamment par la **voie d'Arles sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle**, dont la fréquentation de séjours touristiques à thème (= contenu), sur le Causse et dans la Montagne Noire,
- Le développement d'équipements spécifiques aux sites existant ou à créer (Base de loisirs des Montagnès, **passerelle de Mazamet**, Via Ferrata de la Montagne Noire, canotage sur le Thoré...)
- La mise en valeur des atouts que constitue la présence des cours d'eau : activités sportive et de loisirs (kayak) et un tourisme halieutique.

La valorisation de l'offre patrimoniale :

- La **démarche de labellisation** ; les labels Ville d'Art et d'Histoire ou Villes et villages fleuris pour les communes, la labellisation monuments historiques pour les bâtiments et de jardins remarquables « constituent des facteurs d'attractivité pour le tourisme culturel et patrimonial, valorisant à la fois le petit patrimoine vernaculaire et le patrimoine reconnu.
- Les démarches et la mise en place d'outils en faveur de la **préservation du patrimoine bâti** existant doivent être poursuivies :
 - ➔ Promouvoir l'identification et la préservation des éléments caractéristiques de l'architecture locale : formes, matériaux, techniques dont la diversité tient tant à l'influence climatique qu'à la géologie. Les éléments architecturaux et la morphologie du bâti dans les coeurs de village, certains hameaux et bâtisses anciennes participent à la mise en valeur des pratiques architecturales locales et identitaires. Cela est particulièrement prégnant pour les « Villages et Hameaux Patrimoniaux » identifiés au plan du parc naturel régional du Haut-Languedoc,
 - ➔ Identifier dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), les éléments du « petit patrimoine » (fontaine, croix, puits, lavoir, pigeonniers, édicules, dolmens, arbres isolés, alignements

d'arbres, canaux d'irrigation, terrasses, murs en pierres sèches, clôtures en pierres plantées, etc. ...) marqueurs de l'identité locale,

→ Valoriser les bourgs historiques et développer dans les centres anciens une architecture de qualité, permettant une intégration des nouveaux bâtiments dans leur site d'implantation (Labruguière, Bosissezon),

→ Considérer avec attention la gestion des volumes et des aspects extérieurs des nouvelles constructions (habitat, activités) installées en entrée de ville ou village, afin de faciliter leur intégration paysagère notamment avec le bâti existant.

- La **mise en valeur des espaces publics** ; les communes s'emploient valoriser les espaces publics : places et jardins dont la présence soignée impacte positivement l'expérience vécue des usagers, aussi bien des habitants que des touristes, influençant leur désir d'y vivre ou de revenir.



Le développement de l'offre évènementielle :

Le Carnaval Vénitien, les marchés de Noël, le Castres Olympique, le tourisme imaginaire, les visites d'Hautpoul... les lieux de loisirs et de culture (Espace Apollo, l'Archipel, le Rond-Point, Lo Bolegason, les théâtres et cinémas, ...), des festivals (festival du film documentaire, Autan de blues, « à portée de rue », « couleurs monde », « échos d'ici et d'ailleurs » ...) doivent attirer de nouveaux visiteurs.

La qualité de l'offre d'accueil :

Enfin, ces atouts doivent nécessairement être compléter pour une expérience touristique réussi par la **qualité de l'accueil** :

- L'hébergement : la variété des hébergements touristiques et de la restauration attire une clientèle diversifiée. De la clientèle d'affaires à la clientèle familiale, l'offre s'est adaptée en élargissant la palette de ses prestations de services avec la montée en gamme de l'hébergement et la recherche d'authenticité,
- La restauration : au-delà de l'exigence de qualité et de la nécessaire diversité, les établissements doivent continuer à mettre en avant la cuisine locale avec ses spécialités,
- La promotion de la destination, qui passe aussi à travers ses spécificités locales et une relation personnalisée, sont autant de valeurs toujours recherchées par la clientèle touristique.

AMBITION 2 : POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Agir pour l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie et la préservation de l'environnement

L'Agglomération Castres-Mazamet constitue la centralité urbaine principale du Sud et Centre Tarn qui doit répondre aux besoins d'un grand bassin d'habitants en offrant les principaux équipements et services (établissements d'éducation de formation, de santé, gare, aéroport...) et des espaces publics caractéristiques de "ce qui fait la Ville", supporter les principales charges de centralités et être apte à accueillir des grands projets jouant pleinement un rôle de « ville moyenne » à l'échelle régionale.

Préserver l'environnement naturel

Le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet, bénéficiant de l'omniprésence des espaces naturels et des cours d'eau, jouit d'un environnement de qualité qu'il convient de préserver et de valoriser.

Le maintien des forêts, terres agricoles et prairies naturelles permet de préserver le « socle » de la biodiversité, l'équilibre des milieux et la richesse paysagère du territoire. La protection des espaces naturels et de leurs interconnexions, Trames Verte et Bleue (TVB), est une priorité du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à l'échelle du territoire Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Autan et de Cocagne.

Focus + photo : Une trame verte existe déjà sur le territoire : l'espace naturel du Causse, géographiquement situé au centre du périmètre de la CACM, qui possède plusieurs dimensions : patrimoniale (pastoralisme), écologique (zone naturelle, espèces endémiques), touristique (randonnées) et économique (aéroport, champ de manœuvre militaire interdit au public).

Les objectifs affichés au sein du PADD peuvent être repris :

- Préserver de l'urbanisation les pôles de nature identifiés dans la TVB, pour leur intérêt patrimonial fort et leur fonction écologique majeure,
- Maintenir et restaurer les corridors écologiques identifiés dans la TVB, avec pour objectif d'éviter leur coupure par l'urbanisation, les infrastructures linéaires de transport et/ou tout autre aménagement et de les utiliser comme support d'activités de détente et de loisirs, lorsque cela est compatible avec la préservation de leur fonctionnalité (exemple : création de voie verte),
- Favoriser le maintien des mosaïques agricoles support de la biodiversité dite « ordinaire » et garantes du maintien des paysages typiques, avec pour objectif de promouvoir la plantation de haies, d'arbres et de bandes enherbées le long du réseau viaire (préservation du faciès bocager) et d'inciter la préservation des ceintures vertes autour des bourgs composées de milieux naturels variés (vergers, jardins, prairies, friches, etc..). Il s'agit avant tout de promouvoir un milieu naturel, agricole et forestier vivant, en capacité de s'adapter aux conditions climatiques (promotion d'un sol vivant connecté aux milieux aquatiques réceptionnant les ruissellements, les pollutions résiduelles).
- Maintenir et renforcer des espaces de respiration au sein des zones urbanisées (espaces végétalisés en ville pour conserver un support à la nature ordinaire mais également, pour lutter contre diverses nuisances : sonores, visuelles, thermiques (îlots de chaleur en période estivale), etc...). Repenser la ville en anticipant la présence de poumons végétaux et reconquérir des sites artificialisés en bordure de milieux naturels (désimperméabilisation de friches industrielles en zone inondable forte en recréant des zones naturelles).

- Préserver prioritairement les espaces naturels à proximité et dans le périmètre d'alimentation des ressources en eau potable du territoire.

Insérer cartographie des espaces boisés ou espaces naturels (Causse Montagne Noire...) ici

Assurer la qualification des espaces publics dans un objectif de développement durable

Afin de concilier développement territorial et préservation de la qualité des paysages, le projet définit des mesures suivantes :

- Traiter les transitions entre espaces bâtis et espaces non-bâti. Cela concerne notamment les portes d'entrée du territoire (sorties autoroutières, communes d'entrée, gares, aéroport) qui sont des lieux où se forment les images du territoire,
- Respecter les caractéristiques du territoire en préservant les unités paysagères, garantes de l'identité plurielle du territoire et de son attractivité,
- Traiter les centres anciens : les aménagements de l'espace public pour la requalification urbaine, la modernisation ou le renouvellement d'équipements structurants, l'amélioration de l'habitat et la revitalisation des commerces dans le cadre de l'Action Cœur de Ville de nature à attirer de nouvelles populations.

FOCUS ORT : mentionner les ORT de Castres et de Mazamet et mentionner les principaux projets dont le réaménagement du quartier Soult à Castres, l'implantation de la médiathèque en cœur de ville de Castres et l'extension du golf de Castres-Gourjade.

Cette volonté est doublée par la politique volontariste des communes en matière de mise en valeur du patrimoine remarquable : AVAP Mazamet Hautpoul - Castres Ville d'art et d'histoire...

FOCUS Dispositif Bourg-Centre :

Dans le cadre de la contractualisation 2018-2021, la Région propose une approche globale à travers le dispositif Bourgs-Centres qui intéresse les communes d'Aussillon et de Labruguière.

Doter le territoire d'équipements sportifs et culturels de qualité

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, à travers ses équipements mais aussi son dispositif de soutien par fonds de concours aux communes, souhaite contribuer à développer les équipements culturels, sportifs, touristiques et de loisirs.

Mettre aux normes les équipements existants

Des projets d'accessibilité des bâtiments recevant du public sont programmés pour les bâtiments communautaires et communaux, comme l'Espace Apollo, L'Archipel, l'Espace Ressources, l'antenne du Conservatoire de musique et de danse du Tarn, Lo Bolegason, le Bradford, la base de loisirs des Montagnès (auberge, chalets et sanitaires), les aires sportives couvertes de Lapeyrouse (petit gymnase), le centre de loisirs de Payrin-Augmontel, des bâtiments publics de Mazamet et d'Aussillon.

Créer des équipements performants

Les équipements sportifs et culturels, au même titre que les autres bâtiments, doivent répondre à deux exigences de performance énergétique, que ce soit en rénovation énergétique des équipements existants comme lors de la création d'équipements nouveaux :

Exemples :

- *En maîtrise d'ouvrage CACM : création du bassin nordique de 50 mètres associé à un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois*



- *En maîtrise d'ouvrage Ville de Castres :*
 - *Extension, réhabilitation du musée Goya dotée d'une climatisation eau/eau (rivière Agout),*
 - *Extension du Golf de Gourjade dont l'arrosage est alimenté par l'eau de la rivière Agout.*

Améliorer l'habitat

Poursuivre la politique volontariste en faveur de la réhabilitation / restauration des logements anciens insalubres et de la résorption de l'habitat indigne

La Communauté d'agglomération souhaite maintenir le positionnement central de l'agglomération au sein du territoire du SCoT et considère l'habitat comme un enjeu de revalorisation territoriale : programmer un habitat diversifié pour permettre des parcours résidentiels complets mais également intégrer dans les réflexions la remise sur le marché des logements vacants et/ou insalubres.

Pour ce faire, les principaux objectifs définis dans le programme local de l'habitat (PLH) sont les suivants :

- Fidéliser les ménages locaux et accueillir des actifs aux profils plus diversifiés,
- Revaloriser l'image du territoire en améliorant le parc existant notamment privé,
- Développer une vision intercommunale du développement urbain et des nouveaux modes de production par une stratégie foncière ciblée,
- Rééquilibrer le peuplement pour plus de mixité sociale.

Deux cibles d'amélioration de l'habitat sont à considérer :

- La requalification de l'habitat ancien grâce aux aides aux propriétaires en particulier en centre-ville,

- Les opérations de destruction-reconstruction de logements dans une démarche environnementale et de performance énergétique dans certains quartiers.

QPV : ANRU



Habitat collectif : logements sociaux (20% minimum)

Une offre de logements de qualité sur notre territoire passe par la requalification du parc ancien et par l'évolution des modes de production de logements neufs avec comme principaux axes de travail :

- La reconquête du parc existant : définition de sites stratégiques, mise en place du permis de louer, Action Cœur de Ville et OPAH RU,
- Le développement urbain ciblé et maîtrisé : offre de logements diversifiés dans l'enveloppe urbaine, densification des hameaux et des centres bourgs qui correspondent à toutes les catégories de population,
- L'optimisation de la gestion de l'énergie par des solutions techniques et technologiques innovantes.

La reconquête du parc existant est une priorité, notamment dans les communes urbaines pour bénéficier de la puissance conjuguée des différents outils disponibles (EPF, ORT, Action Cœur de Ville, OPAH-RU...). L'enjeu est ici d'encourager le renouvellement du parc résidentiel et non une construction neuve systématique. Le traitement prioritaire du parc existant privé a vocation à :

- Revaloriser les logements occupés vétustes et inconfortables en sensibilisant les propriétaires sur les aides potentielles,
- Résorber la vacance structurelle prioritairement dans les communes urbaines et les villes-centres en ciblant les bâtis indignes, insalubres, par la mise en place du permis de louer et d'une Action Cœur de Ville,
- Remettre sur le marché des logements vacants adaptés à la demande des ménages par une observation fine de l'offre et de la demande.

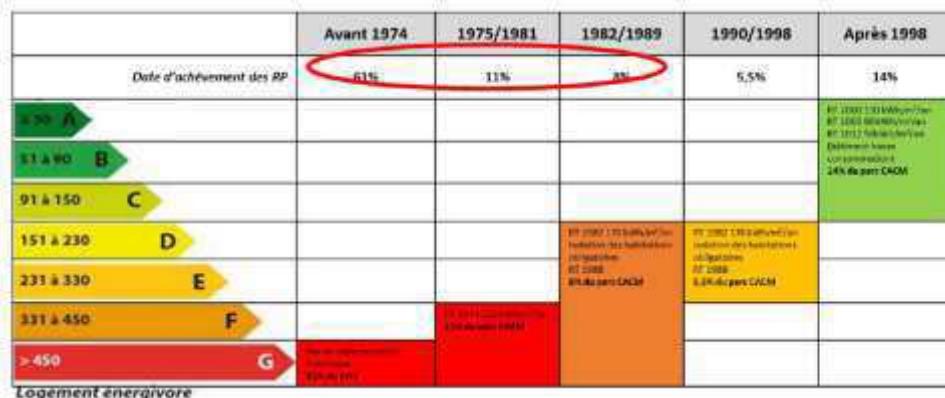
Cette priorité autour du parc existant est un enjeu fondamental pour la transition écologique.

En effet, le Bâtiment et l'habitat sont à ce jour le premier poste d'émissions de CO2 dans l'empreinte carbone en France, devant le transport et l'alimentation. Ils représentent près de la moitié des consommations électriques et 19% des émissions de CO2.

Le parc de Communauté d'agglomération est principalement composé de logements individuels : 29 913 logements soit 71% contre 29% d'appartements en 2015. Il est ancien et donc potentiellement énergivore. Plus de la moitié des logements a été construite avant 1974 et est donc loin d'être aux normes acceptables en matière d'isolation et d'efficacité énergétique, ce qui entraîne une forte augmentation des consommations énergétiques et donc des émissions de CO2.

En croisant l'âge du parc et le classement énergétique des logements, il est possible d'estimer le parc potentiellement énergivore sur la CACM avec une problématique importante sur Mazamet et Castres.

Projet de territoire CACM



Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour rénover ces logements, ce qui demande des ressources, tant en matière financière qu'en termes d'éducation et de formation. En effet, la majorité des citoyens n'est pas informée des enjeux de la rénovation, ils ne connaissent ni les mécanismes d'aides ni les professionnels à qui s'adresser.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération participe au **guichet unique de la rénovation énergétique** mis en place par le département début 2021. Les missions de ce guichet unique portent sur la rénovation énergétique des logements du parc privé collectif et s'adressent à l'ensemble des publics : propriétaires occupants, bailleurs, locataire éligibles ou non aux aides de l'Agence Départementale de l'Habitat. Elles ont vocation à s'étoffer par des permanences locales et des journées de sensibilisation sur le territoire communautaire.



FOCUS permis de louer : Pour les logements dits "indignes", la mise en place d'une autorisation préalable au permis de louer a été validée par le conseil de la Communauté d'agglomération du 28 juin 2021. Il obligera tout propriétaire bailleur à déclarer ses nouvelles locations, une visite de contrôle sera effectuée systématiquement pour vérifier le bon état du logement étant entendu que selon l'article 6, alinéa 1 de la loi n° 89-462 de la loi du 6 juillet 1989 : « *le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation.* »

A l'issue de la 5^{ème} OPAH portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération visant à la fois le maintien à domicile et la rénovation énergétique, la Communauté d'agglomération a décidé de lancer une **OPAH-RU** sur les centres anciens de Castres, Mazamet et Labruguière. Par cette opération, il s'agit d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc vacant et dégradé pour requalifier des immeubles et redonner de l'attractivité résidentielle aux centres anciens, d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des résidents et de requalifier les espaces publics et améliorer le fonctionnement commercial.

Des dispositifs d'intervention lourde pourront être mis en place à cette occasion afin de compléter les actions classiques de réhabilitation de l'habitat : mesures d'office suites à la prise d'arrêtés (RDS, travaux d'office...), opérations de résorption de l'habitat insalubre, opérations de traitement de l'habitat insalubre remédiable et des opérations de restauration immobilière.

Un développement urbain maîtrisé et la densification des hameaux et centres bourgs seront les garants d'une gestion économe de l'espace.

Une gestion économe de l'espace est devenue un enjeu sur l'ensemble du territoire national. La Communauté d'agglomération de Castres Mazamet s'inscrit dans cette perspective, celle de maîtriser le développement résidentiel, de réduire la consommation d'espace et de produire des logements à un prix abordable. Une **étude de définition de la stratégie foncière de la Communauté d'agglomération** vient d'être lancée pour affiner la connaissance du foncier disponible sur le territoire, identifier et de hiérarchiser les tènements fonciers porteurs d'enjeux tout en anticipant l'arrivée de l'autoroute en 2024.

Cette étude doit permettre à la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet de mieux connaître le marché foncier et suivre dans le temps ses évolutions, de veiller, d'anticiper et répondre aux besoins, d'impulser un aménagement souhaité et non subi dans un objectif de gestion économe de l'espace, de renforcer la recherche de densification pour construire plus et mieux en consommant moins (dents creuses, centres bourgs, coeurs de ville, réhabilitation de friches artisanales, industrielles et commerciales,...), de déterminer les zones porteuses d'enjeux et définir les outils nécessaires pour assurer les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements inscrits dans le PLH et le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) actuellement en vigueur.

Matériaux, éco-quartiers, gestion urbaine : vers une nouvelle conception de la ville

Une **opération de renouvellement urbain** a fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'agglomération et l'ANRU en 2020. Elle illustre la volonté des bailleurs sociaux du territoire de revaloriser leur parc en passant par des démolitions-reconstructions. Des matériaux à la gestion urbaine en passant par les concepts d'éco-quartiers, de nombreuses solutions sont étudiées lors de ces démarches pour penser la ville de demain. Elles permettent de structurer toute une chaîne d'acteurs de la construction pour créer un vrai modèle économique sur les quartiers de la politique de la ville et promouvoir les innovations. Il s'agit de mettre en œuvre une transition juste, inclusive et démocratique pour réduire la précarité des habitants de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cette transition appelle de profonds changements de nos modes de vie mais aussi de production et de consommation à toutes les échelles.

À l'échelle des quartiers, il s'agit autant de contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions des gaz à effet de serre et de préservation de l'environnement que de favoriser l'augmentation du reste pour vivre des habitants par la diminution des dépenses contraintes, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de promouvoir un développement économique endogène. C'est pourquoi la transition écologique des quartiers constitue un enjeu majeur du renouvellement urbain qui fait figurer l'efficacité énergétique et la transition écologique des quartiers

parmi les objectifs prioritaires des projets de renouvellement urbain. En terme de construction de logements neufs, la transition passe par la **co-construction de modèles énergétiques durables**. La domotique, les capteurs connectés, les outils de mesure et de réglage en temps réel pourraient être un outil viable pour optimiser les consommations énergétiques dans l'habitat (suivi d'économie d'énergie en veillant à la consommation grâce à des outils de mesure). Certains organismes sociaux ont expérimenté ces outils de suivi dans le Tarn.

Photo Proximité d'aires de jeux et de parcs pour les enfants ici

Poursuivre le maillage du territoire de liaisons douces pour les cycles et/ou piétons :

Cette démarche est inscrite dans différents documents de planification stratégique de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet qui font apparaître des orientations favorisant une meilleure coordination entre urbanisme et transport, la réduction de la dépendance automobile au profit des transports publics et de la mobilité douce et la structuration de liaisons paysagères (accélérer le développement des mobilités douces, développer la pratique quotidienne pour les déplacements pendulaires domicile-travail, et la pratique occasionnelle, pour les balades le week-end, en famille, le cyclotourisme...).

Encart à prévoir ou photo d'une piste cyclable avec le collège.

AMBITION 3 : POUR UN TERRITOIRE ACCESSIBLE

Les élus locaux et les représentants de la société civile du territoire souhaitent améliorer l'accessibilité du territoire, condition indispensable à son attractivité.

Améliorer les grands axes routiers

Afin de renforcer la place du territoire à l'échelle régionale, l'objectif est de promouvoir et de mettre en œuvre, en étroite concertation avec les différents partenaires et financeurs, une politique globale d'amélioration des dessertes et des accès mais également avec les territoires proches. En complément de l'autoroute A69, le désenclavement doit s'accompagner de l'amélioration du réseau routier vers la Méditerranée comme vers le nord du Département et de la Région.

Axe Ouest-Est (Arc méditerranéen) :

Le territoire situé au centre de la Région Occitanie doit disposer d'une liaison routière de qualité en direction du Biterrois afin d'assurer les flux de personnes et de marchandises sur l'axe Est-Ouest arc méditerranéen-bassin toulousain. À cette fin, il conviendrait que l'itinéraire interdépartemental entre le Tarn (Vallée du Thoré) et l'Hérault soit classé réseau routier d'intérêt régional (RRIR), disposition créée par la loi NOTRe dans le cadre du SRADDET.

En effet, cet itinéraire revêt les caractéristiques requises pour être inscrit au sein du RRIR : assurer un équilibre au sein de la nouvelle Région et mailler une mosaïque de territoires géographiques (Le RRIR Occitanie assurant ainsi la continuité des RRIR menés par les anciennes Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

CARTE du réseau routier ici

Axe Nord-Sud :

Le territoire situé au centre de la Région Occitanie doit disposer d'une liaison routière de qualité en direction de l'A68 assurant la desserte du nord du département du Tarn et au-delà l'axe Toulouse-Lyon. La liaison routière RD612 doit continuer à être aménagée afin de relier de manière rapide et sûre le territoire avec la Préfecture du Département.

Le réseau du territoire :

Si les transports collectifs doivent être privilégiés dans un objectif de développement durable (cf. § mobilité), la route qui structure l'organisation de l'espace constitue le vecteur des déplacements du quotidien au sein du territoire. Pour ce faire, il convient de mobiliser l'ensemble des « acteurs de la route » pour assurer l'amélioration du réseau routier en particulier : le doublement de la rocade de Castres, la déviation longue de Saint-Alby, la liaison entre Labruguière et Saint-Alby vers Mazamet (Extrait du PADD). Ces travaux sont indispensables pour assurer aussi le maillage des réseaux est-ouest et nord-sud.

Promouvoir la desserte par le train et l'intermodalité des transports

La ligne ferroviaire

Afin que le transport par le rail soit un mode de déplacement rapide et sûr vers la métropole régionale, la qualité de la desserte ferroviaire doit être largement réévaluée. En effet, la ligne Toulouse-Mazamet souffre de plusieurs maux : une régularité insuffisante, des temps de trajet trop longs et des tarifs inadaptés. Le développement de ce moyen de transport doit répondre aux besoins des usagers réguliers, en particulier les étudiants et les travailleurs.

Il convient de faire valoir auprès de la Région Occitanie, organisateur du transport ferroviaire :

- Un fonctionnement général de la ligne respectant la régularité et la ponctualité,
- La création d'un service rapide à travers une liaison directe entre Mazamet - Castres - Toulouse.

Le désenclavement du territoire passe aussi par la connexion de la ligne Mazamet-Castres-Toulouse à la future ligne grande vitesse à laquelle la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet est appelée à participer financièrement.

La qualité de la ligne Mazamet-Castres-Toulouse et de la connexion à la LGV constitue un enjeu majeur d'alternative de desserte du territoire à l'aérien et au routier.

Développer les offres de mobilité

FOCUS PDMS (Plan de mobilité simplifiée) : Bien que la démarche ne soit obligatoire que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est engagée à réaliser et à mettre en œuvre un Plan des déplacements urbains avec pour finalité un équilibre durable entre les différents modes de transports.

Autour des Pôles d'Échanges Multimodaux de Castres et de Mazamet, le schéma directeur des itinéraires cyclables de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit le maillage des infrastructures sécurisées et qualitatives du territoire et permet de connecter le réseau local aux liaisons régionales et nationales existantes, pour répondre aux besoins de transport du quotidien comme au développement du tourisme sportif.

Photo de piste cyclable urbaine

Équiper le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'infrastructures permettant l'accueil de bus interurbains et urbains et de trains utilisant des énergies renouvelables et/ou dé-carbonées (électrique, biogaz, hydrogène).

Photo borne recharge bus électriques Libellus + Voitures (SDET) ici

De nouveaux modes de transport propres alternatifs au vélo font aussi leur apparition dans les centres urbains permettant en particulier d'offrir des solutions pour les déplacements entre l'habitat et le lieu de travail (trottinettes par exemple). Leur intégration apaisée dans l'espace public passe par un usage privilégié des pistes cyclables en site propre ; ce qui doit encourager les communes et la communauté d'agglomération de développer le réseau communautaire.

AMBITION 4 : POUR UNE ATTRACTIVITÉ AMPLIFIÉE

Accueillir bien et durablement

Le défi de l'attractivité :

Afin de proposer une alternative à la métropolisation, entre urbain et rural, les villes moyennes disposent d'atouts propres à concilier l'emploi et la qualité de la vie, équation au cœur de la politique du développement durable. Le territoire de l'Agglomération Castres-Mazamet, au centre de la région Occitanie, en possèdera d'autant qu'il :

- Disposera des équipements nécessaires à son désenclavement routier et renforcer la mobilité,
- Confortera sa vocation industrielle et poursuivi sa diversification économique,
- Continue à améliorer la qualité de son cadre de la vie grâce à un environnement préservé.

Ces conditions remplies pour attirer de nouveaux actifs sont aussi celles permettant d'accueillir de nouveaux résidents et recevoir plus de touristes. En son sein, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet doit accroître son attractivité afin de retrouver une croissance démographique.

Le défi de la résilience :

C'est d'abord avoir conscience de la vulnérabilité du territoire pour pouvoir agir efficacement contre :

- les risques naturels (inondations par exemple) ou technologiques par la préservation des biens et la protection des personnes,
- la dépendance des villes par la sécurisation des circuits d'approvisionnement :
 - en eau potable grâce à la maîtrise des réseaux,
 - alimentaires grâce à multiplier les sources d'approvisionnement et aux circuits courts (locaux),
 - en énergie par la capacité de production locale :
 - d'électricité :
 - photovoltaïque en toiture de grandes surfaces, c'est à dire sur des équipements publics (salles de sport, salles des fêtes, locaux techniques, bâtiments tertiaires...) et des entreprises (grandes surfaces commerciales...) comme de plus petites surfaces en autoconsommation (maisons individuelles, locaux artisanaux) ou au sol sur des terrains neutralisés (anciennes décharges...),
 - hydroélectrique par des micro-centrales.
 - d'usage biomasse par combustion en particulier grâce au réseau de chaleur de bois issu de forêts de la région ou par production de gaz en particulier issu des surplus agricoles.

NB : l'implantation d'éoliennes n'est pas souhaitée afin de préservation des paysages (en particulier la ligne de crête e la Montagne Noire) et de la biodiversité.

Toutefois, l'habitat du territoire principalement en maison individuelle doit permettre à ses habitants de disposer de meilleures capacités matérielles de faire face à ces défis grâce à la présence de jardins d'agrément et de potagers (capacité de compostage) et de capacités d'autoproduction énergétique (panneaux solaires ECS, photovoltaïques).

Attirer de nouveaux actifs

La reconversion industrielle qu'a opérée en 30 ans le bassin d'emploi de Castres-Mazamet lui a permis de conserver une importante activité économique au niveau régional grâce, en particulier, à des entreprises tournées vers la recherche et le développement. Attirer de nouveaux actifs pour les entreprises implantées notamment dans les secteurs chimie fine, numérique et santé ainsi que des entrepreneurs dans de nouveaux secteurs d'activités innovants (services, production d'énergies).

Au-delà de l'aspect purement économique d'attraction des entreprises, il convient également d'attirer des salariés et des entrepreneurs : c'est l'objet HELLO PROJETS.

FOCUS HELLO PROJETS :

Le dispositif d'accueil économique de Castres-Mazamet simplifie l'implantation et le développement d'entreprises en facilitant la prise de contact. Il soutient les filières d'excellence et accompagne le développement des entreprises locales. Accueil personnalisé, actions coordonnées, services, aides... pour un développement économique qui profite à tous ceux qui « osent Castres-Mazamet » pour entreprendre, innover et bien vivre au quotidien. L'action de la Communauté d'agglomération est très orientée sur la qualité de l'offre d'accueil d'entreprises avec les conditions les plus favorables pour la création et le développement des projets. L'offre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet évolue sans cesse et s'améliore de manière continue. Elle repose sur une organisation intégrée et complète et des outils spécifiques pour répondre aux demandes des entreprises.



Cette offre de la collectivité s'inscrit dans un écosystème performant associé à une qualité de vie préservée. Sur ces bases, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet souhaite amplifier le dynamisme de ce territoire et accentuer ses efforts pour capter de nouveaux projets à la hauteur des exigences de qualité, d'intégration paysagère, d'impact en terme de développement d'activité et d'emplois.

En complément des initiatives visant à accroître la visibilité et la notoriété du territoire, à la mise en valeur du cadre de vie propice et de la mise en avant les opportunités en matière d'accueil, implantation et accompagnement des porteurs de projets et des entreprises, la Communauté d'agglomération doit encore plus intensifier ses actions pour cibler des entreprises, des start-up et des dirigeants désireux de se développer au sein d'un territoire favorisant un accompagnement personnalisé, des actions coordonnées, des services, des aides, ...

Plus généralement, les collectivités sont attentives à offrir un cadre de travail agréable (ZAC du Causse par exemple) à proximité de l'habitat (**temps de transport le plus réduit possible**) ou pour les nouvelles formes de travail disposer des capacités de télétravail ou permettre de la mise en œuvre de tiers - lieux et/ou d'espaces de Coworking.

Les futurs actifs que sont les étudiants doivent continuer de trouver les atouts du territoire durant le temps de leur formation : des conditions d'accueil des étudiants (campus, maison de l'étudiant, équipements sportifs...) et de vie (coûts de logement, transport gratuit...) très attractives.

Accueillir de nouveaux résidents

En valorisant les atouts du territoire

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pour ambition d'accroître son attractivité afin de retrouver une croissance démographique : accueillir de nouveaux habitants grâce à la qualité des espaces publics, des équipements culturels, sportifs et de loisirs et à de nouveaux services à la personne, notamment dans les domaines de la santé et de l'accueil résidentiel.



Pour ce faire, le territoire dispose de nombreux atouts propres à susciter l'intérêt personnel de potentiels résidents :

- Une offre de logements à acheter ou de terrains à construire à des prix faibles,
- Un coût de la vie bien plus avantageux que dans une grande métropole en particulier en matière de logement locatif,
- Des transports urbains gratuits,
- La présence des marchés et autres offres alimentaires en particulier biologique de producteurs et fermiers locaux,
- De nombreux services publics à la personne et un large prisme d'activité du secteur associatif.

Marketing territorial ICI



En organisant les services de santé afin de les rendre accessibles à tous

Le Projet régional de santé (PRS) Occitanie 2022 a été élaboré par l'ARS, en concertation avec la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), les Conseils territoriaux de santé, les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, les collectivités territoriales et le Préfet de région.

Réduire les inégalités d'accès aux soins s'appuie sur le renforcement de la présence médicale sur le terrain, le développement de la télémédecine, de nouvelles solutions en matière de transport, la création de Maisons de santé pluridisciplinaires et une attention particulière portée aux personnes en situation de handicap

Pour les collectivités du territoire, cela se traduit par l'appui juridique, matériel et financier à la création de **maisons de santé pluri professionnelles** et l'implantation d'infirmières en pratiques avancées pour pallier à la carence de médecins généralistes particulier dans les quartiers prioritaires de la ville.

En préservant un environnement sain

Conformément aux ambitions du PADD, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet doit poursuivre ses actions visant à préserver pour la population (et/ou l'usager) une bonne qualité de l'air, de l'eau (au meilleur prix), des paysages...

Qualité de l'eau : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est compétente en matière de gestion des milieux aquatique pour le volet naturel et compétente en matière d'eau et d'assainissement. A ce titre la **collectivité dispose de moyens d'intervenir sur le cycle de l'eau** :

- Maintenir ou rétablir la qualité des eaux des cours d'eau,
- Prévenir la pollution de l'eau dans le cadre des aménagements routiers,
- Améliorer la capacité d'épuration des eaux urbaines,
- Poursuivre les efforts en faveur des fonctionnalités hydrauliques des rivières et des zones humides,
- Permettre l'urbanisation avec la garantie d'accès à une eau potable de qualité suffisante grâce aux mesures de prévention des fuites des réseaux d'eau,
- Optimiser les infrastructures existantes, en favorisant notamment leur interconnexion.
- Maintenir une quantité d'eau suffisante afin de garantir tous les usages sur le territoire, en particulier pour les besoins de l'activité agricole et des activités touristiques.
- Lier les compétences eau sur le territoire afin de travailler en synergie pour préserver les ressources existantes (eau potable, assainissement, eau pluvial, GEMAPI),

- Anticiper les besoins des infrastructures en fonction des capacités de production de la ressource en eau et de la qualité du milieu récepteur.



Qualité de l'air et nuisances sonores : En ce qui concerne les polluants pesant sur qualité de l'air et les nuisances sonores, issues principalement des axes de transport, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a pour objectif :

- D'apaiser la circulation automobile grâce au développement du réseau des pistes cyclables ou la promotion des bus urbains,
- D'inciter et de favoriser la préservation et la restauration d'espaces naturels en ville (espaces publics en lien avec la trame verte et bleue (TVB) qui ont un effet bénéfique sur la qualité de l'air et la réduction des nuisances mais aussi pour une **meilleure régulation thermique (ilot de fraîcheur)**.

Qualité du traitement des déchets : en matière de gestion des déchets, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet entend poursuivre la réduction de leur volume et leur valorisation avec le souci de limiter leur cout de gestion (ramassage et traitement) :

- Mettre en application le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Poursuivre la sensibilisation de la population au tri des déchets,
- Optimiser les modes de collecte,
- S'assurer en permanence auprès du syndicat de traitement Trifyl de l'efficience des choix de traitement (filières de valorisation : bio déchets, déchets du BTP, boues de stations d'épuration, gaz...)

FOCUS Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Qualité de l'alimentation : soutenir les circuits courts alimentaires comme l'agriculture locale, accompagner les filières d'approvisionnement et de produits locaux (marchés) et en particulier de la production labellisée bio, sont des actions dans lesquelles les collectivités du territoire sont largement engagées. Certaines communes ont pu dans leurs cantines scolaires développer l'approvisionnement en produits bio et locaux ou réduire la part d'emballages plastique.

Pour aller plus loin, un véritable projet alimentaire territorial pourrait être mis en place par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

FOCUS Candidature de la Communauté d'agglomération de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet à l'appel à projet 2021-2022 du Programme National pour l'Alimentation pour l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux : Le PAT répond aux enjeux d'ancrage

territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêt plusieurs dimensions : économique, environnementale et sociale.

En continuant à protéger les personnes et les biens

L'optimisation des réponses locales à la délinquance et à l'insécurité objective passe par la nécessité de développer plusieurs leviers la professionnalisation des réponses locales à la délinquance, le renforcement de la médiation urbaine et de la participation citoyenne dans la résolution de problèmes de sécurité urbaine et le développement des outils de prévention situationnelle pour assurer la protection des biens et des personnes pouvant être affectées par la délinquance de prédatation.

La plupart des communes de la communauté d'agglomération ont répondu à ces enjeux importants pour préserver l'attractivité du territoire, en formalisant leurs politiques locales de prévention et de sécurité sur les axes suivants :

- Le développement (Castres, Labruguière) et la création (Mazamet, Aussillon...) **de services de police municipale** qui adaptent leurs réponses face aux enjeux du territoire (surveillance générale, îlotage, police de proximité) en lien étroit avec les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale,
- La mise en place de réponses adaptées aux nouvelles exigences des habitants et usages des espaces urbains et publics, en créant des services de médiation urbaine (Castres), ou en recrutant des médiateurs qui assurent ces missions dans les différents quartiers (Aussillon, Mazamet),
- La participation aux instances partenariales (contrat de ville, CLSPD) qui permettent de développer des actions transversales sur ces problématiques,
- L'engagement dans une perspective de sécurisation proactive du territoire en mettant en place des **dispositifs de vidéo protection** pour la surveillance des espaces publics et des axes de communication, mais aussi des transports en communs (caméras dans les bus Libellus) et des infrastructures multimodales (comme à Castres par exemple). La vidéo protection urbaine, dans un partenariat local de sécurité prenant en compte l'expertise et les besoins des forces de sécurité dans le placement des caméras, permet de sécuriser au mieux les espaces et équipements publics à proximité ; mais aussi d'améliorer le travail d'enquête et les résultats d'élucidation des services de police nationale et de gendarmerie.

Focus sur l'actualité du PCAET.

FOCUS sur PADD du SCoT objectif démographique à l'horizon 2040 qui prévoit + 18 000 habitants pour le territoire de Castres-Mazamet.

L'aboutissement du projet de territoire pourrait être d'atteindre l'objectif démographique fixé par le PADD à horizon 2040 ; le territoire aurait ainsi réussi à être attractif d'un point de vue économique et de cadre de vie pour les entreprises comme pour les ménages.

ANNEXES

Table des matières

ANNEXE 1 Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	2
ANNEXE 2 Chiffres clés 2021	3
ANNEXE 3 Schémas et contrats	10

ANNEXES

Table des matières

ANNEXE 1 Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	2
ANNEXE 2 Chiffres clés 2021	3
ANNEXE 3 Schémas et contrats.....	10

ANNEXE 1 Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

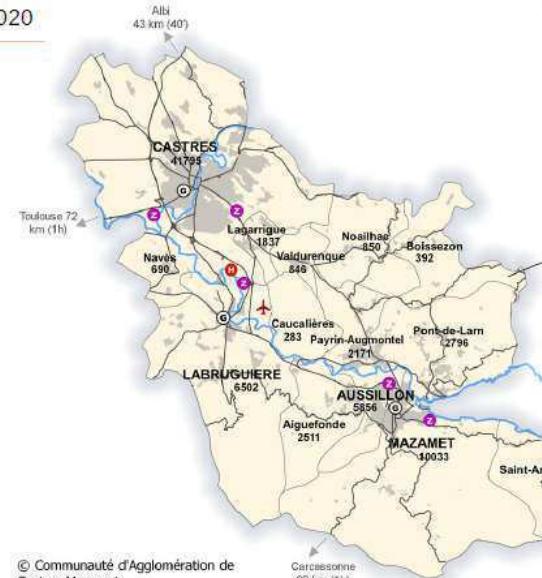
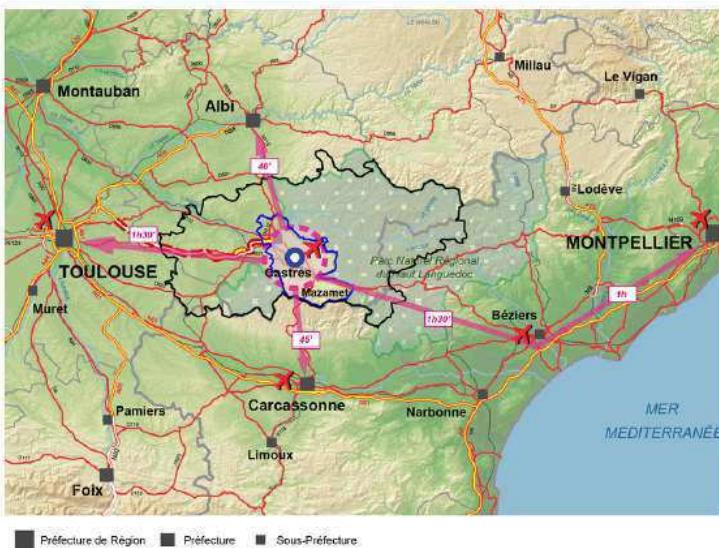
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Cœur économique d'un bassin d'emploi de près de 134 communes en 2020 (INSEE) et 160 000 habitants (population municipale 2018) • Pôle économique identifié au plan national sur les thématiques (e)-santé et numérique, siège d'entreprises de dimension nationale et de pôles de recherche - création d'un pôle de santé buccale • Esprit d'entrepreneuriat permettant l'accueil de PME innovantes • Présence d'équipements publics structurants tels que le Centre hospitalier intercommunal Castres-Mazamet (établissement support du groupement hospitalier de territoire cœur d'Occitanie), l'aéroport régional de Castres-Mazamet, deux gares multimodales... • Cadre de vie de qualité grâce à de nombreux équipements culturels et sportifs : 2 théâtres, 3 médiathèques, 3 cinémas, 5 musées, 3 centres culturels, 2 centres aquatiques, 1 patinoire, 2 golfs, 1 salle de musiques actuelles... • Environnement de qualité : milieux naturels préservés (Causse de Caucalières), lacs, sous-bois de la Montagne noire, paysage (Pic de Nore), Parc naturel régional du Haut-Languedoc • Image du territoire de mieux en mieux identifiée au niveau national grâce au Rugby 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclin démographique et vieillissement de la population • Défaut d'accessibilité du territoire • Population à revenus modestes ou plutôt CSP à faibles revenus, chômage... • Tissu urbain marqué par l'effondrement des industries traditionnelles nécessitant une requalification urbaine et patrimoine matériel et immatériel peu mis en valeur. • Manque d'attractivité et de visibilité du territoire pour les entreprises avec des conséquences en matière d'emploi et sociale par rapport aux territoires concurrents. • Diagnostic du PCAET
<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'autoroute Castres-Toulouse (2024) • Développement de filières santé, services à la personne, numérique... sur les nouveaux domaines d'innovation • Développement des circuits courts en matière agroalimentaire (agriculture, élevage), valorisation de la filière bois • Développement du tourisme urbain (Ville d'art et d'histoire à Castres) et du tourisme vert (Sidobre, Montagne Noire, Parc naturel régional du Haut-Languedoc) • Important potentiel foncier en milieu urbain valorisable • Renforcement du Pôle d'enseignement supérieur de 20 établissements et 2 000 étudiants (IUT, École d'ingénieurs...) • Bouleversements sociétaux en faveur des villes moyennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut de développement du lien routier vers la Méditerranée • Déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) • Impact du réchauffement climatique (accentuation des épisodes caniculaires et cévenols, modification du paysage et des milieux naturels)

ANNEXE 2 Chiffres clés 2021



Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

Le cœur économique d'un bassin d'emploi de 134 communes en 2020



Caractéristiques du territoire	
Communes de la CACM	
Zones habitées	
Principaux cours d'eau	
Réseaux de communication	
Axes routiers principaux	
Gares routières et/ou ferroviaires	
Aéroport de Castres-Mazamet	
Points d'intérêt	
Principales zones d'activité	
Hôpital	
690 Population municipale en 2018	

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet en 2018 c'est :	
► 14 communes	► 3 bassins de vie
dont 4 communes urbaines	Castres, Mazamet et Labruguière
► 78 101 habitants	► 33 019 emplois
La 12e CA d'Occitanie	dont 28 660 salariés
► 2 aires urbaines	► 2 609 structures employeuses
Castres (68 000 hab.) et	parmi 6 105 établissements
Mazamet (25 000 hab.)	

CA Castres-Mazamet	Zone emploi Castres-Mazamet	Tarn
Superficie (km ²)	406	2 920
Population municipale (2018)	78 101	161 387
Densité hab/km ² (2018)	192	55
Nombre d'emplois au lieu de travail (2017)	33 019	56 921
Nombre d'unités légales (2019)	5 209	10 734
Taux de chômage annuel moyen (2019)	-	8,4%
		8,9%

Source : Insee RP 2017-2018; SIRENE; chômage au sens du BIT



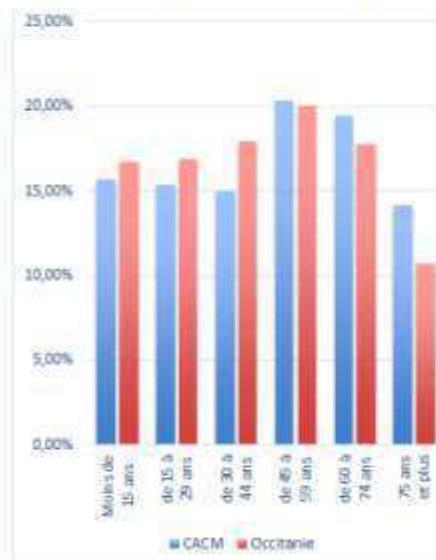
Démographie

La CA de Castres-Mazamet en 2018

- ▶ **78 101 habitants**
1 homme pour 1,11 femmes
- ▶ **730 naissances**

- ▶ **Castres : 2e ville**
du Tarn avec 41 795 habitants
- ▶ **Une population croissante**
de +0,4% à Castres et +0,1% dans la CACM entre 2017 et 2018

Population par tranche d'âge



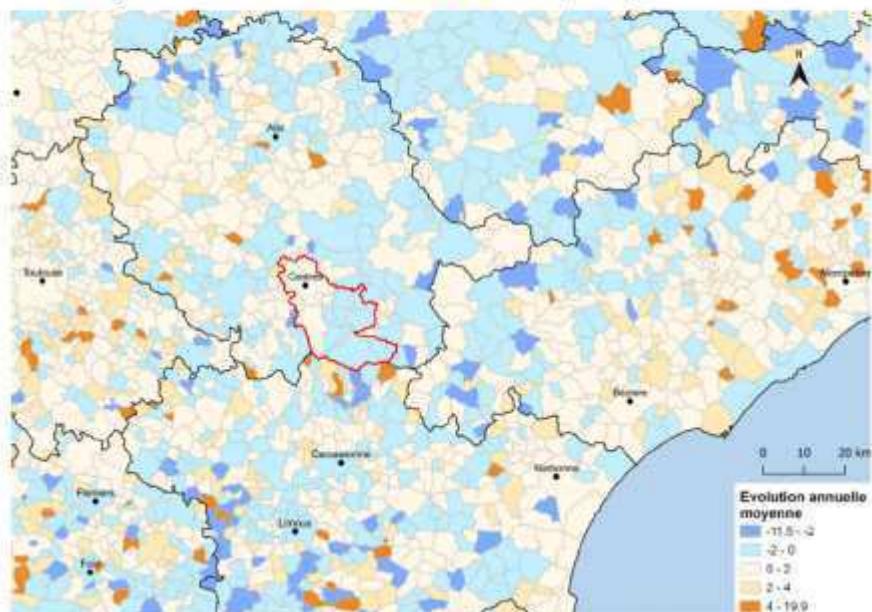
2 Chiffres clés 2021

Source : Insee RP 2018

Population des intercommunalités

EPCI	Population en 2018	Évolution entre 2013 et 2018
Toulouse Métropole	783 353	1,3%
Montpellier Métropole	481 278	1,7%
CU Perpignan Métropole	258 445	0,5%
CA de Nîmes Métropole	257 987	0,2%
CA La Grand Narbonne	130 390	0,8%
CA de Béziers-Méditerranée	125 649	0,9%
CA Site Agglopôle Méditerranée	126 325	0,2%
CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées	124 774	0,3%
CA Le Muretain Agglo	121 914	1,2%
CA Carcassonne Agglo	113 464	0,3%
CA de l'Aveyron (C2A)	82 219	0,2%
CA du Sicoval	79 426	1,8%
CA de Castres Mazamet	78 101	-0,1%
CA Grand Montauban	78 048	1,0%
CA Gaillac Gravat	74 203	1,2%
CA Rodez Agglomération	56 851	0,6%
CC Coeur et Coteaux du Comminges	44 164	0,0%
CC Grand-Figeac	43 563	0,1%
CA du Grand Cahors	41 607	0,3%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	36 838	0,2%
CA Pays Foix-Varièges	31 818	0,1%

Taux moyen annuel d'évolution de la population des communes de la région Occitanie entre 2013 et 2018 (en %)



Logements dans la CACM par catégorie et par type

Catégorie de logement	2017	%
Résidences principales	36 945	86,2%
Résidences secondaires	1 206	2,8%
Logements vacants	4 696	11%

Type de logement	2017	%
Maisons	30 146	70,4%
Appartements	12 470	29,1%

Source : Insee RP 2017



Formation 2020-2021

Castres-Mazamet, un site d'enseignement supérieur et de recherche tourné vers l'innovation

Source : Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn (2020-2021)

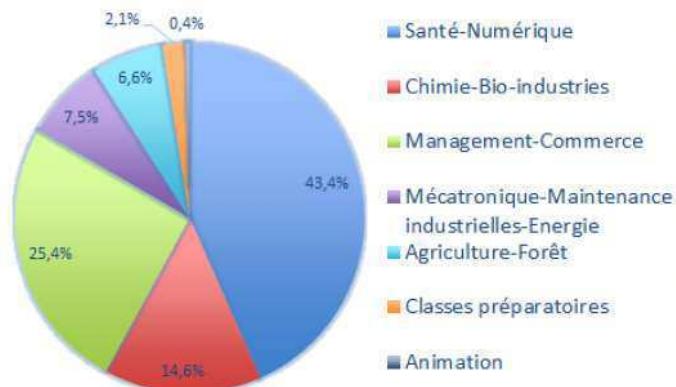
Année 2020-2021

- ▶ **2 187 étudiants**
dont 1 117 à l'université
- ▶ **45 formations**
du Bac +1 au Bac +8
- ▶ **19 établissements**
dont 5 universitaires
- ▶ **7 disciplines différentes**

Des liens étroits avec le monde de l'entreprise

Tourné vers la production et la diffusion des connaissances et de l'innovation, le site d'enseignement supérieur de Castres-Mazamet se développe à l'appui d'une solide coopération entre acteurs académiques (partenariats inter-établissements), entreprises et partenaires économiques, et collectivités.

Des savoirs en Chimie, numérique et santé



3 Chiffres clés 2021

Une croissance constante du nombre d'étudiants

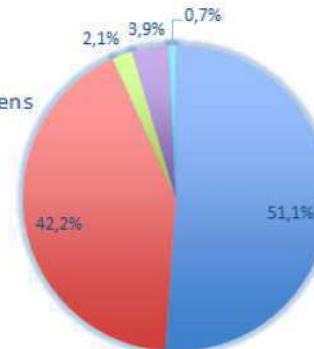


Le nombre d'étudiants dans la CACM a augmenté de 44,1% entre la rentrée 2010 et 2020; soit un taux de croissance annuel moyen de 3,72%

Répartition des étudiants dans la CA de Castres-Mazamet

Type de formation

- Université
- Sections de Techniciens Supérieurs
- CPGE
- Ecole de commerce
- Autres formations

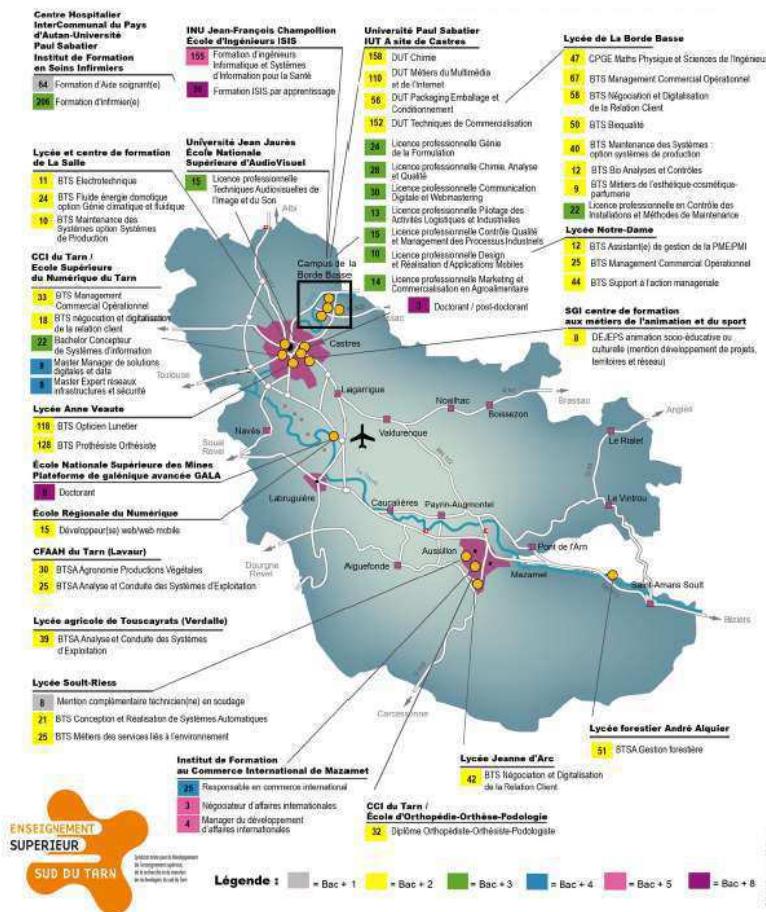


Niveau de formation



Projet de territoire CACM - ANNEXES

Carte des effectifs de l'année 2020-2021



4 Chiffres clés 2021

Recherche et innovation

Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone



Recherche académique

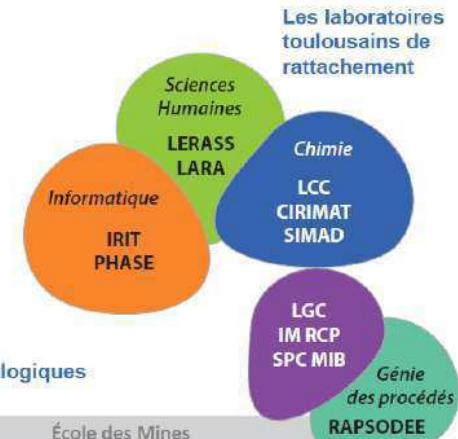
Chimie, numérique et santé, avec une spécialisation en e-santé, sont aussi les axes du pôle universitaire de recherche où travaillent une vingtaine d'enseignants-recherches adossés à des laboratoires de notoriété internationale.



Le Fab Lab

INNOFAB, 1er Fab Lab créé en Midi-Pyrénées hors Toulouse, doté d'équipements de haut niveau pour sensibiliser à la culture scientifique et technique et stimuler la créativité, fonctionne en réseau avec des entreprises volontaires pour s'y impliquer et est présidé par un chef d'entreprise.

Des plateformes scientifiques et technologiques



Plateforme en galénique avancée GALA

École des Mines

Plateforme de tests de transport Ilipack

IUT-département packaging

Connected Health Lab

École d'ingénieurs ISIS

Plateaux techniques

basse vision

bioindustries

systèmes automatiques

Lycée Anne Veautre

Lycée La Borde Basse

Lycée Soult



Economie

► **33 019 emplois recensés**

pour 28 958 emplois salariés

► **1,21 : indice d'attractivité**

soit 10 900 entrées de personnes venant travailler dans la CACM, contre 5 550 habitants qui en sortent pour aller travailler à l'extérieur

► **6 105 établissements**

fin 2018

► **750 entreprises créées**

en 2020; soit 5,6% de plus qu'en 2019.

Emplois par secteur d'activité en 2017

	Nombre d'emplois	%
Agriculture	559	1,7%
Industrie	4 794	14,5%
Construction	1 922	5,8%
Services marchands	13 490	40,9%
Services publics	12 254	37,1%
Total	33 019	100,0%

Source : Insee RP 2017

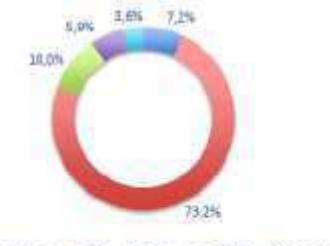
Etablissements par secteur d'activité fin 2018

	Nombre d'établissements	%
Industrie	641	10,5%
Construction	618	10,1%
Tertiaire marchand	3 033	49,7%
Tertiaire non marchand	1 813	29,7%
Total	6 105	100,0%

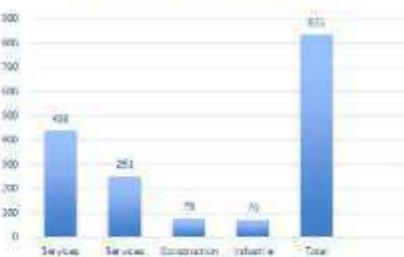
Source : Insee RP 2018

5 Chiffres clés 2021

Etablissements actifs employeurs par classe d'effectifs salariés fin 2018

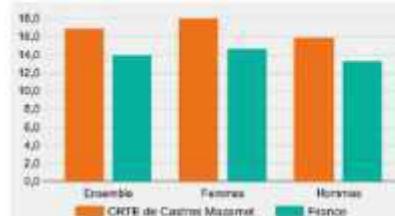


Etablissements créés par secteur d'activité en 2020



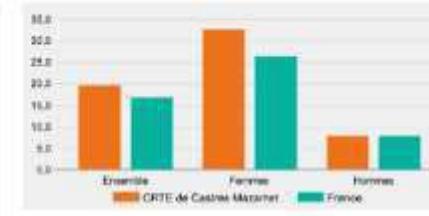
La précarité en chiffres

Taux de chômage chez les 15-64 ans



Chômage déclaratif au sens du recensement Insee de 2017

Part des actifs à temps partiel



Insee RP 2017

La Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet c'est aussi :

Castres Mazamet Technopôle CEEI, une structure qui contribue au développement économique par l'innovation avec une expertise autour de 3 pôles de compétences : numérique, chimie fine, santé et plus particulièrement e-santé.



Economie

CA de Castres-Mazamet

► Agriculture
312 salariés
247 exploitants

► Secondaire
5 854 salariés
1 259 établissements

► Services
25 744 salariés
4 846 établissements

Source : Insee RP 2017; exploitation complémentaire au lieu de travail

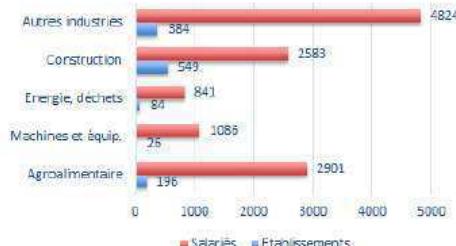
Etablissements et salariés dans la zone d'emploi fin 2018

Secteur primaire : agriculture

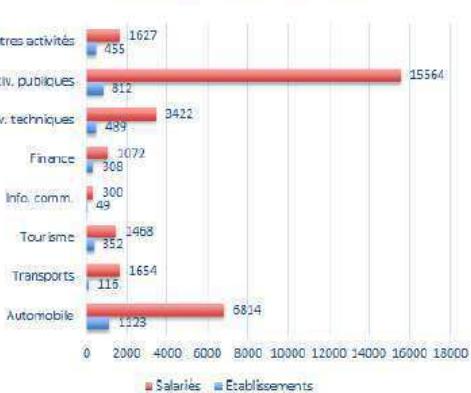


■ Salariés ■ Etablissements

Secteur secondaire : industrie et construction



Secteur tertiaire : services



■ Salariés ■ Etablissements

6 Chiffres clés 2021

Secteurs d'activités des entreprises et porteurs de projets

Source : Castres-Mazamet Technopole (données 2019)



Des filières d'excellence :

- la E-santé;
- la chimie fine;
- le numérique

Principaux établissements de la CACM

Entreprises	Activités	Implantation
500 à 999 salariés		
GROUPE PIERRE FABRE	Santé (Médicament, Derco-Cosmétique)	Multicommunal
250 à 499 salariés		
AUCHAN France	Commerce	Castres, Aussillon
COMAU France	Automatismes Industriels	Castres
GROUPE BIGARD	Agroalimentaire	Castres
SEPPIC	Chimie	Castres
100 à 199 salariés		
BENNE SA	Fabrication de matériel de levage et de manutention	Castres
E.B.S. ISOLATION	Isolation	Castres
PRODUCTION LA PRADE	Transformation et conservation de fruits	Mazamet
SOCALDIS	Commerce	Castres
TARNAISE DES PANNEAUX	Industrie du bois	La Bruguière
THALES	Informatique	Castres
50 à 99 salariés		
BALENT	Transports de personnes	Castres
CEGEBEC	Construction électrique	Aigrefeuille
CCL	Commerce de gros en plomberie et chauffage	Castres
GET ELECTRONIQUE	Réparation de matériels électroniques et optiques	Castres
JULES TOURNIER & FILS	Tissage	Castres
MEDIAPOST	Agence de publicité	Castres
SCOPELEC	Construction électrique	Castres
SOMALU	Fabrication portes et fenêtres	La Bruguière
TERREAL	Fabrication produits de construction terre cuite	Saint-Amans-Soult
TRANSPORTS CHABBERT	Transports routiers de fret	Aigrefeuille
WAROUDE AUTOMATION	Installations électriques	La Bruguière

Source : Insee - SIRENE 05/2021



Economie

Principaux établissements de la CACM

Source : Insee - SIRENE 05/2021

Numérique et informatique

Entreprises	Activités	Implantation
100 à 199 salariés		
CONSORT France	Gestion d'installations informatiques	Castres
D.P.I.	Service aux entreprises	Castres
IHALES	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Castres
50 à 99 salariés		
IMS NETWORKS	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Castres
ALBIANT - IT	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Castres
20 à 49 salariés		
CAPLASER	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Castres
10 à 19 salariés		
KAURIWEB	Programmation informatique	Castres
EPCE-IT	Conseil en systèmes et logiciels informatiques.	Castres
SOLAIN	Traitement de données, hébergement, etc.	Castres
CGK	Ingénierie, études techniques	Castres, Labruguière

Chimie et bio-santé

Entreprises	Activités	Implantation
500 à 999 salariés		
PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE	Pharmacie (parfums, toilette)	Multicommunal
250 à 499 salariés		
SEPPIC	Parachimie, chimie fine et de spécialités	Castres
100 à 199 salariés		
PIERRE FABRE MEDICAMENT	Pharmacie (préparation pharmaceutique)	Multicommunal
50 à 99 salariés		
ELYDAN (GROUPE POLYPipe)	Fab. plaques, feuilles, tubes et profilés en plastique	Castres
SOFIC	Fab. matériel médical et dentaire	Aussillon
20 à 49 salariés		
LAUTIER ET CIE FAB ENGRAIS ORG	Fab. produits azotés et engrais	Aussillon
BORCHERS SAS	Fab. peintures, vernis, etc	Castres
COSMER	Fab. parfums et de produits de toilette	Mazamet
10 à 19 salariés		
PROCALP	Fab. de produits d'entretien	Aussillon
L. GUIRAUD ET CIE	Fab. Produits de consommation courante en plastique	
SARL DI CO CERAM	Fab. matériel médical et dentaire	
LDCA	Fab. parfums et de produits de toilette	Castres

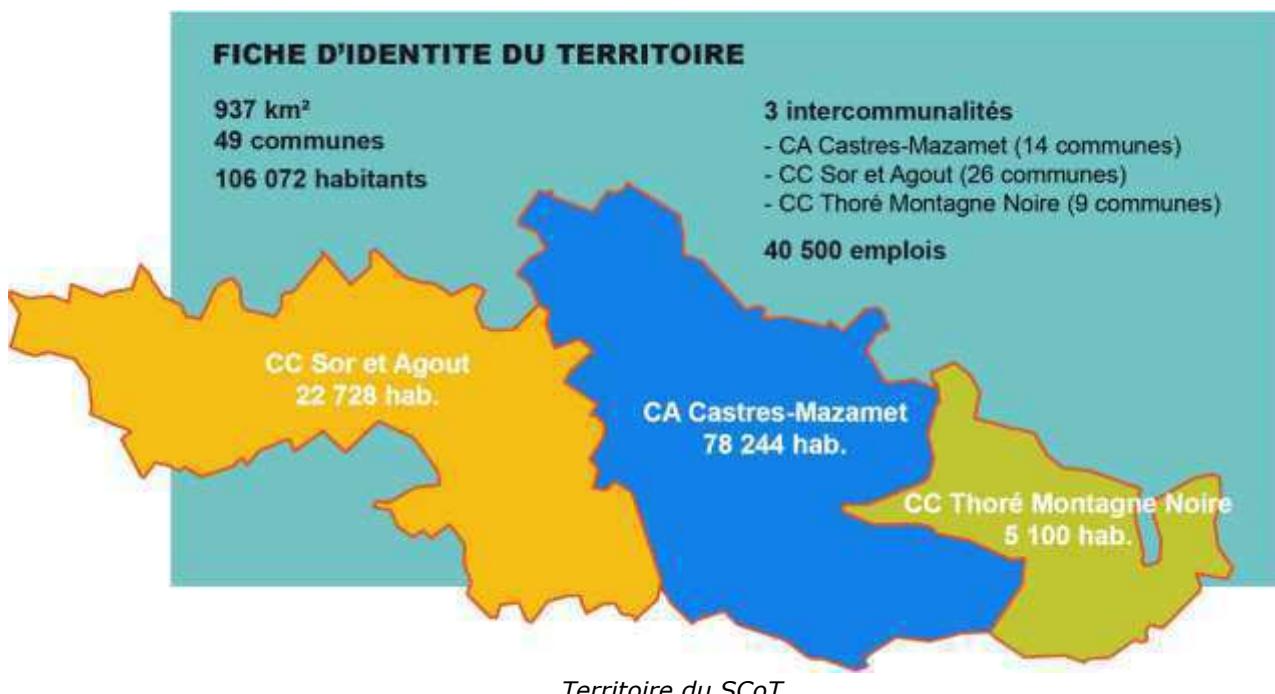
7 Chiffres clés 2021

Mécanique et mécatronique

Entreprises	Activités	Implantation
250 à 499 salariés		
COMAU FRANCE	Machines-outils pour le travail des métaux	Castres
100 à 199 salariés		
BENNE SA	Fab. matériel de levage et manutention	Castres
50 à 99 salariés		
SOMALU	Fab. de portes et fenêtres en métal	Labruguière
GET ELECTRONIQUE	Réparation matériels électroniques et optiques	Castres
20 à 49 salariés		
COPROVER	Façonnage et transformation du verre plat	Castres
SCOP CABROL	Fab. structures métalliques	Mazamet
LAHERA PRODUCTIONS	Découpage, emboutissage	Aiguefonde
FERRAND CONSTRUCTEUR	Mécanique industrielle	Saint-Amans-Soult
GROUPE SYSELEC	Fab. matériel de distribution	Labruguière
HANDLE SAS	Fab. matériel médical et dentaire	Mazamet
ETS PIERRE MEIJE	Réparation machines et équipements	Aussillon
GEORGES AMEN	Installation de structures métalliques	Castres
10 à 19 salariés		
SARL SUD GRANIT	Taille, façonnage et finissage de pierres	Castres
MICHEL LIFFRAUD	Taille, façonnage et finissage de pierres	Castres
SCIM	Fab. structures métalliques	Castres
LAHFER	Fab. structures métalliques	Aiguefonde
C.N.S.	Fab. structures métalliques	Mazamet
COMECA INDUSTRIES	Mécanique industrielle	Castres
SOMFY ACTIVITES SA	Fab. moteurs, génératrices et transformateurs	Castres
THIBAUT	Fab. autres machines-outils	Labruguière
SERMAZ	Fab. autres machines spécialisées	Aussillon
SARL DI CO CERAM	Fab. matériel médical et dentaire	Castres
SERHY INGENIERIE	Répa. machines et équipements mécaniques	Saint-Amans-Soult
SODICOM	Installation machines et équip. mécaniques	Castres
ETC	Installation machines et équip. mécaniques	Mazamet

ANNEXE 3 Diagnostics, études et schémas réalisés :

	Nom de l'étude ou diagnostic finalisé	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
1	Schéma de Cohérence Territoriale	AMENIS SIAM URBA	SCoT D'AUDE ET DE GORAGNE	SCoT D'AUDE ET DE GORAGNE	Ce Schéma de Cohérence Territoriale fixe à l'horizon 2030 un ensemble de règles communes pour un aménagement équilibré du territoire qui s'imposent aux PLU avec deux axes forts : la maîtrise de la consommation d'espace, la proximité de l'habitat, de l'emploi, des équipements et des services. Il est en cours de révision compte-tenu de l'élargissement de son périmètre.



2	3ème Programme local de l'habitat 2012-2018 (prorogé jusqu'en 2020)	CODRA	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
---	---	-------	---	---	---

Projet de territoire CACM - ANNEXES

3	Plan de déplacements urbains Diagnostic	EREA CONSEIL ITER	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il a été établi en s'appuyant sur une facilitation des déplacements collectifs grâce à la gratuité des transports urbains, la réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux à Mazamet puis à Castres, l'acquisition de véhicules électriques pour les services de la CACM et de bus multi-énergie pour les transports urbains.
4	Schéma directeur des itinéraires cyclables	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Adopté en 2014, il vise la réalisation progressive de pistes cyclables en complément des voies vertes. Mis à jour par délibération du 12 avril 2021.
5		EXPLICIT	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Adopté en 2013 pour 5 ans, il fixe les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le programme d'actions à mettre en place, en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie (maîtrise de la consommation d'énergie, développement des énergies renouvelables, lutte contre la précarité énergétique, lutte contre la pollution de l'air...).
6	Schéma local de développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	DMS CONSEIL		Département du Tarn Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Région Occitanie 2017-2021.
7	Contrat de ville 2015-2022	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Il succède au contrat urbain de cohésion sociale achevé en 2014 et s'appuie sur une nouvelle géographie ciblée, définissant des champs d'actions prioritaires 5 quartiers identifiés à Castres et Aussillon et 5 quartiers classés en veille active à Labruguière et Mazamet.
8	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CACM	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Depuis 2015, elle couvre l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet en partenariat avec l'ANAH et la Région Occitanie en attribuant des aides financières aux propriétaires privés qui souhaitent effectuer des travaux de réhabilitation dans les logements qu'ils occupent ou destinent à la location.

9	Centre-ville de demain	ASP URBICUS AID CONSEIL	Ville de Castres	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet BDT	Depuis 2018, le cabinet ASP Urbicus et le bureau d'étude AID ont réalisé les études urbaines synthétisant l'ensembles des documents existants en les croisant avec des études de terrains, sur la base des 5 axes du dispositif Action Cœur de Ville, afin de dégager les pistes d'action et un guide opérationnel pour permettre l'engagement de la commune dans l'opération de revitalisation du territoire.
---	-----------------------------------	----------------------------------	------------------	--	--

DIAGNOSTICS, ÉTUDES ET SCHÉMAS EN COURS

	Nom de l'étude ou diagnostic en cours	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
1	4ème Programme local de l'habitat 2021-2026	EOHS (Etude Observation Habitat Statistique - groupe Habitat et Territoires Conseil) ADÉQUATION	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet
2	Plan Climat Air Energie Territorial	CACM EVEN CONSEIL	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet
3	Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier Laden-Petit Train à Castres	CREHAM AID OBSERVATOIRE	OPH de Castres- Mazamet Ville de Castres Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet	ANRU ACSE BDT Communauté d'agglomération Région Occitanie Département du Tarn
4	Plan Local d'Urbanisme	ADELE SFI Chambre d'agriculture du Tarn	Ville de Castres	Ville de Castres
5		Programme « Territoire d'industrie Castres - Revel - Castelnau-dary » 2019-2022	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet	Communauté d'agglomération de Castres- Mazamet

PROCESSUS CONTRACTUELS EN COURS OU FINALISÉS :

	<p>Convention cadre pluriannuelle qui définit les opérations de revitalisation de territoire (ORT) des villes de Castres et de Mazamet de 2018 à 2024 approuvée par les deux communes et la Communauté d'agglomération en septembre 2018.</p>
	<p>Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées – Méditerranée 2018-2021</p>
<p>Contrat Cadre « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »</p> 	<p>Contrats Bourgs-Centres pour les communes de Labruguière, Aussillon et Mazamet.</p>
<p>Contrat Atouts-Tarn</p> 	<p>Le contrat Atouts Tarn prend en compte à la fois des solidarités territoriales (éducation, culture, démographie médicale, numérique, route...) et les solidarités humaines (enfance, famille, insertion et autonomie...). Il a été créé afin de renforcer le dialogue et les actions avec les territoires et faire émerger les projets dans une logique transversale. En préambule de ce nouveau dispositif, le Département a d'ores et déjà signé la charte départementale de solidarité avec les territoires le 14 février 2018.</p>
	<p>Appel à projets dont la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a été lauréate, décliné en diverses actions : développer les transports urbains "propres", travaux de raccordement pour la recharge des bus électriques, acquisition de véhicules et de vélos électriques, rénovation basse consommation de l'éclairage public sur les zones d'intérêt communautaire et dans les communes, transition écologique et maintien de la biodiversité locale, rénovation thermique de logements de particuliers avec mise en place du dispositif d'abondement de l'écochèque régional).</p>

RELATIONS DU TERRITOIRE AVEC SES TERRITOIRES ENVIRONNANTS

Le projet de territoire et le programme stratégique qui en découle, ont été conçus en cohérence avec les territoires environnants :

 <p>Parc naturel régional du Haut-Languedoc</p>	<p>107 communes classées + 10 associées membres de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : périmètre d'intervention sur 117 communes</p>
	<p>Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan</p>
	<p>Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR), support du Groupe d'Action Local (GAL) Leader 2014-2020</p>
	<p>Association dont la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est membre</p>

Annexe 3 – Objectifs stratégiques

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation

Fiche mesure n°1 : aménagement des sites d'activité au service de l'implantation des entreprises à travers une politique foncière et immobilière dynamique

-Contexte général :

La poursuite de la reconversion du bassin industriel nécessite l'accueil d'entreprises dans de nouvelles filières économiques.

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir le territoire de la Communauté d'agglomération comme pôle économique identifié au plan national sur les thématiques (e)-santé et numérique, siège d'entreprises de dimension nationale et de pôles de recherche ;

S'appuyer sur un esprit d'entreprenariat permettant l'accueil de PME innovantes ;

Permettre aux étudiants de trouver localement un emploi ou de fonder leur entreprise ;

Promouvoir l'image du territoire au niveau régional et national ;

Renforcer les filières santé, services à la personne, numérique... et permettre le développement de nouvelles entreprises dans des domaines économiques innovants ;

Offrir des réserves foncières en milieu urbain (Eviter-Réduire-Compenser: reconquête des friches industrielles).

-Contenu de la mesure :

Aménagement de sites d'activité au service de l'implantation des entreprises à travers une politique foncière et immobilière dynamique

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Commune d'Aussillon

-localisations spécifiques éventuelles :

Zones d'Intérêt Régional (ZIR) du Causse.

-Exemples de projets à titre strictement indicatif :

ZIR Le Causse Espace d'Entreprises : Aménagements d'accessibilité et mobilité, secteur OUEST : extension ZAD ;

Centre Bradford.

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'activités concernées et d'entreprises concernées

Nombre d'emplois créés ou soutenus

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation

Fiche mesure n°2 : Accompagnement renforcé et aides à l'immobilier, à la création d'entreprises et à l'innovation

-Contexte général :

La poursuite de la reconversion du bassin industriel nécessite l'accueil d'entreprises dans de nouvelles filières économiques.

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir le territoire de la Communauté d'agglomération comme pôle économique identifié au plan national sur les thématiques (e)-santé et numérique, siège d'entreprises de dimension nationale et de pôles de recherche ;

S'appuyer sur un esprit d'entreprenariat permettant l'accueil de PME innovantes ;

Permettre aux étudiants de trouver localement un emploi ou de fonder leur entreprise ;

Promouvoir l'image du territoire au niveau régional et national ;

Renforcer les filières santé, services à la personne, numérique... et permettre le développement de nouvelles entreprises dans des domaines économiques innovants ;

Offrir des réserves foncières en milieu urbain (Eviter-Réduire-Compenser: reconquête des friches industrielles).

-Contenu de la mesure :

Accompagnement renforcé et aides à l'immobilier, à la création d'entreprises et à l'innovation ;

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Commune d'Aussillon

-localisations spécifiques éventuelles :

-Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'activités concernées et d'entreprises concernées

Nombre d'emplois créés ou soutenus

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation

Fiche mesure n°3 : Exploitation du positionnement « Chimie fine, numérique et santé »

-Contexte général :

La poursuite de la reconversion du bassin industriel nécessite l'accueil d'entreprises dans de nouvelles filières économiques.

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir le territoire de la Communauté d'agglomération comme pôle économique identifié au plan national sur les thématiques (e)-santé et numérique, siège d'entreprises de dimension nationale et de pôles de recherche ;

S'appuyer sur un esprit d'entreprenariat permettant l'accueil de PME innovantes ;

Permettre aux étudiants de trouver localement un emploi ou de fonder leur entreprise ;

Promouvoir l'image du territoire au niveau régional et national ;

Renforcer les filières santé, services à la personne, numérique... et permettre le développement de nouvelles entreprises dans des domaines économiques innovants ;

Offrir des réserves foncières en milieu urbain (Eviter-Réduire-Compenser: reconquête des friches industrielles).

-Contenu de la mesure :

Exploitation du positionnement « Chimie fine, numérique et santé » ;

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Commune d'Aussillon

-localisations spécifiques éventuelles :

Zones d'Intérêt Régional (ZIR) du Causse.

-Exemples de projets à titre strictement indicatif :

ZIR Le Causse Espace d'Entreprises : Aménagements d'accessibilité et mobilité, secteur OUEST : extension ZAD ;

Organisation de l'évènementiel « Université de la e-santé ».

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'activités concernées et d'entreprises concernées

Nombre d'emplois créés ou soutenus

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation

Fiche mesure n°4 : Favoriser et soutenir l'innovation par la prospection, l'accompagnement et l'animation

-Contexte général :

La poursuite de la reconversion du bassin industriel nécessite l'accueil d'entreprises dans de nouvelles filières économiques.

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir le territoire de la Communauté d'agglomération comme pôle économique identifié au plan national sur les thématiques (e)-santé et numérique, siège d'entreprises de dimension nationale et de pôles de recherche ;

S'appuyer sur un esprit d'entreprenariat permettant l'accueil de PME innovantes ;

Permettre aux étudiants de trouver localement un emploi ou de fonder leur entreprise ;

Promouvoir l'image du territoire au niveau régional et national ;

Renforcer les filières santé, services à la personne, numérique... et permettre le développement de nouvelles entreprises dans des domaines économiques innovants ;

Offrir des réserves foncières en milieu urbain (Eviter-Réduire-Compenser: reconquête des friches industrielles).

-Contenu de la mesure :

Favoriser et soutenir l'innovation par la prospection, l'accompagnement et l'animation.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Commune d'Aussillon

-localisations spécifiques éventuelles :

Zones d'Intérêt Régional (ZIR) du Causse.

-Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Organisation de l'évènementiel « Université de la e-santé ».

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'activités concernées et d'entreprises concernées

Nombre d'emplois créés ou soutenus

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Assurer la croissance du pôle enseignement supérieur-recherche-innovation

Fiche mesure n°1 : Développer un site attractif et dynamique pour les étudiants et l'ensemble des acteurs

-Contexte général :

L'enseignement s'est développé grâce aux formations techniques organisées avec les universités Paul Sabatier et Champollion.

-Objectifs de la mesure :

Développer un pôle d'enseignement supérieur de 20 établissements et de 2 000 étudiants (IUT, Ecole d'ingénieurs, Ecole des Mines...) en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région Occitanie.

-Contenu de la mesure :

Développer un site attractif et dynamique pour les étudiants et l'ensemble des acteurs.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn

Financement : Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Aménagement et transition énergétique de l'IUT de Castres

-Indicateurs de résultats :

Nombre d'étudiants ; nombre de formations

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Effectifs ; type de diplômes délivrés

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Assurer la croissance du pôle enseignement supérieur-recherche-innovation

Fiche mesure n°2 : Disposer d'une offre de formation diversifiée et attractive

-Contexte général :

L'enseignement s'est développé grâce aux formations techniques organisées avec les universités Paul Sabatier et Champollion.

-Objectifs de la mesure :

Développer un pôle d'enseignement supérieur de 20 établissements et de 2 000 étudiants (IUT, Ecole d'ingénieurs, Ecole des Mines...) en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région Occitanie.

-Contenu de la mesure :

Disposer d'une offre de formation diversifiée et attractive.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn

Financement : Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

École Nationale Supérieure d'Audio-Visuel (ENSAV) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès - Locaux pédagogiques et plateforme de recherche

-Indicateurs de résultats :

Nombre d'étudiants ; nombre de formations

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Effectifs ; type de diplômes délivrés

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Assurer la croissance du pôle enseignement supérieur-recherche-innovation

Fiche mesure n°3 : Constituer un pôle des technologies pour la santé reconnu à l'échelle régionale et nationale

-Contexte général :

L'enseignement s'est développé grâce aux formations techniques organisées avec les universités Paul Sabatier et Champollion.

-Objectifs de la mesure :

Développer un pôle d'enseignement supérieur de 20 établissements et de 2 000 étudiants (IUT, Ecole d'ingénieurs, Ecole des Mines...) en cohérence avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la Région Occitanie.

-Contenu de la mesure :

Constituer un pôle des technologies pour la santé reconnu à l'échelle régionale et nationale.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie dans le sud du Tarn

Financement : Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

Nombre d'étudiants ; nombre de formations

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Effectifs ; type de diplômes délivrés

Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs

Fiche mesure n° 1 : Améliorer l'accueil et l'information touristique

-Contexte général :

La loi Notre en donnant la compétence Tourisme aux intercommunalités a induit pour la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la fusion des deux offices de tourisme sous forme associative de Castres et de Mazamet en un office communautaire sous forme d'établissement public (régie à personnalité morale) qui doit se doter d'une politique de développement à la dimension de ce territoire.

Le territoire longtemps à dominante industriel se tourne résolument vers le tourisme en faisant valoir ses atouts touristiques :

- un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire (Pic de Nore) et du Sidobre,
- un patrimoine urbain à valoriser (notamment démarche label Ville d'art et d'histoire de Castres).

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire, Pic de Nore, Parc Naturel Régional ;

Développer un tourisme urbain (Ville d'art et d'histoire Castres) et un tourisme vert (Sidobre, Montagne Noire) ;

Faire de l'accueil un axe essentiel de différenciation ;

Offrir une véritable expérience touristique ;

Bâtir une communication percutante et un plan de promotion et de commercialisation ;

Mobiliser et animer les acteurs touristiques ;

Développer le tourisme d'itinéraires grâce à la connexion des itinéraires existants vers Albi et le canal du Midi du côté midi toulousain et Passa Pais du côté méditerranéen.

-Contenu de la mesure :

Améliorer l'accueil et l'information touristique.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Office de Tourisme de Castres-Mazamet – Communes de Castres, Mazamet, Aiguefonde

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

Evolution de la fréquentation des offices de tourisme

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'opérations programmées

Evaluation qualitative des opérations soutenues : impact sur la notoriété, l'attractivité et la qualité de l'accueil

Fréquentation des sites



Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs

Fiche mesure n° 2 : Favoriser et/ou réaliser la connexion des deux itinéraires touristiques

-Contexte général :

La loi Notre en donnant la compétence Tourisme aux intercommunalités a induit pour la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la fusion des deux offices de tourisme sous forme associative de Castres et de Mazamet en un office communautaire sous forme d'établissement public (régie à personnalité morale) qui doit se doter d'une politique de développement à la dimension de ce territoire.

Le territoire longtemps à dominante industriel se tourne résolument vers le tourisme en faisant valoir ses atouts touristiques :

- un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire (Pic de Nore) et du Sidobre,
- un patrimoine urbain à valoriser (notamment démarche label Ville d'art et d'histoire de Castres).

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire, Pic de Nore, Parc Naturel Régional ;

Développer un tourisme urbain (Ville d'art et d'histoire Castres) et un tourisme vert (Sidobre, Montagne Noire) ;

Faire de l'accueil un axe essentiel de différenciation ;

Offrir une véritable expérience touristique ;

Bâtir une communication percutante et un plan de promotion et de commercialisation ;

Mobiliser et animer les acteurs touristiques ;

Développer le tourisme d'itinéraires grâce à la connexion des itinéraires existants vers Albi et le canal du Midi du côté midi toulousain et Passa Pais du côté méditerranéen.

-Contenu de la mesure :

Favoriser et/ou réaliser la connexion des deux itinéraires touristiques.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Office de Tourisme de Castres-Mazamet - Communes de Castres, Mazamet, Aiguefonde.

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Mise en lumière de la passerelle himalayenne

Hautpoul - Via Ferrata

Réhabilitation et aménagement de l'ancien presbytère

-Indicateurs de résultats :

Evolution de la fréquentation des offices de tourisme

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'opérations programmées

Evaluation qualitative des opérations soutenues : impact sur la notoriété, l'attractivité et la qualité de l'accueil

Fréquentation des sites



Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs

Fiche mesure n° 3 : Mieux accueillir les camping-caristes

-Contexte général :

La loi Notre en donnant la compétence Tourisme aux intercommunalités a induit pour la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la fusion des deux offices de tourisme sous forme associative de Castres et de Mazamet en un office communautaire sous forme d'établissement public (régie à personnalité morale) qui doit se doter d'une politique de développement à la dimension de ce territoire.

Le territoire longtemps à dominante industriel se tourne résolument vers le tourisme en faisant valoir ses atouts touristiques :

- un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire (Pic de Nore) et du Sidobre,
- un patrimoine urbain à valoriser (notamment démarche label Ville d'art et d'histoire de Castres).

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire, Pic de Nore, Parc Naturel Régional ;

Développer un tourisme urbain (Ville d'art et d'histoire Castres) et un tourisme vert (Sidobre, Montagne Noire) ;

Faire de l'accueil un axe essentiel de différenciation ;

Offrir une véritable expérience touristique ;

Bâtir une communication percutante et un plan de promotion et de commercialisation ;

Mobiliser et animer les acteurs touristiques ;

Développer le tourisme d'itinéraires grâce à la connexion des itinéraires existants vers Albi et le canal du Midi du côté midi toulousain et Passa Pais du côté méditerranéen.

-Contenu de la mesure :

Mieux accueillir les camping-caristes.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Office de Tourisme de Castres-Mazamet – Communes de Castres, Mazamet, Aiguefonde.

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Mise en lumière de la passerelle himalayenne

Hautpoul - Via Ferrata

Réhabilitation et aménagement de l'ancien presbytère

-Indicateurs de résultats :

Evolution de la fréquentation des offices de tourisme

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'opérations programmées

Evaluation qualitative des opérations soutenues : impact sur la notoriété, l'attractivité et la qualité de l'accueil

Fréquentation des sites

Qualité architecturale et insertion paysagère des opérations soutenues



Ambition 1 : Pour un nouvel essor économique

Objectif stratégique : Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs

Fiche mesure n° 4 : Développer le tourisme urbain et d'itinéraires

-Contexte général :

La loi Notre en donnant la compétence Tourisme aux intercommunalités a induit pour la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la fusion des deux offices de tourisme sous forme associative de Castres et de Mazamet en un office communautaire sous forme d'établissement public (régie à personnalité morale) qui doit se doter d'une politique de développement à la dimension de ce territoire.

Le territoire longtemps à dominante industriel se tourne résolument vers le tourisme en faisant valoir ses atouts touristiques :

- un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire (Pic de Nore) et du Sidobre,
- un patrimoine urbain à valoriser (notamment démarche label Ville d'art et d'histoire de Castres).

-Objectifs de la mesure :

Promouvoir un environnement de qualité : milieux naturels préservés, 500 km de sentiers de randonnées, lacs, sous-bois de la Montagne Noire, Pic de Nore, Parc Naturel Régional ;

Développer un tourisme urbain (Ville d'art et d'histoire Castres) et un tourisme vert (Sidobre, Montagne Noire) ;

Faire de l'accueil un axe essentiel de différenciation ;

Offrir une véritable expérience touristique ;

Bâtir une communication percutante et un plan de promotion et de commercialisation ;

Mobiliser et animer les acteurs touristiques ;

Développer le tourisme d'itinéraires grâce à la connexion des itinéraires existants vers Albi et le canal du Midi du côté midi toulousain et Passa Pais du côté méditerranéen.

-Contenu de la mesure :

Développer le tourisme urbain et d'itinéraires.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Office de Tourisme de Castres-Mazamet – Communes de Castres, Mazamet, Aiguefonde.

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Mise en lumière de la passerelle himalayenne

Hautpoul - Via Ferrata

Réhabilitation et aménagement de l'ancien presbytère

-Indicateurs de résultats :

Evolution de la fréquentation des offices de tourisme

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre d'opérations programmées

Evaluation qualitative des opérations soutenues : impact sur la notoriété, l'attractivité et la qualité de l'accueil

Fréquentation des sites



Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité

Objectif stratégique : Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité

Fiche mesure n° 1 : Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville

-Contexte général :

Politiques régionales en faveur du développement et de l'attractivité des centres villes, des **Bourgs-Centres** et des communes rurales de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Opération nationale « Action cœur de ville ».

Parmi les quartiers identifiés par l'Etat comme prioritaires de la politique de la Ville, deux quartiers bénéficient d'une opération de renouvellement et rénovation urbain : quartier Laden-Petit train à Castres et quartier la Falgalarié à Aussillon.

-Objectifs de la mesure :

Requalification qualitative du tissu urbain marqué par l'effondrement des industries et activités traditionnelles : valorisation du bâti et des espaces publics ;

Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;

Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements de qualité.

-Contenu de la mesure :

Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville, mettre en valeur le patrimoine urbain, requalifier les espaces publics.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes d'Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet.

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune de Castres - Office Public de l'Habitat de Castres.

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune d'Aussillon – Société 3 F.

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

3 bourgs-centres en 2020 ; convention ACV de Castres-Mazamet transformée en ORT

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre de bourgs-centres accompagnés, nombre d'opérations ACV

Nombre et nature des opérations portées par les bourgs-centres et les cœurs de ville

Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité

Objectif stratégique : Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité

Fiche mesure n° 2 : Mettre en valeur le patrimoine urbain

-Contexte général :

Politiques régionales en faveur du développement et de l'attractivité des centres villes, des **Bourgs-Centres** et des communes rurales de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Opération nationale « Action cœur de ville ».

Parmi les quartiers identifiés par l'Etat comme prioritaires de la politique de la Ville, deux quartiers bénéficient d'une opération de renouvellement et rénovation urbain : quartier Laden-Petit train à Castres et quartier la Falgalarié à Aussillon.

-Objectifs de la mesure :

Requalification qualitative du tissu urbain marqué par l'effondrement des industries et activités traditionnelles : valorisation du bâti et des espaces publics ;

Répondre aux besoins en logements et en hébergement ;

Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements de qualité.

-Contenu de la mesure :

Mettre en valeur le patrimoine urbain.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes d'Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet.

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune de Castres - Office Public de l'Habitat de Castres.

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune d'Aussillon – Société 3 F.

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

3 bourgs-centres en 2020 ; convention ACV de Castres-Mazamet transformée en ORT

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre de bourgs-centres accompagnés, nombre d'opérations ACV

Nombre et nature des opérations portées par les bourgs-centres et les coeurs de ville

Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité
Objectif stratégique : Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Fiche mesure n° 3 : requalifier les espaces publics
<p>-Contexte général : Politiques régionales en faveur du développement et de l'attractivité des centres villes, des Bourgs-Centres et des communes rurales de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Opération nationale « Action cœur de ville ». Parmi les quartiers identifiés par l'Etat comme prioritaires de la politique de la Ville, deux quartiers bénéficient d'une opération de renouvellement et rénovation urbain : quartier Laden-Petit train à Castres et quartier la Falgalarié à Aussillon.</p>
<p>-Objectifs de la mesure : Requalification qualitative du tissu urbain marqué par l'effondrement des industries et activités traditionnelles : valorisation du bâti et des espaces publics ; Répondre aux besoins en logements et en hébergement ; Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements de qualité.</p>
<p>-Contenu de la mesure : Requalifier les espaces publics.</p>
<p>-Maitres d'Ouvrages concernés : Communes d'Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet. Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune de Castres - Office Public de l'Habitat de Castres. Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune d'Aussillon – Société 3 F.</p>
<p>- Exemples de projets à titre strictement indicatif : Réaménagement du quartier Soult (desserte pour création du cinéma multiplex) Friche de l'usine de la Mole à Labrespy</p>
<p>-Indicateurs de résultats : 3 bourgs-centres en 2020 ; convention ACV de Castres-Mazamet transformée en ORT</p>
<p>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation) Nombre de bourgs-centres accompagnés, nombre d'opérations ACV Nombre et nature des opérations portées par les bourgs-centres et les cœurs de ville</p>

Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité
Objectif stratégique : Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité
Fiche mesure n° 4 : Poursuivre la rénovation urbaine
<p>-Contexte général : Politiques régionales en faveur du développement et de l'attractivité des centres villes, des Bourgs-Centres et des communes rurales de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Opération nationale « Action cœur de ville ». Parmi les quartiers identifiés par l'Etat comme prioritaires de la politique de la Ville, deux quartiers bénéficient d'une opération de renouvellement et rénovation urbain : quartier Laden-Petit train à Castres et quartier la Falgalarié à Aussillon.</p>
<p>-Objectifs de la mesure : Requalification qualitative du tissu urbain marqué par l'effondrement des industries et activités traditionnelles : valorisation du bâti et des espaces publics ; Répondre aux besoins en logements et en hébergement ; Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements de qualité.</p>
<p>-Contenu de la mesure : Poursuite de la rénovation urbaine.</p>
<p>-Maitres d'Ouvrages concernés : Communes d'Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet. Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune de Castres - Office Public de l'Habitat de Castres. Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Commune d'Aussillon – Société 3 F.</p>
<p>- Exemples de projets à titre strictement indicatif : Renouvellement urbain du quartier Laden-Petit train à Castres</p>
<p>-Indicateurs de résultats : 3 bourgs-centres en 2020 ; convention ACV de Castres-Mazamet transformée en ORT</p>
<p>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation) Nombre de bourgs-centres accompagnés, nombre d'opérations ACV Nombre et nature des opérations portées par les bourgs-centres et les cœurs de ville</p>

Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité

Objectif stratégique : Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes

Fiche mesure n° 1 : Agrandir, moderniser, résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants

-Contexte général :

Le territoire de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet dispose d'équipements culturels, sportifs et de loisirs structurants concourant à la vitalité des centres-villes et centres-bourgs.

-Objectifs de la mesure :

Devenir des équipements attractifs pour la population et/ou pour les touristes.

-Contenu de la mesure :

Agrandir, moderniser (mises aux normes), résituer et optimiser les équipements culturels et sportifs structurants.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes de Mazamet, Aussillon, Labruguière, Castres

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

L'Archipel - Bassin nordique de 50 mètres

Restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse

Travet - Réfection piste d'athlétisme

-Indicateurs de résultats :

Nombre d'opérations

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Ambition 2 : Pour un cadre de vie de qualité

Objectif stratégique : Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes

Fiche mesure n° 2 : Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives

-Contexte général :

Le territoire de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet dispose d'équipements culturels, sportifs et de loisirs structurants concourant à la vitalité des centres-villes et centres-bourgs.

-Objectifs de la mesure :

Devenir des équipements attractifs pour la population et/ou pour les touristes.

-Contenu de la mesure :

Création des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes de Mazamet, Aussillon, Labruguière, Castres

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Création de terrains multisports dans les quartiers classés prioritaires

-Indicateurs de résultats :

Nombre d'opérations

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)



Ambition 3 : Pour un territoire accessible

Objectif stratégique : Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement

Fiche mesure n° 1 : Réalisation d'infrastructures routières et autoroutières assurant le lien Ouest-Est

-Contexte général :

L'enclavement du sud du Tarn comme sa position centrale au sein de la Région Occitanie constitue un enjeu crucial pour son développement et celui de la Région.

-Objectifs de la mesure :

Améliorer la desserte d'un bassin d'emplois de près de 160 000 habitants vers l'agglomération toulousaine et vers la Méditerranée ;

Remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;

Favoriser autour des gares ferroviaires le développement de la multimodalité des transports (urbains et interurbains) pour les besoins de la population du territoire et remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;

-Contenu de la mesure :

Réalisation d'infrastructures routières et autoroutières assurant le lien Ouest-Est.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Déviation de Saint-Alby
Rocade Sud et Sud-Est Castres
Liaison Labruguière Saint-Alby

-Indicateurs de résultats :

Nombre de d'opérations en mobilité douce soutenues

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Ambition 3 : Pour un territoire accessible

Objectif stratégique : Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement

Fiche mesure n° 2 : Soutien financier à la ligne aérienne Castres-Paris et à la plateforme aéroportuaire

-Contexte général :

L'enclavement du sud du Tarn comme sa position centrale au sein de la Région Occitanie constitue un enjeu crucial pour son développement et celui de la Région.
Dans l'attente de la liaison autoroutière, le territoire se trouve éloigné de l'aéroport de Toulouse Blagnac.

-Objectifs de la mesure :

Améliorer la desserte d'un bassin d'emplois de près de 160 000 habitants vers l'agglomération toulousaine et vers la Méditerranée ;

Remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;

Répondre pour partie aux besoins de mobilité des entreprises locales et de la population à travers 3 liaisons aériennes quotidiennes vers la capitale ;

-Contenu de la mesure :

Soutien financier au déficit d'exploitation de la ligne aérienne d'aménagement du territoire Castres-Paris et de la plateforme aéroportuaire de l'aéroport de Castres-Mazamet.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte de l'aéroport Castres - Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Ambition 3 : Pour un territoire accessible

Objectif stratégique : Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement

Fiche mesure n° 3 : Amélioration qualitative du service ferroviaire par renforcement du cadencement

-Contexte général :

L'enclavement du sud du Tarn comme sa position centrale au sein de la Région Occitanie constitue un enjeu crucial pour son développement et celui de la Région.
Dans l'attente de la liaison autoroutière, le territoire se trouve éloigné de l'aéroport de Toulouse Blagnac.

-Objectifs de la mesure :

Améliorer la desserte d'un bassin d'emplois de près de 160 000 habitants vers l'agglomération toulousaine et vers la Méditerranée ;

Remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;

Favoriser autour des gares ferroviaires le développement de la multimodalité des transports (urbains et interurbains) pour les besoins de la population du territoire et remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;
Développement de l'usage de modes de transport alternatifs non polluants.

-Contenu de la mesure :

Amélioration qualitative du service ferroviaire par renforcement du cadencement.

Assurer une cohérence entre le programme de liaisons douces en lien avec les PEM de Castres et de Mazamet.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Etat - Région Occitanie - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Coefficient de report modal

Ambition 3 : Pour un territoire accessible
Objectif stratégique : Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement
Fiche mesure n° 4 : Soutien de la desserte des bus de lignes régionaux
-Contexte général : L'enclavement du sud du Tarn comme sa position centrale au sein de la Région Occitanie constitue un enjeu crucial pour son développement et celui de la Région. Dans l'attente de la liaison autoroutière, le territoire se trouve éloigné de l'aéroport de Toulouse Blagnac.
-Objectifs de la mesure : Améliorer la desserte d'un bassin d'emplois de près de 160 000 habitants vers l'agglomération toulousaine et vers la Méditerranée ; Remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ; Favoriser autour des gares ferroviaires le développement de la multimodalité des transports (urbains et interurbains) pour les besoins de la population du territoire et remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ; Développement de l'usage de modes de transport alternatifs non polluants.
-Contenu de la mesure : Soutien de la desserte des bus de lignes régionaux. Assurer une cohérence entre le programme de liaisons douces en lien avec les PEM de Castres et de Mazamet.
-Maitres d'Ouvrages concernés : Etat - Région Occitanie - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
- Exemples de projets à titre strictement indicatif :
-Indicateurs de résultats : -Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation) Coefficient de report modal

Ambition 3 : Pour un territoire accessible

Objectif stratégique : Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement

Fiche mesure n° 5 : Assurer une cohérence entre le programme de liaisons douces en lien avec les PEM de Castres et de Mazamet

-Contexte général :

L'enclavement du sud du Tarn comme sa position centrale au sein de la Région Occitanie constitue un enjeu crucial pour son développement et celui de la Région. Dans l'attente de la liaison autoroutière, le territoire se trouve éloigné de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Le schéma des pistes cyclables a permis d'identifier les infrastructures en sites propres ou partagés pour un usage urbain que développent les communes.

-Objectifs de la mesure :

Améliorer la desserte d'un bassin d'emplois de près de 160 000 habitants vers l'agglomération toulousaine et vers la Méditerranée ;

Remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ;

Favoriser autour des gares ferroviaires le développement de la multimodalité des transports (urbains et interurbains) pour les besoins de la population du territoire et remédier aux déséquilibres territoriaux externes (développement de l'aire urbaine de Castres partie Ouest) ; Développement de l'usage de modes de transport alternatifs non polluants.

-Contenu de la mesure :

Assurer une cohérence entre le programme de liaisons douces en lien avec les PEM de Castres et de Mazamet.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Etat - Région Occitanie - Département du Tarn - Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Liaison Chemin des Droits de l'Homme - Passa Païs

-Indicateurs de résultats :

Nombre de d'opérations en mobilité douce soutenues

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre de cheminements doux créés, de communes concernées et répartition géographique

Coefficient de report modal

Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Répondre aux besoins de la population

Fiche mesure n° 1 : Maintenir une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire

-Contexte général :

La réduction de l'offre de soins en médecine de ville sur le territoire nécessite une intervention des collectivités locales afin d'attirer de nouveaux praticiens en leur offrant de meilleures conditions d'exercice.

-Objectifs de la mesure :

Développement et optimisation des équipements publics structurants ;
Prendre en compte l'augmentation du besoin de soins du au vieillissement de la population ;

-Contenu de la mesure :

Maintenir une offre de soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)
Suivi des projets de santé avec les professionnels

Nombre de communes concernées et répartition géographique

Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Répondre aux besoins de la population

Fiche mesure n° 2 : Développement de l'offre de services de petite enfance

-Contexte général :

L'ambition d'accueillir de nouveaux résidents actifs nécessite que l'ensemble du territoire dispose de structure d'accueil pour l'enfance et la petite enfance.

-Objectifs de la mesure :

Développement et optimisation des équipements publics structurants ;
Création de nouvelles structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance.

-Contenu de la mesure :

Développement de l'offre de services de petite enfance.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communes d'Aiguefonde, Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Extension du centre de loisirs

Création de jardins partagés

- Indicateurs de résultats :

Nombre de projets

Nombre de places

Taux de couverture

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Nombre de places créées

Taux de couverture atteint

Taux d'occupation des équipements soutenus

Nombre de communes concernées et répartition géographique

Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Amélioration de la qualité du cadre de vie et préservation de l'environnement (biodiversité et ressources en eau, transition énergétique et accessibilité)

Fiche mesure n° 1 : Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics

-Contexte général :

Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2013 pour 5 ans avec un programme d'actions établi en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie ; Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

-Objectifs de la mesure :

Respecter l'environnement ;
Réduire des émissions de gaz à effet de serre ;
Maîtriser la consommation d'énergie ;
Développer les énergies renouvelables ;
Lutter contre la précarité énergétique ;
Lutter contre la pollution de l'air ;
Développer des circuits courts en matière alimentaire (agriculture, élevage), production d'énergie (Biotricty) ;

-Contenu de la mesure :

Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics ;

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes d'Aussillon, Castres, Mazamet, Valdurenque, Labruguière et Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Actions de mise en œuvre du PCAET (facilitation des déplacements collectifs grâce à la gratuité des transports urbains, réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux, acquisition de véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et de bus multi-énergie pour les transports urbains) ;

Photovoltaïque ;

Protection des zones humides ;

Rénovation énergétique des bâtiments publics.

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)



Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Amélioration de la qualité du cadre de vie et préservation de l'environnement (biodiversité et ressources en eau, transition énergétique et accessibilité)

Fiche mesure n° 2 : Extension du réseau urbain de chaleur

-Contexte général :

Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2013 pour 5 ans avec un programme d'actions établi en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie ;
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

-Objectifs de la mesure :

Respecter l'environnement ;
Réduire des émissions de gaz à effet de serre ;
Maîtriser la consommation d'énergie ;
Développer les énergies renouvelables ;
Lutter contre la précarité énergétique ;
Lutter contre la pollution de l'air ;

-Contenu de la mesure :

Extension du réseau urbain de chaleur ;

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes d'Aussillon, Castres, Mazamet, Valdurenque, Labruguière et Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Amélioration de la qualité du cadre de vie et préservation de l'environnement (biodiversité et ressources en eau, transition énergétique et accessibilité)

Fiche mesure n° 3 : Reconversion des friches industrielles

-Contexte général :

Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2013 pour 5 ans avec un programme d'actions établi en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie ;

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit que « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

-Objectifs de la mesure :

Respecter l'environnement ;

Réduire des émissions de gaz à effet de serre ;

Maîtriser la consommation d'énergie ;

Développer les énergies renouvelables ;

Lutter contre la précarité énergétique ;

Lutter contre la pollution de l'air ;

Développer des circuits courts en matière alimentaire (agriculture, élevage), production d'énergie (Biotricty) ;

-Contenu de la mesure :

Reconversion des friches industrielles.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes d'Aussillon, Castres, Mazamet, Valdurenque, Labruguière et Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Photovoltaïque ;

Protection des zones humides ;

Rénovation énergétique des bâtiments publics.

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Amélioration de la qualité du cadre de vie et préservation de l'environnement (biodiversité et ressources en eau, transition énergétique et accessibilité)

Fiche mesure n° 4 : Transition écologique : PCAET de Castres-Mazamet en 45 actions pour le climat

-Contexte général :

Plan Climat Energie Territorial (PCET) adopté en 2013 pour 5 ans avec un programme d'actions établi en compatibilité avec les objectifs du Schéma régional Climat Air Energie ;

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit que « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

-Objectifs de la mesure :

Respecter l'environnement ;

Réduire des émissions de gaz à effet de serre ;

Maîtriser la consommation d'énergie ;

Développer les énergies renouvelables ;

Lutter contre la précarité énergétique ;

Lutter contre la pollution de l'air ;

Développer des circuits courts en matière alimentaire (agriculture, élevage), production d'énergie (Biotricty) ;

-Contenu de la mesure :

Transition écologique : PCAET de Castres-Mazamet en 45 actions pour le climat.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes d'Aussillon, Castres, Mazamet, Valdurenque, Labruguière et Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Actions de mise en œuvre du PCAET (facilitation des déplacements collectifs grâce à la gratuité des transports urbains, réalisation de deux pôles d'échanges multimodaux, acquisition de véhicules électriques pour les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et de bus multi-énergie pour les transports urbains) ;

Photovoltaïque ;

Protection des zones humides ;

Réhabilitation énergétique de l'habitat.

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)



Ambition 4 : Pour une attractivité amplifiée

Objectif stratégique : Amélioration de la qualité du cadre de vie et préservation de l'environnement (biodiversité et ressources en eau, transition énergétique et accessibilité)

Fiche mesure n° 5 : Réalisation des études et travaux d'accessibilité

-Contexte général :

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » prévoit que « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

-Objectifs de la mesure :

Mise en conformité des équipements aux normes d'accessibilité.

-Contenu de la mesure :

Réalisation des études et travaux d'accessibilité.

-Maitres d'Ouvrages concernés :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet - Communes d'Aussillon, Castres, Mazamet, Valdurenque, Labruguière et Payrin-Augmontel

- Exemples de projets à titre strictement indicatif :

Mise en accessibilité des bâtiments publics.

-Indicateurs de résultats :

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative (fréquence, pilote de l'évaluation, diffusion de l'évaluation)

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maitrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif en € HT	Phasage du projet					
						2021	2022	2023	2024	2025	2026
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INNOVATION											
Réhabilitation du Centre Bradford / Quartier de la Gare	1- Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation	1	AUSSILLON	Commune	2 000 000 €		X	X	X		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE											
Aménagement et transition énergétique de l'IUT de Castres	2- Assurer la croissance du pôle d'enseignement supérieur-recherche-innovation	1	CASTRES	Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de	3 180 000 €		X	X			
École Nationale Supérieure d'Audio-Visuel (ENSAV) de l'Université Toulouse Jean-Jaurès - Locaux pédagogiques et plateforme de recherche		2	CASTRES	Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de	3 500 000 €		X	X			
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE											
Réhabilitation et aménagement de l'ancien presbytère	3- Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques et de loisirs	1	AIGUEFONDE	Commune	200 000 €		X				
Mise en lumière de la passerelle himalayenne		4	MAZAMET	Commune	120 000 €		X				
Hautpoul - Via Ferrata		4	MAZAMET	Commune	200 000 €		X	X			
Réhabiliter une salle communale pour l'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle		1	NOAILHAC	Commune	à déterminer						
REQUALIFICATION PATRIMONIALE ET CADRE DE VIE											
Restauration intérieure de la Cathédrale Saint-Benoit	4- Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité	2	CASTRES	Commune	T1 200 000 € T2 850 000 € T3 1 600 000 € T4 850 000 €		X	X	X	X	
Signalétique touristique patrimoniale			CASTRES	Commune	70 000 €						
Centre d'interprétation architecturale et patrimonial			CASTRES	Commune	--			X			
Réhabilitation des fresques ornementales de l'église Saint-Sauveur			MAZAMET	Commune	140 000 €		X	X	X	X	X
Réhabilitation du Temple neuf - T1			MAZAMET	Commune	400 000 €			X	X	X	
REQUALIFICATION URBAINE											
Projet de renouvellement urbain de Laden Petit Train	4- Amplifier la politique locale volontariste de l'habitat et du logement	4	CASTRES	CACM - Ville de Castres - OPH	Pour mémoire						
Rénovation urbaine du quartier de la Falgaralié			AUSSILLON	Commune	2 000 000 €		X	X	X		
Rénovation du parking résidentiel sous la dalle de la place de Lameilhé			CASTRES	Commune	200 000 €			X			
Friche de l'usine de la Mole à Labrespy			MAZAMET	Commune	1 000 000 €		X	X			
Réhabilitation du parking de la Resse	4- Mettre en valeur le patrimoine urbain		MAZAMET	Commune	1 200 000 €		X	X			
Friche Pont de Caville			MAZAMET	Commune	500 000 €			X			
AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS											
Réaménagement du quartier Soutl (desserte pour création du cinéma multiplex)	4- Requalifier les espaces publics	3	CASTRES	Commune	2 000 000 €			X	X		
Requalification de l'espace public suite à démolition de l'ancienne Filature			CASTRES	Commune	800 000 €			X			
Réhabilitation de la place Gambetta			MAZAMET	Commune	800 000 €			X			
VALORISATION CENTRES-BOURGS											
Engager une réflexion sur une gestion économe de l'espace à travers un PLU	4- Développer les centres-bourgs	1	NOAILHAC	Commune							
Favoriser l'implantation d'un commerce multi-services			NOAILHAC	Commune							
Aménager la place du village			NOAILHAC	Commune							
Améliorer l'attractivité des espaces verts existants dans le village			NOAILHAC	Commune							
VITALITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE											
L'Archipel - Bassin nordique	5- Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes	1	CASTRES	CACM	7 500 000 €		X	X			
Restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse			MAZAMET	CACM	3 300 000 €		X	X			
Transfert et aménagement de la médiathèque tête de réseau			CASTRES	CACM	2 936 000 €		X	X			
Extension du Bolegason			CASTRES	Régie	750 000 €			X	X		
Rénovation de la piste d'athlétisme du stade du Travet			CASTRES	Commune	1 000 000 €			X	X		
Amélioration des conditions d'accueil du Stade Pierre Fabre			CASTRES	Commune	à déterminer		X	X			
Aménagement d'un espace de loisirs, sportif, intergénérationnel			AUSSILLON	Commune	300 000 €		X	X			
Construction de 2 terrains de Padel et rénovation des terrains de tennis extérieurs La Borde Basse			CASTRES	Commune	500 000 €		X	X			

Création d'un terrain de basket 3x3	5- Créer des installations de proximité pour les nouvelles pratiques sportives	2	CASTRES	Commune	34 000 €		X			
Agrandissement, amélioration et rénovation du skate park La Borde Basse			CASTRES	Commune	300 000 €		X			
Piste de Pump track			CASTRES	Commune	190 000 €		X			
Création d'un City Stade			LAGARRIGUE	Commune	85 000 €		X			
MOBILITÉS ET INTERMODALITÉ										
Liaison Chemin des Droits de l'Homme - Passa País	6- Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement	5	CASTRES - LABRUGUIÈRE - PAYRIN-AUGMONTEL - CAUCALIÈRES	CACM - Communes	en cours d'estimation		X	X	X	
Aménagement de la traversée du Petit Causse Chemin des Vignes			AIGUEFONDE	Commune	70 000 €		X			
Traversée de Saint-Alby			AIGUEFONDE	Commune	1 000 000 €		X	X	X	
Création d'une liaison douce entre Aussillon et Aiguefonde			AUSSILLON	Commune	à déterminer		X	X	X	X
Création et aménagement de liaisons douces T3			LABRUGUIÈRE	Commune	1 000 000 €		X	X		
Liaisons douces			LAGARRIGUE	Commune	--		X			
Création de pistes cyclables T2			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	20 000 €		X		X	
Création de pistes cyclables T3			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer			X		
Création de pistes cyclables T1 et T2			PONT DE LARN	Commune	à déterminer			X	X	
Développer les transports propres - Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant les communes de Valdurenque à Lagarrigue			VALDURENQUE	Commune	à déterminer					
Développer les transports propres - Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant la commune de Valdurenque à la chaussée dite de la Pouzencarié Commune de Payrin-Augmontel			VALDURENQUE	Commune	à déterminer					
OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION										
Extension du centre de loisirs	7- Répondre aux besoins de la population	2	AIGUEFONDE	Commune	350 000 €		X	X		
Construction d'un groupe scolaire			AUSSILLON	Commune	4 800 000 €		X	X	X	
Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry			AUSSILLON	Commune	1 700 000 €				X	X
Jeux pour enfants			LAGARRIGUE	Commune	50 000 €		X			
Création de jardins partagés			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer			X		
Création d'une cantine pour les écoles et le portage de repas			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer				X	
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE										
Actions de mise en œuvre du PCAET	8- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics	1	CACM	CACM						
Rénovation de la couverture de la salle omnisport Charles Costis			AUSSILLON	Commune	280 000 €				X	X
Schéma directeur immobilier énergétique			LABRUGUIÈRE	Commune						
Modernisation de l'éclairage public			LAGARRIGUE	Commune	80 000 €		X			
Photovoltaïque école			LAGARRIGUE	Commune	--		X			
Développement de l'autoconsommation collective			MAZAMET	Commune	500 000 €		X	X		
Création d'une centrale photovoltaïque sur le site de la Mane			MAZAMET	Commune	5 000 000 €		X	X		
Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti			MAZAMET	Commune	450 000 €		X	X		
Photovoltaïque salle des fêtes - Rénovation des toitures			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	135 000 €		X			
Rénovation énergétique de l'école communale			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	150 000 €		X			
Réfection de la salle du Conseil			CAUCALIÈRES	Commune	à déterminer		X			
Rénovation énergétique - Couverture du parking de la salle des fêtes par un bâtiment photovoltaïques permettant la production d'électricité verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer					
Rénovation énergétique - Couverture du parking des ateliers communaux par un bâtiment et des ombrères photovoltaïques permettant la production d'électricité verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer					
Rénovation énergétique - Crédit d'impôt pour la production d'énergie verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer					
BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES EN EAU										
Végétalisation des sols	8- Préserver l'environnement	4	AUSSILLON	Commune	150 000 €		X	X	X	X
Schéma d'accueil en forêt communale			LABRUGUIÈRE	Commune	16 000 €		X	X		
Mise en place d'un rucher au sein de la zone humide de Pélapou			VALDURENQUE	Commune	4 000 €					
Protéger et entretenir la zone humide de Pélapou			VALDURENQUE	Commune	5 000 €					
Entretenir le canal d'irrigation communal classé cours d'eau			VALDURENQUE	Commune	5 000 €					
ACCESIBILITÉ										
Travaux Ad'AP 2022	8- Améliorer la qualité du cadre de vie	5	MAZAMET	Commune	100 000 €		X			
Travaux Ad'AP 2022			CASTRES	CACM	à déterminer		X			

Annexe 5 – Liste des fiches actions fournies

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif en € HT
Réhabilitation du Centre Bradford / Quartier de la Gare	1- Amplifier l'action de développement économique et de soutien à l'innovation	1	AUSSILLON	Commune	2 000 000 €
Réhabilitation et aménagement de l'ancien presbytère	3- Renforcer les outils touristiques et les infrastructures touristiques	1	AIGUEFONDE	Commune	200 000 €
Mise en lumière de la passerelle himalayenne		4	MAZAMET	Commune	120 000 €
Hautpoul - Via Ferrata		4	MAZAMET	Commune	200 000 €
Restauration intérieure de la Cathédrale Saint-Benoît	4- Réaliser les aménagements indispensables à l'attractivité	2	CASTRES	Commune	T1 200 000 € T2 850 000 € T3 1 600 000 € T4 850 000 €
Signalétique touristique patrimoniale			CASTRES	Commune	70 000 €
Centre d'interprétation architectural et patrimonial			CASTRES	Commune	--
Réhabilitation des fresques ornementales de l'église Saint-Sauveur			MAZAMET	Commune	140 000 €
Réhabilitation du Temple neuf - T1			MAZAMET	Commune	400 000 €
Rénovation urbaine du quartier de la Falgalarié	4- Amplifier la politique locale volontariste de l'habitat et du logement	4	AUSSILLON	Commune	2 000 000 €
Rénovation du parking résidentiel sous la dalle de la place de Lameilhé			CASTRES	Commune	200 000 €
Friche de l'usine de la Mole à Labrespy	4- Mettre en valeur le patrimoine urbain	4	MAZAMET	Commune	1 000 000 €
Réhabilitation du parking de la Resse			MAZAMET	Commune	1 200 000 €
Friche Pont de Caville			MAZAMET	Commune	500 000 €
Réaménagement du quartier Soult (desserte pour création du cinéma multiplex)	4- Requalifier les espaces publics	3	CASTRES	Commune	2 000 000 €
Requalification de l'espace public suite à démolition de l'ancienne Filature			CASTRES	Commune	800 000 €
Réhabilitation de la place Gambetta			MAZAMET	Commune	800 000 €

CRTE de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif en € HT
L'Archipel - Bassin nordique	5- Réaliser des équipements attractifs pour la population et/ou les touristes	1	CASTRES	CACM	7 500 000 €
Restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse			MAZAMET	CACM	3 300 000 €
Transfert et aménagement de la médiathèque tête de réseau			CASTRES	CACM	2 936 000 €
Rénovation de la piste d'athlétisme du stade du Travet		2	CASTRES	Commune	1 000 000 €
Amélioration des conditions d'accueil du Stade Pierre Fabre			CASTRES	Commune	à déterminer
Aménagement d'un espace de loisirs, sportif, intergénérationnel			AUSSILLON	Commune	300 000 €
Construction de 2 terrains de Padel et rénovation des terrains de tennis extérieurs La Borde Basse			CASTRES	Commune	500 000 €
Création d'un terrain de basket 3x3			CASTRES	Commune	34 000 €
Agrandissement, amélioration et rénovation du skate park La Borde Basse			CASTRES	Commune	300 000 €
Piste de Pump track			CASTRES	Commune	190 000 €
Création d'un City Stade			LAGARRIGUE	Commune	85 000 €
Aménagement de la traversée du Petit Causse Chemin des Vignes	6- Disposer des infrastructures de communication indispensables au développement	5	AIGUEFONDE	Commune	70 000 €
Traversée de Saint-Alby			AIGUEFONDE	Commune	1 000 000 €
Création d'une liaison douce entre Aussillon et Aiguefonde			AUSSILLON	Commune	à déterminer
Création et aménagement de liaisons douces T3			LABRUGUIÈRE	Commune	1 000 000 €
Liaisons douces			LAGARRIGUE	Commune	--
Création de pistes cyclables T2			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	20 000 €
Création de pistes cyclables T3			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer
Création de pistes cyclables T1 et T2			PONT DE LARN	Commune	à déterminer
Développer les transports propres - Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant les communes de Valdurenque à Lagarrigue			VALDURENQUE	Commune	à déterminer
Développer les transports propres - Création d'un chemin piétonnier cyclable reliant la commune de Valdurenque à la chaussée dite de la Pouzencarié Commune de Payrin-Augmontel			VALDURENQUE	Commune	à déterminer

Projets	Objectif stratégique	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif en € HT
Extension du centre de loisirs	7- Répondre aux besoins de la population	2	AIGUEFONDE	Commune	350 000 €
Construction d'un groupe scolaire			AUSSILLON	Commune	4 800 000 €
Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry			AUSSILLON	Commune	1 700 000 €
Jeux pour enfants			LAGARRIGUE	Commune	50 000 €
Création de jardins partagés			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer
Création d'une cantine pour les écoles et le portage de repas			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	à déterminer
Rénovation de la couverture de la salle omnisport Charles Costis		1	AUSSILLON	Commune	280 000 €
Modernisation de l'éclairage public			LAGARRIGUE	Commune	80 000 €
Photovoltaïque école			LAGARRIGUE	Commune	--
Développement de l'autoconsommation collective			MAZAMET	Commune	500 000 €
Création d'une centrale photovoltaïque sur le site de la Mane			MAZAMET	Commune	5 000 000 €
Amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti			MAZAMET	Commune	450 000 €
Photovoltaïque salle des fêtes - Rénovation des toitures			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	135 000 €
Rénovation énergétique de l'école communale			PAYRIN-AUGMONTEL	Commune	150 000 €
Rénovation énergétique - Couverture du parking de la salle des fêtes par un bâtiment photovoltaïques permettant la production d'électricité verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer
Rénovation énergétique - Couverture du parking des ateliers communaux par un bâtiment et des ombrières photovoltaïques permettant la production d'électricité verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer
Rénovation énergétique - Création d'un parc photovoltaïques de 11 hectares au lieudit Pioch de Gaix pour la production d'énergie verte			VALDURENQUE	Commune	à déterminer
Végétalisation des sols	8- Préserver l'environnement	4	AUSSILLON	Commune	150 000 €
Schéma d'accueil en forêt communale			LABRUGUIÈRE	Commune	16 000 €
Mise en place d'un rucher au sein de la zone humide de Pélapoul			VALDURENQUE	Commune	4 000 €
Protéger et entretenir la zone humide de Pélapoul			VALDURENQUE	Commune	5 000 €
Entretenir le canal d'irrigation communal classé cours d'eau		5	VALDURENQUE	Commune	5 000 €
Travaux Ad'AP 2022	8- Améliorer la qualité du		MAZAMET	Commune	100 000 €